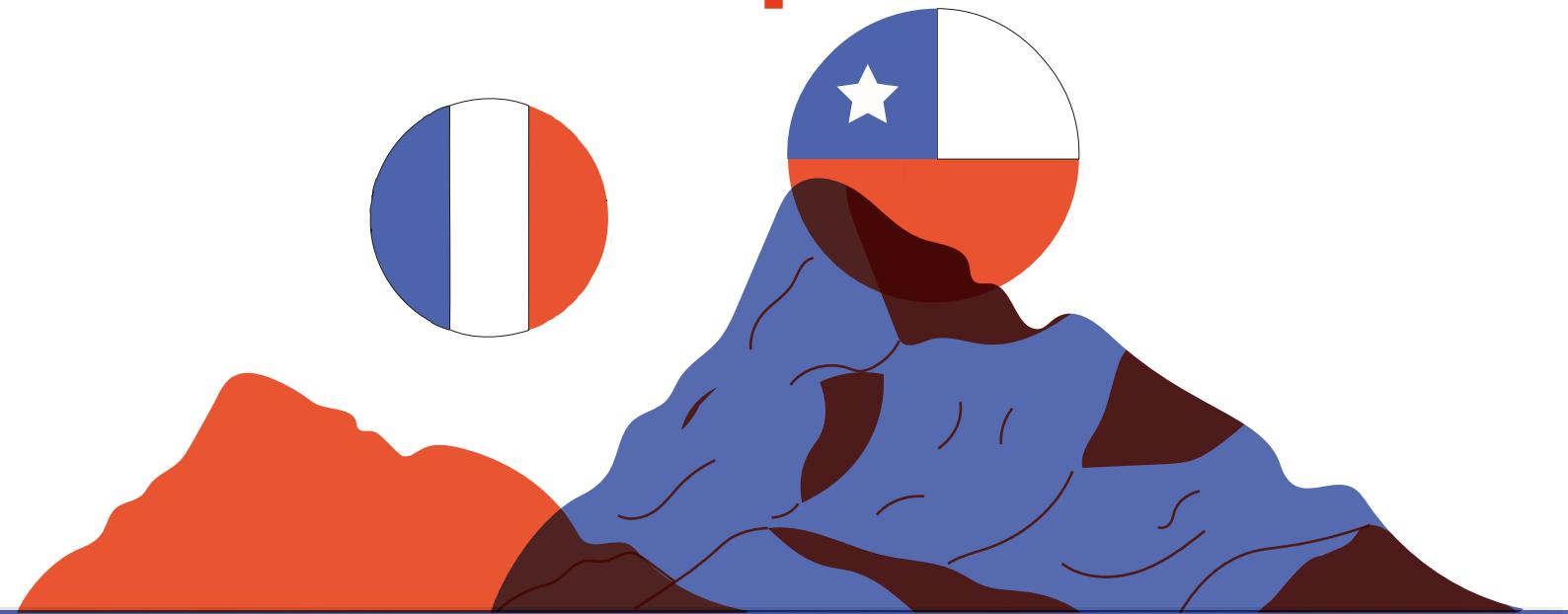


# Guide de la coproduction



# FRANCE • CHILI





---

# SOMMAIRE

---

<b>CHAPITRE I : PAYSAGE AUDIOVISUEL ET CINÉMATOGRAPHIQUE DU CHILI.....</b>	<b>5</b>
1 - CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE.....	5
2 - HISTOIRE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION.....	6
3 - PANORAMA DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL.....	9
4 - ETAT ACTUEL DE L'INDUSTRIE : UNE INDUSTRIE EN DÉVELOPPEMENT.....	15
5 - PROFESSIONNELLES DU SECTEUR.....	17
6 - LA FORMATION.....	23
<b>CHAPITRE II : STRUCTURATION, FINANCEMENTS, RÉGLEMENTATION.....</b>	<b>26</b>
PRÉAMBULE : ACTUALITÉ DU SECTEUR CHILIEN.....	26
1 - STRUCTURATION DES ORGANISMES PUBLICS DE FINANCEMENT.....	28
2 - GUICHETS CHILIENS.....	31
3 - FONDS DE COPRODUCTION.....	41
4 - FINANCEMENT TYPE D'UN LONG MÉTRAGE AU CHILI.....	47
5 - RÉGLEMENTATION.....	51
<b>CHAPITRE III : DIFFUSION.....</b>	<b>56</b>
1 - PANORAMA DE L'INDUSTRIE AUDIOVISUELLE AU CHILI.....	56
2 - POIDS ET PROGRAMMES DES CHAÎNES DE TÉLÉVISIONS AU CHILI.....	60
3 - UN SEUL RÉSEAU PUBLIC.....	62
4 - LES CHAÎNES PRIVÉES MAJEURES.....	65
5 - PRÉSENCE DE LA TVN ET DES CHAÎNES PRIVÉES DANS LE PAYSAGE CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL.....	65
6 - LES PLATEFORMES PUBLIQUES.....	67
7 - LES PLATEFORMES PRIVÉES.....	70
<b>CHAPITRE IV: DISTRIBUTION ET EXPLOITATION.....</b>	<b>72</b>
1 - EXPLOITATION: Une offre cinématographique inégalitaire.....	72
2 - DISTRIBUTION : Un marché dominé par les majors, un défi pour les films chiliens.....	75
3 - FESTIVALS CHILIENS.....	82
4 - PRINCIPALES INSTANCES DE PROMOTION CINÉMATOGRAPHIQUE AU CHILI.....	85
<b>CHAPITRE V : COPRODUIRE AVEC LE CHILI.....</b>	<b>89</b>
1 - TOURNER AU CHILI.....	89
2 - RÉGULATION DU TRAVAIL ET IMPORTATION DE BIENS.....	93
3 - AVANTAGE DE TOURNER UN PROJET AU CHILI.....	96
4 - HISTORIQUE ET COPRODUCTIONS NOTABLES.....	98
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>104</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>106</b>
1 - ACCORD DE COPRODUCTION.....	106
2 - GRILLES INDICATIVES DE SALAIRES AU CHILI.....	110
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>112</b>

---

## ÉDITO

---

La présente étude se veut un outil permettant d’appréhender le paysage cinématographique et audiovisuel chilien. Destiné aux professionnel·les français·es et étrangers·ères du secteur, il met en lumière les principaux enjeux de la production au Chili.

La coproduction franco-chilienne est au cœur de ce dossier, avec pour objectif de faciliter les échanges entre les deux pays. Différentes thématiques sont abordées : le contexte historique et cinématographique, les systèmes de financements, le fonctionnement de la télévision, la distribution et l’exploitation, la coproduction franco-chilienne et le tournage au Chili.

Cette étude a été réalisée en 2024/25 par les étudiant·es en dernière année du master MPCA (Métiers de la production cinéma et audiovisuelle) dans le cadre du festival Cinélatino, pour lequel iels organisent une table ronde réunissant des professionnel·les français·es et chiliens·nes pour discuter des enjeux actuels de la coproduction France-Chili.

# CHAPITRE I : PAYSAGE AUDIOVISUEL ET CINÉMATOGRAPHIQUE DU CHILI

## 1 - CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Situé sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud, le Chili s'étire sur plus de 4 300 kilomètres entre l'océan Pacifique et la Cordillère des Andes, partageant ses frontières avec le Pérou, la Bolivie et l'Argentine. Sa **géographie singulière**, marquée par des déserts arides au nord, des terres fertiles au centre et des étendues sauvages au sud, a façonné une **nation fragmentée**, où l'État peine parfois à assurer une cohésion entre les centres urbains dynamiques et les régions périphériques marginalisées. Ces divisions territoriales se superposent à une histoire tumultueuse et contrastée.

Le Chili est peuplé de 19 millions d'habitants, **majoritairement catholiques, avec une société métissée** issue des colons espagnols, des peuples autochtones et des migrations européennes du 19ème siècle.

**Au 20ème siècle, le pays devient un terrain d'affrontements politiques intenses.** En 1970, l'élection de Salvador Allende, premier président marxiste élu démocratiquement, symbolise un espoir de changement social, rapidement étouffé par le coup d'État militaire de 1973, mené par Augusto Pinochet. S'ensuit une dictature de 17 ans marquée par une répression violente, des disparitions et un modèle économique ultralibéral qui creuse les inégalités sociales.

**La transition démocratique amorcée en 1990** ne fait pas disparaître les traces du passé. Les divisions sociales persistent, exacerbées par une élite économique conservant une influence marquée. Les mobilisations étudiantes de 2011 dénoncent un système éducatif inégalitaire, tandis qu'en 2019, une explosion sociale secoue le

pays, réclamant des réformes profondes face à un coût de la vie élevé et des services publics inaccessibles. La rédaction d'une nouvelle constitution, amorcée en réponse à ces contestations, illustre la volonté de rupture avec l'héritage autoritaire.

Malgré une économie dynamique alimentée par l'exportation de cuivre, le **Chili reste l'un des pays les plus inégalitaires de la région**. Les marques du passé restent visibles, notamment chez les communautés indigènes Mapuche, qui continuent de lutter pour la restitution de leurs terres ancestrales. Cette **histoire complexe trouve un écho particulier dans la représentation cinématographique du pays**. Le cinéma chilien, à travers des réalisateurs comme Ignacio Agüero, Patricio Guzmán, ou encore Felipe Gálvez s'efforce de réconcilier mémoire collective et fractures sociales, entre des films qui abordent la dictature de manière subtile et des œuvres qui examinent les tensions sociales contemporaines.



## 2 - HISTOIRE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

### • Histoire du cinéma

Le cinéma chilien émerge à la fin du 19ème siècle, porté par les innovations technologiques. Le premier film, un documentaire sur les pompiers de Valparaíso, est réalisé en 1902, et en 1910, le pays produit son premier film de fiction, un court-métrage sur Manuel Rodríguez. Cette période marque l'émergence du cinéma chilien, qui connaît une croissance entre 1910 et 1931.

Le dynamisme initial du cinéma chilien est freiné par des difficultés économiques et sociales dans les années 1930. L'introduction du cinéma sonore en 1934 avec *Norte y Sur* de Jorge Délano marque un tournant important. Bien que tardive, cette innovation permet à la production nationale de s'adapter à une nouvelle ère.



Cependant, la production cinématographique chilienne décline dans les années suivantes. Pour soutenir l'industrie, le président Juan Antonio Ríos crée Chile Films dans les années 1940, une société de production publique, mais celle-ci ne parvient pas à inverser la tendance.

Le cinéma chilien renaît dans les années 1960, porté par le Nuevo Cine et une volonté de refléter les réalités sociales et politiques du pays.

En 1955, Rafael Sánchez fonde l'**Institut Filmique de l'Université Catholique du Chili** pour former de nouveaux cinéastes. À la même époque, Pedro Chaskel, documentariste d'origine allemande, dirige le département de cinéma expérimental de l'Université du Chili, marquant une étape clé dans le développement du cinéma chilien.

Les années 1960 marquent l'émergence du **Nouveau Cinéma Latino-Américain**, qui rompt avec les modèles hollywoodiens pour refléter les réalités sociales et politiques de la région. **Inspiré par le néoréalisme italien et la Nouvelle Vague**, il aborde des thèmes comme la lutte des classes et les identités culturelles. Le Chili, avec Raúl Ruiz, Aldo Francia et Miguel Littín, développe son propre "*nouveau cinéma*", devenu un outil de critique sociale et politique. Cette période voit une prolifération de films documentaires et expérimentaux, floutant souvent la frontière entre fiction et réalité.

Le **Festival international du cinéma latino-américain de Viña del Mar**, fondé en 1963 à Viña del Mar, est un acteur clé dans la diffusion du cinéma latino-américain et la création d'organismes comme le **Centre Latino-Américain du Nouveau Cinéma** et le **Comité des Cinéastes de l'Amérique Latine (C-CAL)**, qui soutiennent le cinéma d'auteur dans la région.

Cette effervescence cinématographique est brutalement interrompue par le **coup d'État militaire de 1973**, qui renverse le gouvernement de Salvador Allende et instaure la dictature de Pinochet. La répression et la censure frappent le pays, et le cinéma engagé subit un coup sévère. De nombreux cinéastes, dont Raúl Ruiz, Alejandro Jodorowsky, Helvio Soto, Patricio Guzmán et Carmen Castillo, s'exilent en France,

où ils poursuivent leur carrière. Le cinéma chilien entre alors dans une période de déclin, avec une forte diminution de la production locale.



**Le cinéma chilien se renouvelle après la chute de Pinochet en 1990.** Dans les années 1990, une génération de cinéastes nés entre les années 1950 et 1970, marqués par la dictature, explore les traumatismes du passé à travers des récits

engagés. **Malgré la fin de la dictature, le marché cinématographique chilien reste limité**, en raison du manque de financement, rendant la production locale fragile, bien que l'intérêt pour celle-ci renaisse.

**Dans les années 2000, une nouvelle génération de cinéastes**, comme Pablo Larraín et Sebastián Lelio, aborde le passé avec un regard plus distancié, tout en traitant de sujets contemporains. Larraín se distingue avec *No* (2012) et *El Club* (2015), tandis que Lelio brille avec *Gloria* (2013) et *Una mujer fantástica* (2017).

À partir des années 2010, des réalisateurs comme Dominga Sotomayor (*Tarde para morir joven*, 2018) et Maite Alberdi (*El agente topo*, 2020) s'affirment avec des récits personnels, explorant des thématiques nouvelles et universelles. Leur travail, libéré du poids de la dictature, renouvelle le cinéma chilien et renforce son rayonnement international.

### • Histoire de la télévision

Le Chili fait partie des **derniers** pays d'Amérique latine à mettre en place un réseau télévisuel, avec un retard de huit ans sur le Mexique et de sept ans sur le Venezuela<sup>1</sup>. La télévision a mis environ quinze ans à s'implanter dans les foyers chiliens, freinée par l'absence d'un cadre légal spécifique et par des tarifs douaniers élevés limitant l'importation d'équipements. En 1958, l'adoption d'un **règlement sur la radiodiffusion** a partiellement comblé ce vide juridique, encourageant la présentation de nouveaux projets. Cependant, l'élection de Jorge Alessandri a introduit de nouveaux obstacles : le président considérait la télévision comme inutile et trop coûteuse, à la fois pour l'État et les foyers chiliens. Sous la pression des universités, Alessandri a fini par soutenir une télévision expérimentale universitaire.

La télévision chilienne se distingue donc par son développement au sein des universités, plutôt que par une initiative privée ou gouvernementale.

Le 21 août 1959, l'**Institut Filmique de l'Université Catholique du Chili** a lancé ses premières émissions publiques, fruit d'un projet démarré en 1952 par de jeunes ingénieurs. Le lendemain, l'**Université Catholique de Valparaíso** a suivi et l'**Université du Chili** a rejoint le mouvement un an plus tard. Entre 1959 et 1962, la télévision restait largement **expérimentale** : les diffusions étaient limitées en horaires, improvisées, et ne contenaient pas de publicités, conformément à la législation. Toutefois, le besoin de financement a rapidement conduit à l'introduction de la publicité.

<sup>1</sup> Rodrigo Concha Sociologie et anthropologie de la culture IHEAL-M1-HISTOIRE 2019

**La Coupe du monde de football de 1962** qui se tient au Chili a marqué une étape importante, stimulant le développement de la télévision universitaire, bien que les projets privés demeurent interdits. Sous la présidence d'Eduardo Frei Montalva, les chaînes universitaires se sont renforcées, mêlant divertissement et programmes à vocation sociale, en réponse au climat politique de l'époque.

Avec la création de **Televisión Nacional de Chile (TVN)** en 1969, le modèle universitaire limité à Santiago et Valparaíso a pris fin. TVN a intégré progressivement les régions dans son réseau national, adoptant une programmation davantage tournée vers le commercial que vers le culturel, afin de toucher un large public.

## Chronologie TV

**1929:** La BBC lance les premières émissions officielles d'images télévisées.

**1951:** La société transnationale Philco tente d'installer une chaîne de télévision, mais sa demande est rejetée par le Conseil national du commerce extérieur.

**1956:** L'homme d'affaires américain Jorge Slater demande sans succès un permis pour installer une usine de télévision et internet de 30 000 récepteurs.

**1957:** L'école d'électronique de la PUCV réalise la première transmission de télévision sans fil.

**1958:** Le règlement de radiodiffusion est approuvé dans le but de combler le vide juridique existant jusque-là.

**1959:** Création du Conseil de la censure cinématographique.

**1959:** L'Université catholique du Chili commence ses émissions officielles, publiques et périodiques de télévision en circuit ouvert.

**1959:** L'Université catholique de Valparaíso commence ses émissions de télévision.

**1960:** L'Université du Chili commence ses émissions de télévision ouverte via la chaîne 9.

**1962:** La Coupe du monde de football permet l'expansion de la télévision au Chili.

**1964:** Canal 13 commence à diffuser Reporter Esso, animé par Pepe Abad, considéré comme le premier journal télévisé chilien.

**1968:** L'État crée la télévision nationale du Chili.

**1969:** Elle commence ses émissions via la chaîne 7 Televisión Nacional de Chile.

**1970:** La première loi sur la télévision N° 17.377, également connue sous le nom de loi Hamilton, est créée.

### 3 - PANORAMA DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

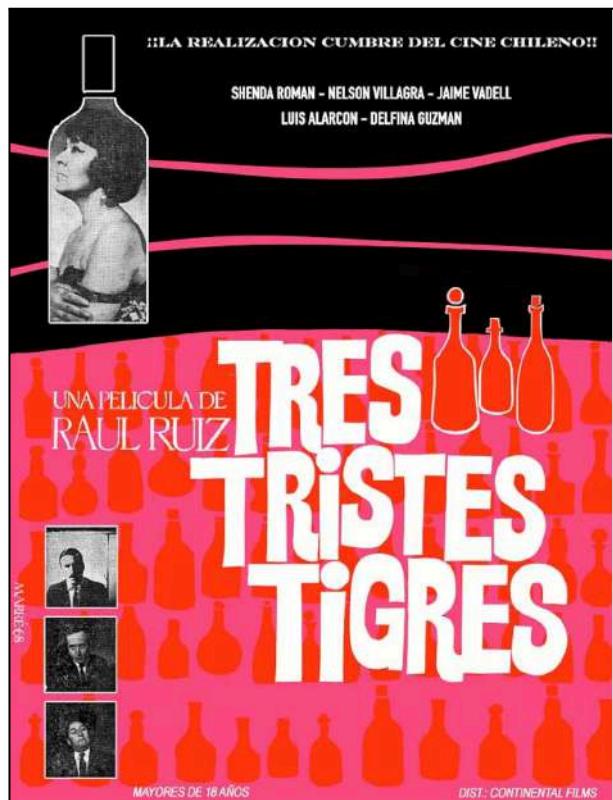
#### • Fiction

Le cinéma chilien débute en **1896** avec la première projection au **Teatro Unión Central de Santiago**. Jusqu'en 1910, le public assiste principalement à des films étrangers ou à des documentaires nationaux. En 1910, pour le centenaire de l'indépendance, Adolfo Urzúa présente *Manuel Rodríguez* : le premier film chilien. Les années 1920 marquent un essor avec plus de cinquante longs métrages produits, bien que beaucoup aient été perdus. Des films comme *Uno de abajo* (1920) d'Armando Rojas Castro et *El húsar de la muerte* de Pedro Sienna illustrent cette période. **La production chute à la fin des années 1920 à cause de l'influence américaine et de la Grande Dépression.**

Avec l'arrivée du **cinéma parlant** à la fin des années 1930, la production reprend, bien que **dominée par des réalisateurs italiens** comme Eugenio de Liguoro et **argentins** comme José Bohr, plutôt que par des cinéastes chiliens. Dans les années 1950, malgré un faible nombre de productions, des réalisateurs comme Jorge Álvarez et des documentaristes comme Sergio Bravo continuent à travailler, soutenus par des ciné-clubs. Ils maintiennent le cinéma national vivant en se concentrant sur des thèmes sociaux et nationaux, annonçant les préoccupations des décennies suivantes.

Le “nouveau cinéma chilien” émerge dans les années **1960**, notamment avec le Festival du Film de Viña del Mar (1967). *Tres Tristes Tigres* (1968) de Raúl Ruiz, ou encore *El Chacal de Nahueltoro* (1969) de Miguel Littin marquent cette période de cinéma engagé et réaliste, rompant avec les modèles commerciaux traditionnels. **Soutenu par le gouvernement de Frei Montalva, le cinéma chilien bénéficie d'une nouvelle dynamique**, avec la réactivation de **Chile Films** et une production axée sur des récits sociaux, nourrie d'influences néoréalistes et de

nouvelles formes narratives, abordant pauvreté et inégalités.



**Sous la dictature militaire, le cinéma de fiction est profondément affecté par la censure et la répression.** De nombreux cinéastes s'exilent, tandis que ceux restés au Chili adaptent leur travail aux contraintes du régime. **La production nationale se réduit**, mais des réalisateurs comme Silvio Caiozzi, Cristián Sánchez et Pablo Perelman poursuivent leur travail, souvent sous de fortes restrictions. Les films de cette période, comme *Julio comienza en julio* (1976) ou *Los Deseos Concebidos* (1982), s'éloignent du Nouveau Cinéma Chilien. Caiozzi explore un Chili traditionnel dans un contexte autoritaire, tandis que Sánchez adopte des thématiques expérimentales sans aborder directement la politique de l'époque.

À la fin des années 1980, des films comme ceux de Gonzalo Justiniano et Pablo Perelman commencent à aborder plus directement la réalité sous la dictature, traitant de la mémoire, de la perte et des effets de la répression. Après 1990, plusieurs films censurés, comme *Palomita blanca* de Raúl Ruiz, sont diffusés. Le cinéma chilien des années 90, après la fin de la dictature, marque un tournant. Libérés de la censure, les films explorent les traumatismes laissés par le régime, représentant les marginalisés et les fractures sociales et politiques du pays. Des œuvres comme *Caluga o menta* de Gonzalo Justiniano, *La luna en el espejo* de Silvio Caiozzi et *Imagen Latente* de Pablo Perelman incarnent ce besoin de traiter les séquelles du régime tout en ouvrant la voie à une nouvelle ère cinématographique.

**Le cinéma chilien des années 2000** se distingue par une **rupture avec les générations précédentes**, privilégiant l'introspection et la subjectivité des personnages. Les thèmes politiques, moins présents, laissent place à des récits plus personnels, centrés sur des micro-histoires et des individus s'éloignant de leur contexte social. **Cette période connaît une forte expansion de la production** grâce à des progrès technologiques, une meilleure formation des professionnels et un soutien gouvernemental. Les films de cinéastes comme Sebastián Lelio, Alicia Scherson et Alberto Fuguet marquent cette transition, abordant la banalité du quotidien tout en restant ancrés dans la réalité sociale et politique du Chili.

**Le cinéma chilien contemporain (à partir de 2014)** se caractérise par une production diversifiée et en constante expansion, avec de nouveaux pôles émergents et une évolution par rapport aux générations précédentes.

**Une nouvelle vague s'intéresse davantage aux questions sociales**, en s'éloignant des approches traditionnelles du cinéma politique. Des films comme *Nunca vas a estar solo* (2016) d'Alex Anwandter et *Rara* (2016) de Pepa San Martín explorent des réalités chiliennes contemporaines, sans chercher à dénoncer mais en examinant les subtilités de la subjectivité humaine. D'autres œuvres comme *El Club* (2015) de Pablo Larraín ou *Matar a un hombre* (2014) d'Alejandro Fernández traitent de manière abstraite les enjeux sociaux, avec un regard critique sur la société chilienne. Ce cinéma reflète des états d'inconfort et de désaccord avec la réalité sociale, tout en maintenant une relation décalée et poétique avec la réalité nationale.



### • Documentaire

Le genre documentaire apparaît au Chili au début du 20e siècle. Pendant la période muette (1900-1930), des cinéastes étrangers et amateurs réalisent des courts-métrages sur la vie quotidienne, comme *Carreras en Viña* (1900). Ces films, capturant des événements sociaux, évoluent vers des récits plus structurés, à l'image de *Recuerdos del mineral de El Teniente* (1919) de Salvador Giambastiani, un reportage sur les activités minières.

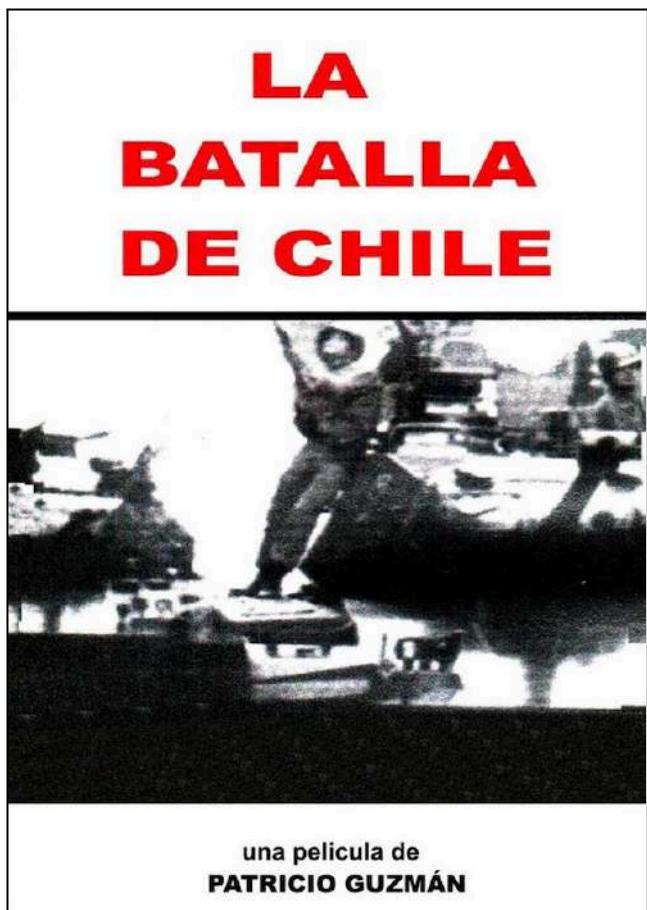
Dans les années 1910, le cinéma étranger domine les salles chiliennes, mais le documentaire se développe grâce au soutien des institutions privées et publiques, notamment des entreprises viticoles et des exploitations minières, produisant des films sur les ressources naturelles, comme *Visitas a la Viña Undurraga* (1910 et 1926). Avec l'introduction du son en 1931, le documentaire chilien évolue. Le premier documentaire sonore, produit après la chute du président Ibáñez, marque l'impact du son dans la narration d'événements politiques.

Dans les années 40 et 50, des films d'actualité soutenus par des institutions publiques deviennent populaires, tandis que des réalisateurs comme Armando Rojas Castro abordent des sujets sociaux et politiques.

Dans les années 50 et 60, les écoles de cinéma se développent, avec la création de l'Institut Filmique de l'Université Catholique du Chili en 1955. La télévision joue un rôle majeur dans la diffusion des documentaires. C'est aussi l'émergence du documentaire d'auteur, abordant des thèmes sociaux et politiques, notamment avec les mouvements politiques de gauche comme l'Unité populaire, reflet des bouleversements du pays.

Après le coup d'État de 1973, la dictature bouleverse la production documentaire. De nombreux cinéastes s'exilent, tandis que la télévision privilégie des films étrangers. La censure limite la production locale à des sujets neutres, comme la nature ou la guerre. *La batalla*

de Chile (1975-1979), réalisé par Guzmán, documente la période d'Allende et le coup d'État, mais son montage est achevé en exil, entre Cuba et la Suède, pour échapper à la censure. D'autres, comme Ignacio Agüero, restent au Chili pour documenter la réalité du pays au péril de leur vie. Agüero réalise *No Olvidar* (1982) sous le pseudonyme de Pedro Meneses.



Après la fin de la dictature en 1990, le cinéma documentaire chilien se concentre sur la mémoire historique et les conséquences de la répression. Les documentaristes cherchent à rendre compte des injustices passées et à engager le débat sur la réconciliation nationale. *Chile, la memoria obstinada* (1997) de Patricio Guzmán est un exemple majeur, explorant la mémoire collective des Chiliens face aux traumatismes de la dictature.

À partir des années 2000, le cinéma documentaire chilien se diversifie, abordant

des sujets sociaux contemporains tout en continuant à traiter de la dictature de manière plus subtile. Dans *Calle Santa Fe* (2006), Carmen Castillo explore la mémoire et l'engagement face à la dictature de Pinochet, questionnant l'héritage de la révolte dans un Chili marqué par l'amnésie.

À partir du **début des années 2010, une nouvelle génération de documentaristes**, née pendant la dictature, **s'éloigne du passé pour se concentrer sur des sujets plus contemporains**. Maite Alberdi se distingue internationalement avec le succès de *El agente topo*, nommé à l'oscar du meilleur documentaire en 2020 puis à nouveau en 2023 avec son nouveau film *La memoria infinita*. Ces cinéastes abordent aussi les droits des femmes, les

revendications des Mapuches et les conflits environnementaux, apportant **une nouvelle perspective au cinéma documentaire chilien**.

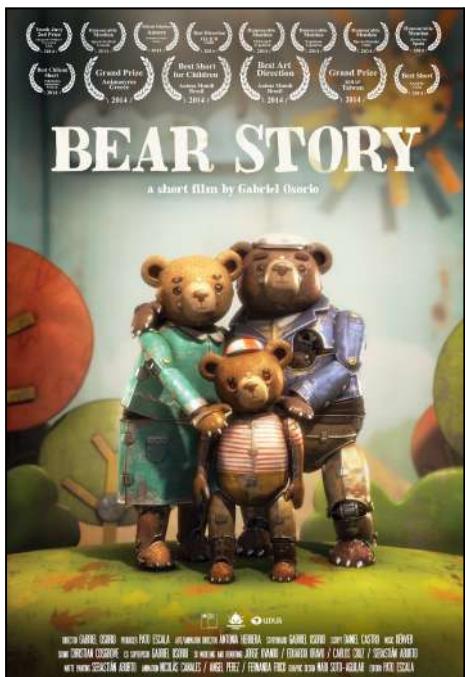
Le **documentaire a toujours été un genre essentiel au Chili**, notamment pendant les périodes de guerre et de dictature. Il a évolué pour capturer les réalités sociales et politiques du pays, de la répression à la mémoire historique. Aujourd'hui, bien que des limitations subsistent, le genre est en plein essor, porté par une nouvelle génération de documentaristes jeunes, qui abordent des thèmes variés et personnels, tout en continuant à s'intéresser à la dictature, notamment par les générations qui l'ont à peine vécue.



- **Animation**

Après une expérimentation de dix minutes en **1921** pour la toute première animation chilienne avec *La Transmisión del Mando Presidencial*<sup>2</sup>, quelques autres expérimentations suivront les décennies suivantes. Mais c'est en **2002** que sort ce qui est considéré comme le **premier long-métrage d'animation du Chili**, *Ogú y Mampato en Rapa Nui*, par le studio d'animation Cineanimadores. Le studio réalise deux autres longs-métrages, comme *Papelucio y el marciano* en 2007, coproduit avec Canal 13, qui mélange technique d'animation traditionnelle et animation 3D<sup>3</sup>.

En 2016, *Historia de un oso*, un court-métrage d'animation, devient la **première production chilienne à remporter un Oscar** (meilleur court-métrage d'animation)<sup>4</sup>.



En 2018, sort le long-métrage en stop-motion *La Casa Lobo*, produit par Diluvio et Globo Rojo Films. Il reçoit une quinzaine de prix dans le monde, notamment la Mention du Jury au Festival d'Annecy. L'année suivante, l'animation

chilienne revient au Festival d'Annecy avec le long-métrage *Homeless*, en animation digital 2D, produit par Monday CineTv et Fabula, et financé par la CORFO, le Fonds de développement Audiovisuel Chilien, Ibermedia et le Work Shop of Development Bridging the Gap<sup>5</sup>.

Plus récemment, en 2021, *Bestia*, court-métrage en stop-motion réalisé par Hugo Covarrubias, est nommé aux Oscars et récompensé dans de nombreux festivals internationaux. Inspiré de la vie d'Íngrid Olderöck, agent de la DINA (police politique de la dictature), ce film explore la psychologie de la répression et marque une nouvelle étape pour l'animation chilienne sur la scène mondiale.

**ANIMACHI (Asociación Chilena de Animación)** est fondé en 2010, dans l'objectif de développer et promouvoir le secteur de l'animation chilienne<sup>6</sup>. Elle regroupe les producteur.ices et technicien.nes de l'animation. A ce jour, on y compte **33 studios**, qui offrent également pour la plupart comme société de production, et 90 animateur.ices indépendant.e.s

On peut citer quelques uns des studios les plus importants : PunkRobot, Zumbastico, Pájaro, Morrón, Pudoctopus, Formidable, GVG, Lunes, León & Cociña, Dinogorila, Gecko Animation

Il y a à ce jour une dizaine d'écoles d'animation, apparues pour la plupart sur ces quinze dernières années.

Pour une question plutôt historique et culturelle, l'essentiel de l'animation au Chili est en **technique 2D**, la 3D étant plus minoritaire. Les animateur.ices sont plus formé.e.s à la 2D qu'à la 3D, de plus, la 3D a un coût bien plus important, demandant de nombreuses étapes de fabrication supplémentaires. On compte aussi quelques productions en stop-motion.

<sup>5</sup> "Chile will arrive at the 59th edition of the Annecy Animation Film Festival", [Antes.cinemachile.cl](http://Antes.cinemachile.cl)

<sup>6</sup> [Animachi.cl](http://Animachi.cl)

<sup>2</sup> "La animación chilena cautiva al mundo entero : aquí 5 hitos que marcan su historia", [Cinemachile.cl](http://Cinemachile.cl)

<sup>3</sup> Cynthia Plohn, "Papelucio y el marciano de Canal 13 y Cineanimadores debutó en mayo" [Produ.com](http://Produ.com)

<sup>4</sup> *Ibid.*

L'animation repose en grande partie sur des **financements publics**. En terme de volume de productions, c'est assez instable pour les longs-métrages, cela va de **zéro à quatre films par an**. Pour les séries, les fonds financent **deux ou trois séries par an**. Enfin, pour les courts-métrages, chaque année deux à trois sont financés, mais il existe aussi des productions financées différemment (crowdfunding, mécénat, dotations en festivals...)

Les coproductions internationales sont principalement avec l'Espagne et l'Amérique latine, mais aussi quelques autres pays européens comme le Portugal, l'Italie, la Pologne. Concernant la France, il y a des coproductions, mais la principale problématique vient du fait que le coût de l'animation en France est bien plus cher qu'au Chili.

Enfin, concernant la distribution de l'animation au Chili, il n'y a pas de distributeur spécialisé dans l'animation. Le travail avec les distributeurs étrangers est donc assez important.

### • **Nouveaux médias**

L'histoire des nouveaux médias au Chili débute dans les années **1980**, dans le contexte de contestation contre la dictature de Pinochet. Sous l'impulsion notamment de l'ambassade française est créé en 1981 le **Festival Franco-Chileno de Videoarte (repris depuis sous le nom Bienal de Artes Mediales de Santiago)**. Les artistes vidéos peuvent ainsi entrer en relation avec les acteur.ices de l'industrie. Les nouveaux médias sont alors pour les artistes vidéos une manière d'alerter le reste du monde sur l'état de leur pays.

A la fin des années 2000, un engouement pour la 3D pousse à expérimenter ses possibilités, notamment la stéréoscopie, les caméras 360°. Ces sociétés spécialisées dans la 3D vont être les précurseurs de l'industrie de la Réalité Virtuelle (VR).

Aujourd'hui, on compte entre **5 et 10 projets XR (Extended Reality)** par année, présentés dans les festivals chiliens et pour le marché international. A côté de ça, on trouve aussi plusieurs films XR, notamment documentaires, produits chaque année pour les institutions (musées, découvertes scientifiques...). Les financements dédiés aux projets XR se multiplient au Chili, via les fonds publics (FFA, CORFO) et

les **festivals spécialisés (Mediamorphosis, SANFIC XR)**. Il est également possible d'avoir accès à des financements liés aux jeux vidéos, si le projet peut le justifier.

Dans les studios les plus importants qui produisent des projets XR, on peut citer : Brillo Colectivo, Nanai Studio, Galgo Storytelling, Poston Digital Arts.

On compte aussi quelques **festivals** qui proposent un espace XR :

- Mediamorfosis, entièrement dédié aux nouveaux médias.
- SANFIC XR, avec une dizaine de projets XR montrés, dont la moitié sont nationaux, et une dizaine de projets en laboratoire.
- Ñuble Cine
- Festival Internacional de Cine de Valdivia
- Bienal de Artes Mediales de Santiago

Enfin, on peut noter que les formations dédiées aux nouveaux médias se développent, notamment dans les universités (les diplômes d'ingénieur.e en jeux vidéo et VR à Talca et à Bernardo O'Higgins).

## 4 - ETAT ACTUEL DE L'INDUSTRIE : UNE INDUSTRIE EN DÉVELOPPEMENT

Le développement et la structuration de l'industrie cinématographique chilienne est récent. Après avoir été stoppé durant la dictature de Pinochet de 1973 à 1990, le Chili a dû reconstruire et structurer son industrie cinématographique avec le retour de la démocratie.

- **Les grandes étapes de structuration de la filière**

**1939** : Création du **CORFO** (*Corporación de Fomento de la Producción*, Agence de développement de la production) dont le but est de promouvoir la production et l'industrialisation.

**1974** : Création de **ProChile** sous le nom d'Institut de Promotion des Exportations dont la mission est de promouvoir les exportations et stimuler les investissements et contribue donc à l'exportation du cinéma chilien.

**1992** : Création du **Fondart**, un organisme de financement de projets artistiques et culturels est le premier mécanisme d'attribution d'aides reconnu par la future loi culturelle de 2003<sup>7</sup>.

**1993** : L'État lance une politique audiovisuelle et crée une structure nommée Domaine cinématographique de la section culturelle (*Área de cine de la División de Cultura*) au sein du Ministère de l'Éducation. Cette décision entraîne la création de l'Association des créateurs de courts-métrages du Chili ainsi que la réouverture des écoles de cinéma.

**2004** : La **Loi n°19.981** de développement audiovisuel (*Ley de Fomento Audiovisual*) est votée avec pour objectif d'aider à la création, la diffusion et la protection du patrimoine cinématographique chilien. Cette loi s'accompagne de la création du **Fonds du**

**soutien Audiovisuel** (*Fondo de Fomento Audiovisual*), de la création du **Conseil national de la Culture et des Arts (CNCA)** et du **Conseil de l'Art et de l'Industrie Audiovisuelle (CAIA)**<sup>8</sup>.

**2009** : Création de **CinemaChile**, l'agence officielle chargée de la promotion du cinéma chilien à l'international. Elle soutient la diffusion des films chiliens dans les festivals, sur les marchés professionnels et les plateformes de distribution.

**2019** : Manifestations d'ampleur contre les inégalités sociales. De ce mouvement social émerge l'**Assemblée Audiovisuelle (Asamblea Audiovisual)** dont le but est de réactualiser la Loi de développement audiovisuel.

**2024** : Le ministère chilien de la Culture lance un processus de mise à jour de la politique publique de l'audiovisuel pour la période 2025-2029, impliquant des assemblées avec les professionnels du secteur pour définir les orientations stratégiques du prochain quinquennat, incluant des aspects tels que l'éducation à l'image et les quotas de diffusion de contenus nationaux.

<sup>7</sup>Norma Muñoz del Campo, "La culture au Chili : réflexions sur un processus de constitution d'une catégorie d'intervention publique", *Cahiers des Amériques latines*, 2013, consulté le 05/12/2024 <https://doi.org/10.4000/cal.2881>

<sup>8</sup> <https://journals.openedition.org/cal/2881?lang=en>

Au Chili, la distinction entre cinéma et audiovisuel, telle qu'on la connaît en France, n'existe pas réellement. Pour saisir l'organisation de l'industrie chilienne, il est essentiel de revenir sur la **Loi n°19.981 de développement audiovisuel** (*Ley de Fomento Audiovisual*), qui demeure à ce jour un texte structurant pour le secteur. Son objectif est de favoriser :

*« le développement, la promotion, la diffusion, la protection et la préservation des œuvres audiovisuelles nationales et de l'industrie audiovisuelle, ainsi que la recherche et le développement de nouveaux langages audiovisuels. »*

La notion d'audiovisuel inclut non seulement les professionnels traditionnellement impliqués, mais aussi l'ensemble des institutions et organisations publiques et privées, ainsi que les pratiques et les publics qui interagissent au sein d'un système interconnecté. L'industrie audiovisuelle chilienne englobe aussi bien la production cinématographique que télévisuelle, l'animation et les œuvres destinées aux nouveaux médias.

Selon cette loi, **une œuvre audiovisuelle** est définie comme :

*« toute création exprimée à travers une série d'images associées, sonores ou non, incorporées, fixées ou enregistrées sur tout support, destinée à être présentée au moyen d'appareils de projection ou de tout autre moyen de communication ou de diffusion de l'image et du son, qu'elle soit commercialisée ou non. »*

**Une œuvre audiovisuelle de production nationale**, quant à elle, désigne :

*« les œuvres produites pour l'exposition ou l'exploitation commerciale par des producteurs ou sociétés audiovisuelles de nationalité chilienne, y compris celles réalisées en coproduction avec des sociétés étrangères, dans le cadre d'accords ou de conventions de coproduction bilatéraux ou multilatéraux signés par l'État du Chili, conformément aux dispositions de la présente loi. »*

La programmation de la politique nationale de l'audiovisuel, entre 2017 et 2022, s'est articulée autour de trois axes majeurs :

Le premier axe, la **participation**, vise à garantir un accès équitable à la culture pour tous.les citoyen.nes, en assurant une participation égale au domaine audiovisuel. La coopération culturelle à l'échelle nationale et internationale est également favorisée.

Le deuxième axe, le **développement**, met l'accent sur la promotion d'un secteur audiovisuel durable grâce à des stratégies collaboratives. Cet axe plaide pour un développement équitable et décentralisé du secteur, qui favorise l'innovation dans les contenus, les formats et les technologies ; et insiste sur l'importance de la formation des professionnels.

Enfin, le troisième axe, les **droits**, garantit la liberté de création en respectant la diversité des expressions audiovisuelles. Il vise la protection des droits des créateurs et des travailleurs du secteur.

Ces trois axes, en interaction, visent à structurer une politique audiovisuelle inclusive, durable et respectueuse des droits de tous les acteurs impliqués<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Política Nacional del Campo Audiovisual 2017-2022, Observatorio Cultural.

## 5 - PROFESSIONNELLES DU SECTEUR

De manière générale, les professionnels de la filière audiovisuelle sont **concentrés dans la capitale chilienne Santiago**. Cependant, les politiques publiques témoignent d'une volonté d'accompagner la filière à se décentraliser.

### • Production

Au tournant des années 2000 et depuis l'avènement du numérique réduisant les coûts de productions, le Chili transforme son mode de financement du cinéma en créant divers organismes permettant de financer des productions cinématographiques et d'organiser le secteur. Cependant cela ne suffit pas pour produire majoritairement et les producteurs chiliens dépendent fortement des coproductions internationales en conséquence. Pour financer leur production, les producteurs peuvent faire appel jusqu'à 5 co-producteurs de différentes nationalités.

Au Chili, les métiers de producteur et de réalisateur sont souvent associés à la notion de créateur. La **Loi n°19.981** de développement audiovisuel définit d'ailleurs le producteur comme "L'auteur de la production et créateur responsable de l'œuvre audiovisuelle". Ainsi le Chili possède un tissu de producteurs réalisateurs assez dense, compétent et expérimenté qui circule à l'international avec une culture du documentaire très reconnue.

Les sociétés de production sont centralisées en région métropolitaine et principalement à Santiago. Cela représenterait 80% des sociétés de production chiliennes.

CinemaChile<sup>10</sup> recense une **soixantaine de sociétés de production audiovisuelle en prise de vue réelle** ainsi qu'**une quinzaine de studios d'animation**. Au Chili, il est difficile de vivre d'une seule activité dans l'industrie audiovisuelle. La majeure partie de ces sociétés sont obligées de diversifier leurs services à cause de la précarité économique et peuvent à la fois produire du court et long métrage de fiction et/ou documentaire, mais aussi produire des films expérimentaux, des clips musicaux, des films d'entreprises, des films publicitaires, du contenu pour les nouveaux médias. Elles peuvent aussi proposer de la location de matériel audiovisuel, même si la majorité d'entre elles se spécialisent en coproduction afin de faciliter le financement de leurs productions. Enfin une quinzaine proposent des services de post-production<sup>11</sup>. Le groupe Cinecolor, par exemple, multiplie les activités de production, distribution, post-production d'image et de son.

La majeure partie des sociétés de production sont centralisées à Santiago, cependant, les régions Valparaiso, Biobio et Los Rios restent des zones dynamiques où l'on peut trouver quelques sociétés de production actives.

Les producteurs chiliens et étrangers peuvent compter sur la Commission du Film du Chili pour mettre en relation les producteurs avec des techniciens ou différents acteurs comme des sociétés de location de

<sup>10</sup> Site officiel : <https://www.cinemachile.cl/> Contact : Annika Madrid, Coordinadora General, annika@cinemachile.cl

<sup>11</sup> RED PAGES 2020, CinemaChile

matériel et/ou de post-production. Elle est un acteur facilitant les relations entre le producteur et les autres agents, elle peut être aussi sollicitée pour aider le producteur à obtenir les autorisations de tournage.

Selon les catalogues de cinéma et de séries chiliennes de CinemaChile, le Chili produit en moyenne 124 œuvres audiovisuelles par an. La répartition entre fiction et documentaire reste relativement équilibrée d'une année sur l'autre, tandis que la production d'animation et de réalité virtuelle reste limitée.

Année	Longs métrages Fiction	Longs métrages Documentaire	Courts métrages Fiction	Courts métrages Documentaire	Courts métrages Animation	Animation	VR	Total
2023	5	29	79	-	-	9	6	128
2022	32	26	37	20	?	?	?	115
2021	32	17	46	32	12	-	?	139
2020	20	19	41	17	?	-	?	97
2019	44	31	39	21	4	-	5	144
2018	37	34	37	12	?	-	4	124
2017	38	36	27	9	8	-	?	118

#### Légende:

- **"-" (tiret)** : Cette case n'est pas concernée ou la catégorie n'existe pas pour cette année.
- **"?" (point d'interrogation)** : L'information est manquante ou non renseignée.

#### • Distribution

Le contrôle de sa distribution constitue un enjeu pour l'industrie chilienne. Le marché n'étant pas très développé en comparaison de ses homologues frontaliers, les distributeurs internationaux basés au Mexique, en Argentine, et au Brésil détiennent la plus grande part du marché. Généralement, ils achètent les droits de distribution d'un film pour la majeure partie de l'Amérique latine qu'ils revendent ensuite à des "sous-distributeurs" chiliens jouant plutôt le rôle d'intermédiaires.

Il faut également tenir compte de la domination des grands distributeurs américains qui fragilisent les distributeurs locaux, plus indépendants, et de plus en plus précaires. La situation de la distribution au Chili

ne permet pas encore au cinéma national de se développer pleinement, puisque seulement une quarantaine d'œuvres chiliennes par an parviennent à obtenir une exploitation en salle, qui est fortement concentrée dans les grandes villes du pays.

D'après le Servicio de Impuestos Internos (SII), "en 2013, le Chili comptait 44 sociétés de distribution de films, dont 82 % étaient situées dans la région métropolitaine. En 2015, les principaux distributeurs en termes de recettes annuelles étaient Andes Films (36,2 %), Cine Color Films (23,8 %), Fox (18,2 %), Warner (10 %), BF Distribution (7,48 %), Diamond Films (2,3 %) et Market Chile (2,3 %). Cette année-là, les cinq premiers distributeurs représentaient à eux seuls 96 % du marché en termes de films diffusés, illustrant ainsi une forte concentration du secteur."<sup>12</sup>

- **Exploitation**

En 2023, l'exploitation au Chili représentait 25 millions d'entrées tous films confondus<sup>13</sup>. Les blockbusters internationaux sont en situation de quasi monopole, les gros distributeurs et exploitants locaux jouant le jeu d'Hollywood, laissant peu de place au cinéma national chilien. Le réseau des salles a été fortement touché par la crise sanitaire, plusieurs d'entre elles ont disparu et notamment des salles indépendantes. Le marché chilien est peu régulé par l'Etat, ce qui favorise ce phénomène de concentration des circuits dominants. Il existe cependant un quota de diffusion des films chiliens régi par un accord privé entre les associations de producteurs et les associations d'exploitants qui s'engagent à donner un minimum de séances aux œuvres chiliennes et de les garder au moins deux semaines à l'affiche. Mais les minimas étant difficilement atteignables par les projets locaux, cet accord n'est pas suffisamment fort pour soutenir suffisamment les distributeurs indépendants et donc le cinéma national.

- **Diffusion**

Selon le Conseil National de la Télévision (Consejo Nacional de Televisión - CNTV), le paysage télévisuel est dominé par quatre chaînes nationales : Televisión Nacional de Chile (TVN), Mega, Canal 13 et Chilevisión (CHV). Cependant, comme dans le reste du monde, elles font face à la concurrence croissante des plateformes de streaming et de la télévision payante (câble et satellite), qui connaissent une popularité de plus en plus grande au Chili.

- **Festivals et événements**

Les principaux festivals de cinéma au Chili sont le SANFIC (Santiago Festival Internacional de Cine) qui présente une sélection de films nationaux et internationaux. Le FICValdivia (Festival Internacional de Cine de Valdivia) dans le sud du pays qui présente une sélection de films indépendants et sert de tremplin à des productions et des talents émergents en soutenant les démarches créatives. Le FEMCINE (Festival de Cine de Mujeres) consacre sa programmation aux films de réalisatrices visant à promouvoir la diversité, l'égalité des genres et leur inclusion dans l'industrie chilienne. Le FIDOCs (Festival Internacional de Documentales de Santiago) est le festival de documentaires le plus important du pays.

<sup>12</sup> Política Nacional del Campo Audiovisual 2017-2022, Observatorio Cultural

<sup>13</sup> El cine en Chile en el 2023, Cámara de Exhibidores Multisalas de Chile A.G. (CAEM)

Enfin, il y a des événements forts sans compétition comme la Semaine du Cinéma Chilien destinée à la projection de courts et longs métrages chiliens en présence des réalisateurs et/ou acteurs principaux, ou le Festival International de Cinéma de non-fiction (Festival Internacional de Cine de no ficcion) qui se déroule dans la ville de Concepcion de la région de Biobio. Ces festivals mettent en valeur le cinéma chilien en le promouvant et en créant des espaces de dialogue. Cependant, nombre de producteurs chiliens visent les festivals internationaux de Cannes, Berlin ou Rotterdam, pour gagner en notoriété.

### • Techniciens et comédiens

La principale organisation représentant les techniciens chiliens est l'Union Nationale Interentreprises des Professionnels et Techniciens du Cinéma et de l'Audiovisuel (SINTECI - Sindicato Nacional Interempresa de Profesionales y Técnicos del Cine y Audiovisual), elle propose une grille tarifaire qui ne constitue pas une obligation, mais plutôt une suggestion<sup>14</sup>.

Il n'y a pas de chiffres précis sur le réseau de techniciennes audiovisuel du Chili, cependant, NOA (Nosotras Audiovisuales) qui est l'association des travailleuses de l'audiovisuel met à disposition un carnet d'adresse de plus de 3000 techniciennes tous métiers confondus<sup>15</sup> et a notamment pour mission d'offrir un soutien en cas de harcèlement et de VSS. De plus, les fonds publics accordent des points supplémentaires aux projets réalisés par des femmes, ou incluant des femmes à des postes clés. Concernant la durée et la flexibilité de l'emploi des techniciens de l'audiovisuel dans le cadre de projets soutenu par le fonds audiovisuel, les employés peuvent être amenés à travailler jusqu'à 60 heures par semaine (10 heures par jour pendant 6 jours), avec une possibilité de dépassement de 2 heures quotidiennes, rémunérées à un taux majoré de 50%.

Pour ce qui est de la rémunération journalière des techniciens, un chef opérateur peut percevoir 120€ à 200€ et jusqu'à 300€ pour les plus réputés. Un technicien du son perçoit généralement 100€ à 200€. Dans le cadre des projets du CNTV les honoraires sont légèrement supérieurs. Enfin, dans le cadre de projet plus fragile, des salaires hebdomadaires ou mensuels peuvent être accordés afin de lisser les heures. Cette pratique concerne plutôt les techniciens de la post-production et particulièrement les monteurs, pouvant ainsi travailler sur plusieurs projets en parallèle. Par ailleurs, l'Université du Chili peut aussi constituer un apport en industrie. Elle dispose d'équipement de tournage, de fonds artistique attribués à ses employés qui soutiennent indirectement des projets. D'autre part, les sociétés de productions peuvent profiter du réseau d'étudiants de l'université et ainsi constituer un soutien significatif en termes de personnel.

Les principaux organismes représentant les comédiens et artistes de la scène sont les sociétés de gestion collective suivantes SIDARTE (Sociedad de Intérpretes del Derecho de las Artes Escénicas) qui compte 2 663 membres inscrits en 2025, et Chileactores.

### • Organismes

Avec 46 ans d'existence, la plus ancienne des organisations du Chili est l'**Association de producteurs de**

---

<sup>14</sup> Disponible en Annexes 2 ou par internet : <https://www.sinteci.cl/tarifario/>

<sup>15</sup> Pour en savoir plus : <https://nosotrasaudiovisuales.cl/quienes-somos/>

**cinéma et de télévision** (Asociación de Productores de Cine y Televisión - APCT), elle est composée de sociétés de production regroupées dans le but commun de développer l'industrie audiovisuelle nationale. Elle représente les intérêts politiques des producteurs devant les institutions publiques. L'APCT cherche constamment à influencer la politique nationale en agissant comme un interlocuteur clé pour renforcer et améliorer le système de financement de l'industrie chilienne et soutenir son développement.

---

Contact : <https://www.apct.cl/> - Carlos Basulto, assistant exécutif APCT, [asistente@apct.cl](mailto:asistente@apct.cl)

---

Elle est à l'origine de nombreuses initiatives dans l'industrie audiovisuelle chilienne, notamment en mettant fin à la censure en 2002 et en œuvrant pour la promulgation de la loi de 2004. En 2009, l'APCT crée la marque sectorielle **CinemaChile**. L'agence de promotion internationale de l'audiovisuel chilien permet de favoriser le positionnement du cinéma chilien dans la cinématographie du cinéma mondial en promouvant celui-ci, en unissant les producteurs et en étant très actif sur les marchés internationaux. Une démarche de réforme et d'adaptation est actuellement en cours afin de moderniser son fonctionnement, intégrer de nouveaux talents et fonder de nouvelles alliances stratégiques. CinemaChile est financé à la fois par l'APCT à hauteur de 50% le reste du financement est apporté par ProChile qui dépend du Ministère des Affaires Étrangères.

---

Contact : <https://www.cinemachile.cl/> -

---

Le Ministère des Affaires Étrangères via ProChile coordonne également deux autres organisations sectorielles telles que ChileDoc (pour le documentaire) et Animachi (pour l'animation).

---

Contact : <https://www.chiledoc.cl/> - Paula Ossandón Cabrera - directrice de Chiledoc, [paulaossandon@chiledoc.cl](mailto:paulaossandon@chiledoc.cl)

---

Contact : <https://animachi.cl/> - Formulaire de contact en ligne

---

Actuellement, l'APCT est activement impliquée dans la mise à jour du secteur audiovisuel chilien et des accords de coproduction avec la France et l'Espagne. Elle communique directement avec le ministère de la Culture pour faire entendre les besoins des producteurs et adapter ces accords à l'évolution du secteur.

**L'Association des Producteurs Indépendants** (Asociación de Productores Independientes - API) est un organisme clé dans le paysage audiovisuel chilien dont la mission est de représenter et de défendre les intérêts des producteurs indépendants chiliens. Ses objectifs sont de consolider les réseaux de producteurs indépendants et de soutenir leurs productions. Elle soutient activement ses membres dans la création, la diffusion et la promotion de leurs œuvres tout en encourageant l'échange et la collaboration. Elle incite à la diversité des formats, des genres ainsi que la qualité des contenus audiovisuels, afin de contribuer à la vitalité et à la richesse de la production indépendante. Aujourd'hui, l'API compte une trentaine de sociétés de productions indépendantes au sein de ses membres.

---

Contact : <https://apichile.com/> - [contacto@apichile.com](mailto:contacto@apichile.com)

---

**L'Académie des Arts Cinématographiques du Chili** (Academia de las Artes Cinematográficas de Chile) fondée en 2018, est une institution privée, autonome et indépendante à but non-lucratif qui rassemble des professionnels des métiers de l'industrie cinématographique chilienne. Elle ne doit pas être confondue avec l'**École de Cinéma du Chili** (Escuela de Cine de Chile), qui est un établissement d'enseignement dédié à la formation de professionnels du cinéma.

Elle a pour fonction de promouvoir et de développer le cinéma chilien, en sélectionnant les films qui représenteront le pays durant les cérémonies internationales prestigieuses comme les Oscars, les Goyas et les Ariels. L'Académie occupe une place de premier plan dans le rayonnement du cinéma chilien sur le marché international.

Aujourd'hui, l'Académie compte 396 membres dont 30% sont des femmes. Elle est composée de 66 producteurs, 103 réalisateurs, 51 acteurs et actrices, 16 scénaristes, 34 directeurs de la photographie, 20 directeurs artistiques, 20 monteurs, 9 compositeurs de musique, 10 spécialistes des costumes, 9 maquilleurs, 14 sound designers, 12 post-producteurs, 5 superviseurs d'effets spéciaux ainsi que 7 animateurs.

Enfin, l'Académie compte 22 professionnels liés au cinéma comme des universitaires, des distributeurs, des exploitants, des managers, des critiques et des journalistes.

---

Contact : <https://academiacinechile.org/> - contacto@academiacinechile.org

---

## 6 - LA FORMATION

Il existe au Chili une vingtaine d'écoles proposant une formation audiovisuelle. La plus réputée est l'**École de Cinéma du Chili** (Escuela de Cine de Chile) qui a notamment formé le réalisateur Pablo Larrain. Il y a aussi l'**Universidad Católica** (Faculté de Communications), l'**Universidad de Chile** (Instituto de la Comunicación e Imagen) ou encore l'**Universidad Diego Portales** et l'**Universidad del Desarrollo**.

Ces écoles ont commencé à ouvrir avec le retour de la démocratie en 1991 et offrent des spécialisations. Par exemple, l'Université Catholique est axée sur la production, les cours portent sur l'industrie du cinéma, le financement, la vente de films, les marchés du film, et la manière de présenter un projet. Les étudiants apprennent à analyser le parcours d'un film chilien, depuis l'idée originale jusqu'à sa distribution. Cependant, beaucoup d'étudiants qui sortent des écoles font face à un marché de l'emploi saturé, environ 50% d'entre eux ne travailleront finalement pas dans l'industrie audiovisuelle, principalement à cause des conditions économiques.

L'**Universidad de Chile** quant à elle est plutôt axée sur la création de cinéma d'auteur, basée sur une formation théorique et pratique. Elle dispose d'infrastructures nécessaires à l'enseignement du cinéma comme des salles de projection, des studios de tournage ou encore des salles de montage. L'université est aussi une source de financement, les infrastructures permettent d'accueillir des tournages et faire travailler les étudiants sur des projets limitant les coûts salariaux pour les producteurs. La production de *Las Plantas* de Roberto Doveris (2015) à notamment travaillé avec les étudiants de l'Université du Chili. Enfin, au sein de l'université se trouve la Cinémathèque de l'Université du Chili (Cineteca Universidad de Chile) qui est dédiée à la conservation et la diffusion du patrimoine cinématographique chilien.

En région, les principales écoles de cinéma incluent les plus anciennes, comme l'Escuela de Cine de Valparaíso et celle de Viña del Mar, ainsi que la plus récente formation proposée par l'Universidad Austral. L'ensemble de ces formations, qu'elles soient universitaires ou issues de centres de formation technique comme le DUOC ou l'AIEP, sont payantes. Au Chili existe aussi un espace de formation technique, l'Institut Professionnel ARCOS est une société à but non lucratif et accréditée en enseignement de premier cycle dans les domaines de l'art dont les étudiants peuvent recevoir des avantages de l'Etat comme des bourses ou prêts garantis.

Avec la dictature, la privatisation de l'éducation universitaire a profondément transformé le paysage de l'enseignement supérieur chilien. Malgré l'excellence passée de la formation cinématographique, cette privatisation a contribué à rendre le secteur plus élitiste. Aujourd'hui encore, l'enseignement du cinéma demeure majoritairement privé, bien que des bourses instaurées sous les gouvernements de Michelle Bachelet aient facilité l'accès aux études cinématographiques. Par ailleurs, les médias digitaux jouent un rôle croissant dans la démocratisation de la création audiovisuelle.

Malgré les difficultés d'accès à ces formations, une certaine démocratisation a tout de même eu lieu, comme on peut le constater avec l'Institut Filmique de l'Université Catholique du Chili, d'où émergent de nouveaux réalisateurs issus de milieux très divers qui représentent leurs expériences et réalités à travers leurs films.

A la suite du Festival du Film de Valdivia des discussions ont mené à la création du premier Réseau Universitaire de Cinéma et d'Audiovisuel, le RUCA, réunissant 13 écoles d'audiovisuel chiliennes. Cela a pour but de promouvoir le travail réalisé par les Écoles dans le domaine audiovisuel, d'accompagner les étudiants dans leur pratique professionnelles, de favoriser les coproductions entre les écoles et d'influencer

le débat sur les politiques publiques du secteur<sup>16</sup>. Le réseau se compose de 13 écoles de cinéma et audiovisuel dont 9 se situent à Santiago et comprend au total 2385 étudiants.

Université	Nombre d'étudiants de cinéma et audiovisuel en 2025
Universidad Austral de Chile	170
Universidad de Los Andes	65
Universidad Diego Portales	210
Universidad Católica	150
Universidad de Valparaíso	150
UDLA (Universidad de las Américas)	200
Universidad de O'Higgins (sólo postgrado)	35
Academia de Humanismo Cristiano UAHC	90
Universidad Mayor	270
Universidad del Desarrollo	250
Universidad de Chile	365
UNIACC	340
Universidad de Viña del Mar	90
<b>Total</b>	<b>2.385</b>

---

16 Escuelas de Cine conforman la primera Red Universitaria de Cine y Audiovisual (RUCA), Universidad de Chile, 30 janvier 2024, [lien](#).



## CHAPITRE II : STRUCTURATION, FINANCEMENTS, RÉGLEMENTATION

---

Dans cette section, nous examinerons la structuration des institutions encadrant le secteur cinématographique et audiovisuel au Chili, les principales sources de financement disponibles pour les œuvres, ainsi que les aspects réglementaires essentiels pour les coproducteurs étrangers.

### PRÉAMBULE : ACTUALITÉ DU SECTEUR CHILIEN

Avant d'entrer dans les détails de ces mécanismes, il est essentiel de contextualiser les enjeux et défis actuels auxquels fait face l'industrie audiovisuelle chilienne. Cette mise en perspective permettra aux producteurs français de mieux appréhender la réalité du secteur, les dynamiques locales et les interactions avec les professionnels chiliens, dont les conditions de travail et les contraintes économiques influencent nécessairement le cadre d'une coproduction.

Alors que l'industrie cinématographique chilienne s'est distinguée ces dernières années sur la scène internationale, notamment avec des films primés dans les plus grands festivals, elle fait face à des défis structurels qui limitent son développement et sa compétitivité. Le secteur repose essentiellement sur un financement public, les capitaux privés y étant presque inexistant. La production locale s'appuie ainsi sur un réseau d'organismes publics et de fonds d'aide, au premier rang desquels figure le Fondo Audiovisual du Ministère des Cultures, des Arts et du Patrimoine.

Ce fonds, cependant, est soumis à plusieurs contraintes qui freinent la croissance du secteur : les aides sont plafonnées et ne peuvent représenter plus des deux tiers du budget total d'un projet, limitant ainsi la capacité des producteurs chiliens à financer intégralement leurs œuvres. De plus, les commissions attribuant ces aides ne se réunissent qu'une fois par an, réduisant les opportunités d'accès aux financements. Avec une aide maximale à la production de 250 000 euros par projet pour un coût moyen de 450 000 euros (long métrage de fiction), les producteurs chiliens doivent bien souvent se tourner vers des partenaires étrangers afin de compléter leur financement, rendant la coproduction internationale quasi incontournable.

Face à ces défis, le secteur audiovisuel chilien est en pleine mutation, porté par les revendications des syndicats et associations professionnelles qui réclament une réforme en profondeur du cadre institutionnel et financier. En 2022, un document publié par le syndicat APCT<sup>17</sup> soulèvait plusieurs problèmes majeurs du secteur : la nécessité d'incitations fiscales pour le secteur audiovisuel et les industries créatives, un système de cash rebate à consolider, et la reconfiguration de la Film Commission, devenue inopérante. L'APCT proposait des solutions concrètes, telles qu'un instrument fiscal spécifique pour l'audiovisuel (inspiré de modèles comme celui du Mexique), ainsi que l'extension et la consolidation du cash rebate. Ils ont également plaidé pour une exonération fiscale pour les entreprises de l'économie créative, afin de stimuler l'innovation et la production locale.

---

<sup>17</sup> Mesas ejecutivas para la productividad, publié le 10 juin 2022 par l'APCT

En 2024, la situation s'est intensifiée avec une crise de l'institutionnalisation du secteur audiovisuel, poussant 20 associations professionnelles à se réunir pour exprimer leurs préoccupations<sup>18</sup>. La crise, marquée par le recul du secteur audiovisuel, a abouti à un appel pressant pour moderniser la législation et introduire de nouveaux mécanismes de financement et de soutien. La révision du système législatif pour la période 2025-2029, actuellement en discussion, met l'accent sur l'amélioration des conditions de travail des professionnels, la facilitation de l'accès aux financements internationaux et la révision des aides à la création.

Cette mise à jour législative s'accompagne d'un effort pour restructurer les institutions chargées du cinéma et de l'audiovisuel. Le CAIA et la Secretaría Ejecutiva del Audiovisual sont au cœur des discussions, les syndicats demandant une réorganisation et une dotation en ressources humaines et financières plus adaptées aux besoins du secteur. La gestion des fonds et la transparence des processus d'attribution des aides figurent également parmi les priorités des réformes envisagées.

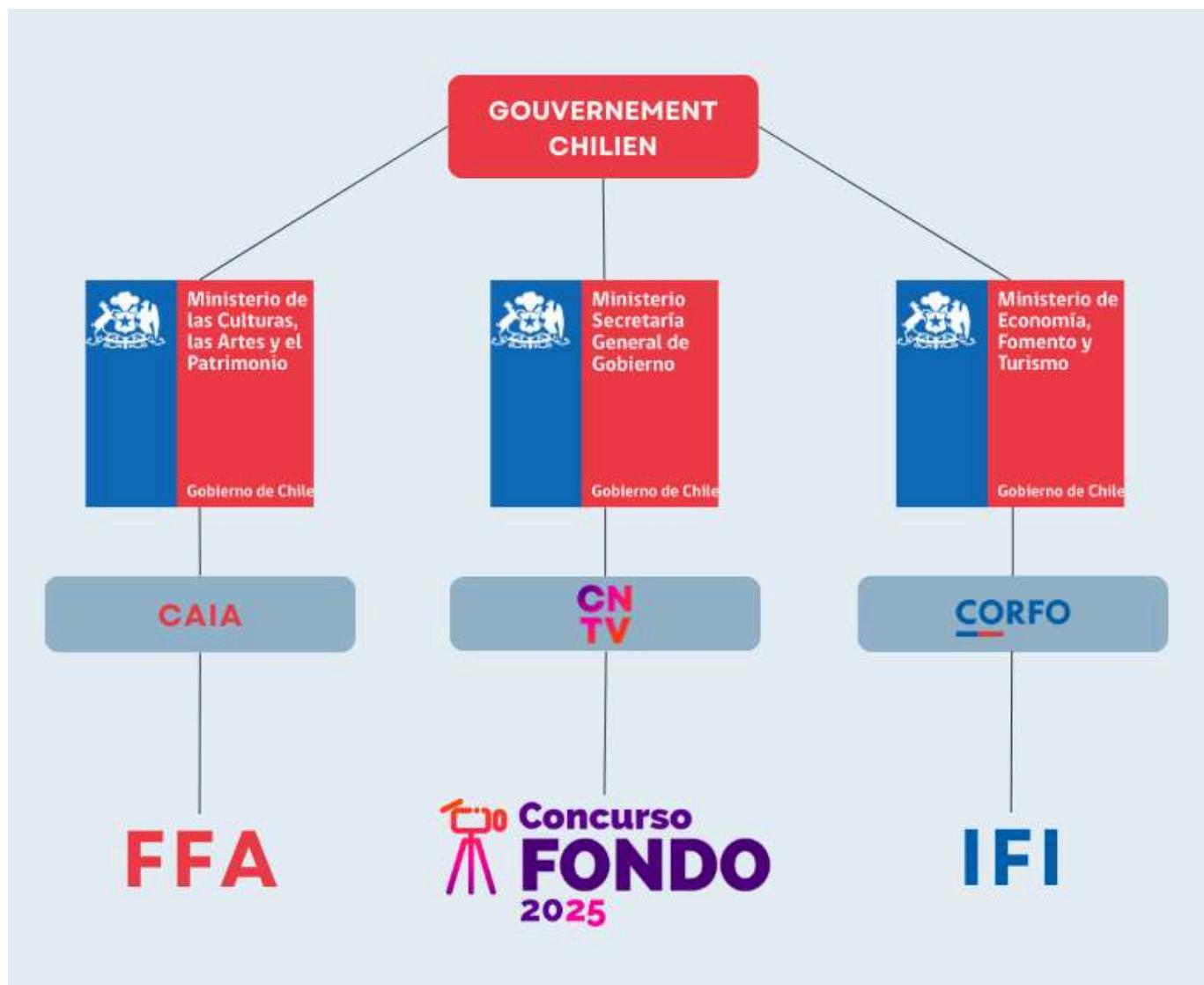
Ces demandes reflètent un désir de redynamiser le secteur en s'appuyant sur des réformes institutionnelles et fiscales qui favorisent une production locale plus compétitive. L'augmentation récente du budget culturel et le renforcement des financements audiovisuels témoignent d'une volonté gouvernementale d'accompagner cette transition. L'évolution des politiques et la mise en place de réformes semblent prometteuses pour renforcer l'attractivité du secteur audiovisuel chilien et créer un environnement propice à l'innovation et à la coopération internationale.

Cependant, la réussite de ces réformes dépendra de leur mise en œuvre effective et de l'engagement gouvernemental à soutenir durablement le secteur. Une première mesure dans ce sens est l'approbation par le Sénat chilien d'une augmentation historique du budget du ministère de la Culture pour 2025, marquant une avancée significative pour le secteur audiovisuel. Parmi les fonds sectoriels accessibles au Chili, le Fondo de Fomento Audiovisual (FFA) est celui qui a connu la plus forte croissance, permettant ainsi d'élargir le financement des projets cinématographiques.

---

<sup>18</sup> Post instagram relayé par un grand nombre d'acteurs du secteur audiovisuel chilien  
[https://www.instagram.com/apctchile/p/C2yNvEhuvS1/?img\\_index=1](https://www.instagram.com/apctchile/p/C2yNvEhuvS1/?img_index=1)

# 1 - STRUCTURATION DES ORGANISMES PUBLICS DE FINANCEMENT



Organigramme de la structuration des organismes de financements au Chili

(Niveau 1 : National, Niveau 2 : Ministère d'attribution, Niveau 3 : Organisme abondant, Niveau 4 : Fonds gestionnaires et attributaires)

- CAIA

### **Consejo del Arte y la Industria Audiovisual Conseil de l'Art et l'Industrie Audiovisuelle**

Au Chili, les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma relèvent de la compétence du Ministère des Cultures, des Arts et du Patrimoine, le



**MINCAP** (*Ministerio de las Culturas, las Artes y el Patrimonio*) et de son Conseil National de la Culture et des Arts le **CNCA** (*Consejo Nacional de la Cultura y las Artes*).

Depuis 2004 et la fameuse Loi sur le développement de l'audiovisuel (*Ley n°19.981 sobre Fomento Audiovisual*) précédemment mentionnée, une institution est entièrement dédiée au secteur : le Conseil de l'Art et de l'Industrie Audiovisuelle, le **CAIA** (*Consejo del Arte y la Industria Audiovisual*).

Cette forme d'action publique en matière d'audiovisuel est ainsi relativement récente mais a permis de mettre à disposition des programmes ciblés d'aide à la production et à la création. **Équivalente du CNC français**, le CAIA est une institution de promotion publique dont l'objectif principal est le suivant :

*“Le développement, l'essor, la diffusion, la protection et la préservation des œuvres audiovisuelles nationales et de l'industrie audiovisuelle, ainsi que la recherche et le développement de nouveaux langages audiovisuels”*

#### Comment fonctionne cet organisme ?

Le CAIA est composé de 17 représentant.es des différentes branches de l'audiovisuel.

Parmi ses prérogatives (déclinées à l'article 7. Chap II de la ley n°19.981), on retrouve les missions de **conseil auprès du Ministère** sur la formulation et l'élaboration de la **politique stratégique nationale de développement de l'audiovisuel**.

La prérogative principale du CAIA est la définition des procédures de **répartition des ressources publiques** à travers le **Fonds de soutien à l'audiovisuel, le FFA** (*Fondo de Fomento Audiovisual*). Le CAIA a ainsi la responsabilité d'octroyer les fonds du FFA sous forme de **subventions** aux projets audiovisuels de durée, format ou genre variés, aux étapes de recherche, d'écriture, de développement, de production et de post-production.

Ses responsabilités s'étendent au financement de l'ensemble des activités de développement et de promotion de l'activité audiovisuelle nationale. Par exemple : la promotion et la distribution des œuvres audiovisuelles nationales, le soutien aux actions de d'éducation artistique et professionnelle audiovisuelle, le soutien aux actions de préservation et de diffusion du patrimoine audiovisuel dans tout le pays et spécialement en zones rurales et populaires, le soutien à la formation professionnelle, etc.

- CORFO

La **Corporation de développement de la production** (CORFO, de l'espagnol : *Corporación de Fomento de la Producción de Chile*) est une organisation gouvernementale chilienne fondée en 1939 par le président Pedro Aguirre Cerda pour promouvoir la croissance économique du Chili.

À l'origine, la CORFO était responsable de la création des industries de base pendant l'ère de la République présidentielle, à savoir le pétrole, l'électricité, l'acier, le sucre, les transports et bien d'autres. Aujourd'hui, cet organisme supervise une variété de programmes visant à **générer le développement économique du Chili** par la

- CNTV

Le **Conseil national de la télévision** (CNTV) est l'autorité chargée de garantir le bon fonctionnement de la télévision chilienne. Sa mission est de réguler et orienter ses acteurs en tenant compte des évolutions technologiques et socioculturelles, dans un contexte d'internationalisation croissante.

Le Conseil est composé de onze membres, dont un président, nommé librement par le Président de la République, et dix conseillers reflétant une diversité d'opinions et de représentations. Le CNTV est un organe constitutionnel autonome, doté d'une personnalité juridique et de biens propres, qui dépend directement du Président de la République, via le Ministère du Secrétariat Général du Gouvernement.

Sur le plan juridique, le CNTV a été créé par la loi n° 18.838. Son budget alloué chaque année est précisé dans la loi de finances, avec un montant de 4,75 milliards de pesos pour 2024.

En termes de fonctions, le CNTV veille à la bonne gestion des services télévisuels, en supervisant



promotion des investissements étrangers et la défense de la compétitivité des entreprises nationales.

La CORFO contient en son sein un **fonds de soutien aux secteurs de production audiovisuelle** : l'IFI, un Programme de soutien aux investissements audiovisuels à fort impact. Ce programme vise à **promouvoir les investissements étrangers et à encourager l'arrivée de productions internationales au Chili**, afin d'augmenter les investissements dans l'industrie audiovisuelle et d'améliorer l'image du pays au niveau mondial.



et contrôlant le contenu des émissions. Les citoyens peuvent signaler tout contenu jugé inapproprié via le site web de l'organisme, et le CNTV peut intervenir d'office si nécessaire. Par ailleurs, il mène des études et encourage la recherche sur l'impact de la télévision sur la société chilienne, tout en fournissant des informations aux citoyens et aux décideurs publics et privés. Il s'occupe également de la gestion des concessions de radiodiffusion, en accordant, modifiant ou révoquant les droits d'usage des chaînes de télévision librement reçues, et en supervisant les transactions liées à ces concessions. En matière électorale, le CNTV veille à la régulation des campagnes électorales diffusées à la télévision, garantissant une présentation équitable et techniquement égale des campagnes politiques.

Le Conseil a aussi pour mission de promouvoir la production de programmes d'intérêt culturel, éducatif, civique ou démocratique, en attribuant des financements pour ces productions via le Fondo CNTV.

## 2 - GUICHETS CHILIENS

- FFA : *Fondo de Fomento Audiovisual / Fonds de Soutien Audiovisuel*



### Rappels de définitions et concepts relatifs aux œuvres au sens du règlement du FFA

Courts-métrages : 1-30 minutes

Moyens-métrages : 31-59 minutes

Longs-métrages : + 60 minutes

**Coproduction majoritaire / minoritaire** : régimes de soutien à destination d'œuvres unitaires de minimum 60 minutes, portées par des productions chiliennes et coproduites avec des sociétés étrangères parmi les accords de coproduction actuels (Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Equateur, Espagne, France, Italie, Pérou, Venezuela).

### Comment est constitué le patrimoine de ce Fonds

En majeure partie des ressources que la Loi de Finances Nationale (*Ley de Presupuesto de la Nación*) mentionne annuellement à cet effet, à cela s'ajoutent des ressources en provenance de la coopération internationale et des dons, héritages et legs.

### Comment postuler ?

Le projet doit être déposé par une société de production chilienne, en langue espagnole, sur la plateforme internet unique de publication des appels à projets pour l'ensemble des fonds dédiés à la Culture. <https://www.fondosdecultura.cl>

### Quelles sont les dates de candidature ?

L'appel à projets se déroule **une fois par an**, entre juillet et août.

### Quels sont les guichets du Fonds de soutien audiovisuel (FFA) ?

Le FFA ouvre plusieurs guichets de **subventions** pour la recherche, la formation, la production régionale, la production d'œuvres interactives, la participation aux marchés internationaux, etc<sup>19</sup>.

Ici, nous allons nous intéresser au seul guichet du FFA ouvert aux **coproductions internationales**, qu'elles soient minoritaires ou majoritaires<sup>20</sup>. A noter qu'un certificat doit être délivré de "Projet d'œuvre de production nationale en régime de coproduction avec des entreprises étrangères" (cf 5-Réglementation).

### Quels sont les montants alloués ?

Deux modalités du guichet sont à destination des œuvres en régime de coproduction, qu'elles soient des **fictions, des documentaires ou de l'animation**, aux étapes de **développement, production et post-production** :

- **coproduction majoritaire** : Une enveloppe globale de 832 000 € pour 2025 ; avec un maximum par projet à **277 000 €**. Pour 2025, 6 projets sont soutenus.
- **coproduction minoritaire** : Une enveloppe globale de 388 000 € pour 2025 ; avec un maximum par projet à **97 000 €**. Pour 2025, 9 projets sont soutenus.

<sup>19</sup> Pour aller plus loin, le règlement du FFA : [https://www.fondosdecultura.cl/fondos/fondo-audiovisual/no\\_rmativa-fondo-audiovisual/](https://www.fondosdecultura.cl/fondos/fondo-audiovisual/no_rmativa-fondo-audiovisual/)

<sup>20</sup> Pour aller plus loin, liens ressources de l'appel à projets 2025 et ses résultats :  
<https://www.fondosdecultura.cl/wp-content/uploads/2024/07/8-FA-LARGOMETRAJE-2025.pdf>  
<https://www.fondosdecultura.cl/wp-content/uploads/2025/01/SELECCIONADOS-FA-2025.pdf>

### Obligations de cofinancement :

Dans le cadre des accords de coproduction France-Chili, la proportion des contributions respectives entre les producteur.rices des deux pays peut varier entre **30% à 70% de l'œuvre**. Elles peuvent être réduites à 20% et 80% sous réserve de l'autorisation des deux autorités compétentes.

### Quelles sont les dépenses éligibles ?

**Les dépenses de réalisation** : alimentation, matériel, transport, hébergement.

**Les dépenses de personnels** :

**L'investissement** : acquisition de biens indispensables au développement des activités et qui subsistent après son achèvement ;

7 % du montant demandé au Fonds pour les dépenses **imprévues**.

### Sur quels critères les projets sont-ils éligibles et sélectionnés au financement ?

Les projets soutenus sont évalués et sélectionnés dans un délai de 75 jours au moyen de **concours publics** (dont les bases générales sont établies dans les dispositions de la Loi). Une **commission** de spécialistes attribue aux projets un **pourcentage de points** sur la base d'une grille de critères techniques et qualitatifs (grille jointe à chaque appel à projet) :

- la cohérence et la viabilité financière ;
- les compétences de l'équipe ;
- la proposition créative ;
- l'apport de la coproduction.

Sont éligibles tous les projets qui obtiennent un pourcentage égal ou supérieur à 90 points. A notation égale, la priorité est donnée aux projets portés par des réalisatrices.

### L'exécution :

Le projet, une fois sélectionné, fait l'objet d'une **convention de mise en œuvre**, signée entre le ou la producteur.rice et le Secrétariat du FFA, qui décline les droits et obligations des parties. À compter de la date d'approbation administrative de la convention, il faut compter un délai de 30 jours avant l'attribution des ressources, en un seul versement.

### Remboursement de l'aide

Il existe une obligation de **remboursement** jusqu'à 10% des montants alloués uniquement si le projet est bénéficiaire sur le territoire.

### Exemple de coproduction franco-chilienne aidée par le FFA

Un exemple récent de coproduction entre la France et le Chili est le film documentaire *Mon pays imaginaire* (*Mi país imaginario*), réalisé par Patricio Guzmán, sorti en 2022. Le film a été coproduit par Arte France Cinéma et Market Chile, avec le soutien du FFA.



Oeuvres sélectionnées par l'appel à projet du FFA 2025 et montants attribués :

En coproduction majoritaire :

SELECCIONADOS - PRODUCCIÓN AUDIOVISUAL DE LARGOMETRAJES MODALIDAD COPRODUCCIÓN MAYORITARIA						
Nº	REGIÓN	FOLIO	MODALIDAD / SUBMODALIDAD	TITULO DEL PROYECTO	RESPONSABLE DEL PROYECTO	MONTO ASIGNADO
1	Región Metropolitana	762895	Coproducción Mayoritaria	Árca	Maria Elena Wood y Compañía Limitada	\$ 286.000.000
2	Región Metropolitana	763664	Coproducción Mayoritaria	La libertad doble	Planta producciones limitada	\$ 286.000.000
3	Valparaíso	773929	Coproducción Mayoritaria	Winnipeg el barco de la esperanza	El Otro Film Producciones Ltda	\$ 264.763.567
4	Región Metropolitana	781033	Coproducción Mayoritaria	Surfing for Seniors	PARALELO FILMS SPA	\$ 120.000.000
5	Región Metropolitana	762050	Coproducción Mayoritaria	Habitación 205	STORYBOARD MEDIA LTDA	\$ 285.156.736
6	Región Metropolitana	782890	Coproducción Mayoritaria	LA TRADUCTORA	CAPICUA	\$ 286.000.000

En coproducción minoritaires :

SELECCIONADOS - PRODUCCIÓN AUDIOVISUAL DE LARGOMETRAJES MODALIDAD COPRODUCCIÓN MINORITARIA						
Nº	REGIÓN	FOLIO	MODALIDAD / SUBMODALIDAD	TITULO DEL PROYECTO	RESPONSABLE DEL PROYECTO	MONTO ASIGNADO
1	Región Metropolitana	761294	Coproducción Minoritaria	DIME CUÁNTO ME QUIERES	Don Quijote Films	\$ 100.000.000
2	Región de Valparaíso	763767	Coproducción Minoritaria	THE SMELL OF APPLES	Inversiones Florencia Larrea Edwards SPA	\$ 100.000.000
3	Región Metropolitana	774720	Coproducción Minoritaria	EL FEO	17 PRODUCCIONES SPA	\$ 100.000.000
4	Región Metropolitana	761950	Coproducción Minoritaria	NO TODAS LAS NIÑAS	EL ESPINO FILMS	\$ 97.142.400
5	Región Metropolitana	772162	Coproducción Minoritaria	OFELIA	Gian Carlo Nasi Can~as Producciones Audiovisuales	\$ 100.000.000
6	Región Metropolitana	780313	Coproducción Minoritaria	UN LUGAR LEJANO - Coproducción	Rizoma Producciones SpA	\$ 99.975.984
7	Región de Los Ríos	773274	Coproducción Minoritaria	Próxima Aparición - Coproducción minoritaria	Producciones Hora Mágica Limitada	\$ 100.000.000
8	Región Metropolitana	775454	Coproducción Minoritaria	CORTE CULEBRA	CAPICUA	\$ 100.000.000
9	Región Metropolitana	775820	Coproducción Minoritaria	Muchachos bañándose en el lago	ORO FILMS LTDA.	\$ 100.000.000

- **Fondo CNTV**

Le Fonds CNTV (Consejo Nacional de Televisión du Chili) constitue aujourd’hui le principal dispositif de soutien à la production télévisuelle nationale, offrant une opportunité précieuse pour le développement de coproductions internationales, notamment avec la France. Initialement destiné à la télévision chilienne, ce fonds s'est progressivement élargi pour inclure une diversité de formats, allant de la fiction au documentaire en passant par les programmes pour enfants. Depuis 2019, une réforme majeure a intégré la possibilité de coproductions internationales dans toutes les catégories d'aide, encourageant ainsi les producteurs chiliens à établir des partenariats à l'étranger. Doté d'une **enveloppe totale de 4,75 milliards de pesos** chiliens pour 2024 (soit 4 797 500 Euro), le Fonds CNTV finance chaque année des projets à hauteur de 570 millions de CLP maximum par œuvre, soit environ 12 % du budget global disponible. Huit lignes de financement sont proposées, avec une attention particulière aux projets valorisant la diversité culturelle et l'identité chilienne.

Ces lignes sont :

**Séries historiques ou documentaires historiques** : Les projets doivent compter au minimum deux épisodes.

**Fiction** : La fiction doit compter au moins deux épisodes.

**Non-fiction** : Cette catégorie regroupe des œuvres basées sur des faits réels. Comme pour la fiction, un minimum de deux épisodes est requis.

**Programmes d'origine régionale** : Ce financement vise à encourager la production audiovisuelle en dehors de la région métropolitaine de Santiago, en favorisant les équipes basées en région. Il peut s'appliquer à des œuvres de fiction, non-fiction, historiques ou jeunesse. Une preuve de localisation régionale est requise pour garantir l'authenticité du projet et son ancrage territorial.



**Programmes locaux ou communautaires** :

Ce type de financement soutient des productions destinées à des communautés spécifiques, en lien avec des associations locales, des écoles ou d'autres entités communautaires. Comme pour la ligne précédente, il peut s'appliquer à différents genres (fiction, non-fiction, historique ou jeunesse), à condition que le contenu reflète la réalité locale et soit en adéquation avec les attentes du public ciblé. Cette ligne favorise les projets ayant une portée éducative ou sociale.

**Programmes pour enfants (3 à 6 ans)** : Les productions doivent comporter au minimum six épisodes, avec une durée justifiée par le demandeur.

**Programmes pour enfants et adolescents (7 à 15 ans)** : Le format doit comporter au moins quatre épisodes, avec une durée justifiée par le demandeur.

**Nouvelles saisons de programmes déjà financés** : Cette ligne permet de soutenir la continuité des productions ayant déjà bénéficié d'un financement du Fonds CNTV et ayant été diffusées ou en cours de diffusion. Le financement accordé diminue progressivement selon le nombre de saisons :

- **2<sup>e</sup> saison** : jusqu'à 70 % du financement initial
- **3<sup>e</sup> saison** : jusqu'à 50 % du financement initial
- **4<sup>e</sup> saison et suivantes** : jusqu'à 25 % du financement initial. Pour être éligible, la production doit justifier un concept clair pour la nouvelle saison et démontrer une continuité éditoriale et artistique.

Pour être éligible, les candidats doivent être des producteurs indépendants ou des concessionnaires de services de radiodiffusion télévisuelle gratuite chiliens, et les projets doivent respecter des critères stricts, tels que la pertinence culturelle pour le public chilien et la cohérence budgétaire. Dans le cadre d'une coproduction internationale, il est impératif qu'un partenaire chilien dépose la demande et qu'un accord de coproduction, validé par un notaire ou par signature électronique avancée, définisse précisément la répartition des responsabilités, des droits et des revenus entre les parties.

Les aides accordées sont non remboursables, mais elles impliquent des engagements stricts, notamment la diffusion obligatoire sur une chaîne de télévision gratuite et l'inclusion d'une équipe de production chilienne. En complément de cette aide, il est possible de solliciter d'autres financements nationaux ou internationaux, à condition qu'ils soient dûment déclarés dans le budget du projet.

La coproduction peut ainsi être un levier intéressant pour des productions franco-chiliennes, permettant d'accéder à des financements croisés tout en élargissant les opportunités de distribution. Toutefois, la nécessité d'une participation chilienne majoritaire ou d'un ancrage culturel fort dans les projets financés par le CNTV impose une réflexion stratégique sur la structuration des partenariats et la conception des œuvres audiovisuelles.

Tout projet déposé auprès du Fonds CNTV doit être accessible au public chilien. Ainsi, si l'œuvre n'est pas réalisée en espagnol, elle devra obligatoirement être doublée dans cette langue. Le sous-titrage seul n'est accepté qu'à titre exceptionnel. De plus, le contenu proposé doit démontrer un intérêt manifeste pour le public chilien et refléter une approche locale, même lorsqu'il s'inscrit dans un contexte international.

Les candidats doivent fournir un ensemble de documents garantissant la viabilité et la qualité du projet soumis.

- Formulaires officiels disponibles sur le site du CNTV pour l'année en cours, toute non-conformité entraînant l'élimination du dossier
- Description générale du projet (objectifs, public cible, proposition audiovisuelle, justification de son originalité)
- CV des membres de l'équipe et portfolio
- Stratégie de développement international
- Calendrier de réalisation détaillant les différentes étapes de production, en cohérence avec le budget prévisionnel
- Budget détaillé, incluant le coût total du projet ainsi que les contributions propres ou externes
- Script et arguments narratifs aussi bien pour un chapitre que pour l'ensemble de la série ou du projet
- Maquette audiovisuelle d'une durée comprise entre une et cinq minutes doit être soumise pour illustrer les intentions artistiques et les compétences du réalisateur.
- Accord de coproduction détaillé entre les parties concernées
- Pour les projets développés hors de la région métropolitaine, une déclaration attestant de leur origine régionale est exigée, précisant les lieux de résidence et les activités de production prévues en dehors de la capitale.
- Lettres d'engagement doivent être fournies pour les lieux de tournage, les acteurs ou les équipements clés
- Contrats de droits ou licences pour toute œuvre protégée par le droit d'auteur, avec une validité couvrant toute la durée du projet.

Une part importante du fonds CNTV est destinée aux productions régionales, toutes catégories confondues. Environ 30 % des ressources disponibles, soit près de 1 425 453 300 CLP, sont alloués aux projets développés en dehors de la région métropolitaine, avec un plafond de 12 % par ligne de financement et

par projet. Le Fonds CNTV peut financer un projet en totalité ou partiellement, le pourcentage de prise en charge dépendant des caractéristiques et de la ligne de demande du projet.

L'évaluation des dossiers repose sur un processus rigoureux, impliquant des experts nationaux et internationaux sélectionnés par le Conseil. Jusqu'à trois évaluateurs internationaux peuvent être invités, sous réserve d'approbation par les membres du Conseil.

L'appel à candidatures est ouvert chaque année, avec un calendrier précis.

#### Pour l'année 2024 :

- Période de dépôt 26 février-15 avril
- Maquette audiovisuelle mise en ligne entre le 16 et le 18 avril.
- Résultats annoncés en septembre.

Si obtenus, les fonds sont versés par paliers selon les étapes d'accomplissement du projet.

Il n'existe pas de restriction explicite interdisant le cumul des aides nationales ou

internationales, à condition que celles-ci soient déclarées correctement et ne contreviennent pas aux règles spécifiques des autres fonds sollicités. Par ailleurs, le Fonds CNTV accepte des projets en coproduction internationale, qu'ils soient majoritairement ou minoritairement chiliens. Dans tous les cas, le coproducteur chilien doit être le porteur du projet et se conformer aux obligations établies par le règlement.

La série *La Jauría* (2019) est l'un des rares exemples de coproduction franco-chilienne ayant bénéficié du soutien du Fonds CNTV. Coproduite principalement par la société de production chilienne Fábula, elle a également reçu le soutien de Arte qui a assuré sa diffusion en France et en Allemagne. Cependant, de telles collaborations restent exceptionnelles, les priorités de financement du CNTV étant souvent axées sur des productions locales ou régionales. Cela explique pourquoi les coproductions avec la France restent relativement rares, malgré l'existence d'accords bilatéraux dans le secteur audiovisuel.



Site officiel du fonds : <https://cntv.cl/fondo-cntv/> - Contact : Formulaire en ligne (très actif)

- **IFI**

En partenariat avec le Ministère de la culture, la CORFO dispose d'un fond alloué à l'audiovisuel, le IFI (Programme de soutien aux investissements audiovisuels à fort impact), destiné lui aussi à attirer le maximum d'investissements étrangers au Chili.

Le programme de soutien aux investissements audiovisuels à fort impact vise à promouvoir les investissements étrangers et à encourager l'arrivée de productions internationales au Chili, afin d'augmenter les investissements dans l'industrie audiovisuelle et d'améliorer l'image du pays au niveau mondial.

Entre 2017 et 2024, ce programme a soutenu des projets d'entreprises renommées telles que **HBO, Netflix, Amazon Studios et Film Nation**, en tirant parti d'investissements étrangers de plus de **16,8 milliards de pesos chilien (17 808 000 US\$)**.

L'IFI 2024 a également évalué et soutenu la passation de marchés de services audiovisuels, en promouvant l'emploi et le développement des capacités locales dans le cadre d'activités créatives et techniques.

Il comprenait une incitation régionale pour les projets réalisés en dehors de la **région métropolitaine**, où le remboursement peut atteindre jusqu'à **40 % des dépenses qualifiées**, encourageant la décentralisation et le développement des économies locales.

### Bénéficiaires

Les personnes morales étrangères chargées de la production d'une œuvre audiovisuelle, qui a lieu dans son intégralité ou en partie sur le territoire chilien, qui est directement impliquée, ou par le biais d'un accord de co exécution avec une société de production nationale, peuvent s'adresser à ce programme. De même, les personnes morales constituées au Chili peuvent en être les bénéficiaires, à condition qu'elles prouvent leur association et/ou leur exécution avec une société étrangère.



Type de production audiovisuelle : la production audiovisuelle doit être un long métrage, une série télévisée ou un OTT (contenu transmis sur Internet).

### Modalités

- Le projet doit représenter minimum 1 million US\$ net de dépense au Chili.
- La subvention de contrepartie ne peut pas dépasser 30 % des dépenses admissibles, 40% si les dépenses sont faites hors région métropolitaine.
- Le plafond est de 3M US\$

Si le projet est retenu, il faudra signer avec une compagnie de production chilienne, qui représente le projet sur le territoire. L'entreprise chilienne sera responsable de l'exécution du projet ainsi que de la présentation des activités et des comptes financiers. Il s'agit d'un contrat de co exécution assorti d'un mandat légal (procuration). Les aides sont versées **une fois les dépenses réalisées**.

### Critères d'évaluation 2025 :

Critères liés à l'expérience et à la reconnaissance du candidat (30 % de la note finale) :

- Expérience de l'équipe exécutante (15 %).
- Expérience et/ou reconnaissance internationale de l'entreprise productrice, des entreprises co-exécutantes ou des entreprises associées, selon le cas (15 %).

Critères liés au projet (30 % de la note finale) :

- Plan de production (10 %).
- Cohérence du diagramme de Gantt (5 %).
- Stratégie préliminaire de distribution et de marketing (10 %).
- Accord de distribution et marketing (5 %).

Critères liés au potentiel d'impact sur l'industrie ou les industries connexes (40 % de la note finale):

- Structure des dépenses pour la sous-traitance de services audiovisuels (15 %).
- Emplois créés dans la région (10 %).
- Niveau de compétences locales intégrées dans les activités créatives (10 %).
- Contribution scénographique à la promotion de l'image de la région (5 %).

Ces critères s'appliqueront uniquement au premier appel à projet. Pour le second appel à projet, les critères applicables ne sont pas encore officiellement disponibles.

Diffuseur à la candidature : la CORFO demande d'avoir une stratégie préliminaire de marketing diffusion, mais pas de diffuseurs acquis requis.

#### FONDS ALLOUABLES IFI 2025 :

4.168 millions de pesos chiliens. (4 194 382.65 US\$). En 2024 la CORFO a reçu 7 candidatures éligibles au fonds IFI. Sur ces 7 projets 5 ont pu en bénéficier :

#### **El Deshielo**

Réalisé par Manuela Martelli, ce film raconte l'histoire d'Inès et Hanna, deux jeunes qui se rencontrent dans un hôtel de ski de la Cordillère des Andes, et qui nouent une amitié dans une intrigue impliquant leurs familles. La production est dirigée par Alejandra García pour la société

chilienne Wood Producciones, en collaboration avec les Mexicains de Piano, les Allemands de Pandora Film Produktion, les Argentins de Rei Cine, les Espagnols d'Elastica Films et les Français de Dulac Productions<sup>21</sup>.

Montant IFI : \$428.136.549 (453 824,74US\$)

#### **Desconectados 2**

Comédie produite par Amazon Studios, avec Javiera Contador, María Jesús Harán et Diego Rojas, qui raconte la vie de Victoria, mère de deux adolescents devenue une mère surprotectrice.

Montant IFI : \$489.352.792 (518 713,96US\$)

*Grâce à l'IFI Audiovisuel, nos productions sont vues, non seulement au Chili, mais dans le monde entier, et elles attirent également de l'argent dans le pays, qui est dépensé ici et qui a donné dans notre cas du travail à plus de 150 personnes.*

Témoignage du réalisateur Diego ROUGIER

#### **El Puma**

Marcela Said réalise ce film avec Antonia Zegers, Luis Tosar et Gastón Salgado, qui se déroule dans le sud du Chili et qui implique une histoire d'amour et d'intrigue.

Montant IFI : \$322.846.737 (342 217,54US\$)

---

<sup>21</sup> Selon Cineuropa, en ligne Article "Le prix Coprocity au Développement pour Manuela Martelli"

par Fabien Lemercier publié le 12/12/2023, disponible sur <https://cineuropa.org/fr/newsdetail/453572/>

## Viento Blanco

Film réalisé par David Albala, basé sur les événements réels survenus le 19 mai 2005, lorsqu'un groupe de jeunes, récemment entrés dans le service militaire, ont reçu l'ordre de marcher 20 kilomètres dans des conditions extrêmes de vent et de neige dans la ville d'Antuco.

Montant IFI \$579.644.955 (614 423,65US\$)

## Biobío

Produite par Netflix et Fábula, et réalisée par Fernando Guzzoni et María José San Martín, cette série s'inspire de la disparition du jeune universitaire Jorge Matute Johns, survenue le 20 novembre 1999 dans la discothèque "La Cucaracha", à Concepción.

Montant IFI : \$174.018.967 (184 460,11US\$)

---

L'appel à candidature s'est fait sur plusieurs fenêtres dans l'année. Les projets sont arrivés à des périodes différentes, provoquant l'effet "premier arrivé premier servi". Si un projet ambitieux était accepté en premier, les autres en seraient pénalisés.

C'est pour éviter cet écueil que la CORFO a décidé de **changer son appel à candidature pour 2025** : celui-ci se fera **sur le mois de février** (dates non communiquées à ce stade), tous les projets seront reçus et comparés, ce qui permettra une meilleure répartition des subventions.

Le nombre de candidatures sera plus grand : **la répartition en 30/40% sera peut-être différente selon les projets**, la CORFO envisage d'autres montants (ex: 27%) Selon le nombre des projets reçus et leur qualité ils décideront quel pourcentage ils peuvent donner.

### Enjeux pour la CORFO : les plateformes

Le rôle des plateformes dans les projets soutenus par le fonds IFI de la CORFO est important : 2 projets sur les 5 ayant obtenu l'IFI sont à leur initiative (NETFLIX et AMAZON STUDIO).

Si d'un côté cela permet la naissance de projets au Chili qui sinon n'auraient pas vu le jour, et que cela permet de nourrir l'écosystème du cinéma et de l'audiovisuel local, de l'autre le pouvoir des plateformes devient trop grand, comportant un danger de "standardisation" de la culture. **C'est pourquoi la CORFO a mis en place une deuxième session d'appel à projet pour 2025, afin de donner la chance à des plus bas budget de voir le jour.** Une attention particulière est donnée aux projets mettant en valeur l'héritage culturel chilien ou la culture chilienne.

Il y a débat au sein des instances culturelles chilienne au sujet de l'argent public versé aux plateformes américaines : en ont-elles vraiment besoin ? L'argent public ne doit-il pas être versé aux projets qui ne pourraient réellement pas être financés en dehors des aides ?

Autre sujet de débat : la CORFO supporte-t-elle prioritairement les fonds étrangers à fort impact (raison d'être à sa création) ou les projets mettant en avant la culture chilienne ? L'institution essaie de privilégier les deux, **avec un système de bonus accordés si les thèmes des projets soumis mettent en avant la culture ou l'héritage culturel chilien.**

Site officiel :

<https://www.corfo.cl/sites/cpp/movil/webingles> Contact : [contacto@corfo.cl](mailto:contacto@corfo.cl)

## • BANCO ESTADO

*Banco del Estado de Chile* (sous la marque BancoEstado) est une **banque publique** fondée en 1953 par la fusion de la *Caja Nacional de Ahorros*, de la *Caja de Crédito Hipotecario*, de la *Caja de Crédito Agrario* et de l'*Instituto de Crédito Industrial*. Elle appartient entièrement à l'État chilien et joue un rôle clé dans l'inclusion financière, le soutien aux petites entreprises et le financement de divers secteurs, y compris la culture, le cinéma et l'audiovisuel malgré le fait qu'elle fonctionne comme une entité commerciale. Son engagement dans le secteur audiovisuel s'inscrit dans une politique publique visant à promouvoir l'industrie culturelle chilienne.

En 2024 est relancé le "**Film and Theater support Fund**"<sup>22</sup>. Entre 2004 et 2018, ce soutien au cinéma national avait soutenu 125 productions audiovisuelles, dont *Machuca*, d'Andrés Wood, qui a été le film avec lequel ce programme a commencé ainsi qu'*Histoire d'un ours* et *Une femme fantastique* qui ont remportés deux oscars pour le Chili<sup>23</sup>.

**Ce fonds est exclusivement destiné à aider les projets à être diffusé et distribué sur le territoire national.**

Ce fonds a un montant de près de 400 millions de pesos chilien (environ 390 000 €), avec un total de six prix : trois pour la catégorie des films et trois pour le théâtre. Les montants dans le cas du cinéma s'élèvent à 100 millions de pesos chilien (environ 97 500 €) pour chacun des trois lauréats.

### Projets éligibles :

Longs métrages de fiction, de documentaire et d'animation, ainsi que des pièces de théâtre professionnelles. Postuler se fait via la plateforme internet. Pour l'édition 2025, BancoEstado prévoit de maintenir le fonds, toujours en promouvant la circulation et la distribution de projets de cinéma et de théâtre, souhaitant réaffirmer son engagement envers les industries créatives et le développement intégral du pays.

### Projets cinéma ayant bénéficié du fonds en 2024

#### **La ola**

Long métrage musical de Sebastián Lelio, lauréat de l'Oscar pour "Une femme fantastique", qui représente le mouvement féministe à travers l'histoire de Juliette, une jeune étudiante en musique qui devient un symbole de changement en élevant la voix dans son université.

#### **La véritable histoire de People in the Dragon**

Comédie mettant en vedette l'actrice Catalina Saavedra qui, dans un faux documentaire, raconte les retrouvailles d'un groupe de rock chilien 10 ans après la mort de son chanteur dans un tragique accident

#### **Oro amargo**

Une histoire sur la lutte et les dilemmes moraux auxquels un groupe de mineurs doit faire face au milieu du désert d'Atacama lorsqu'un père, joué par Francisco Melo, et sa fille exploitent secrètement une mine d'or.

---

<sup>22</sup> Source en ligne :

<https://www.latercera.com/laboratoriodecontenidos/noticia/bancoestado-relanza-emblematico-fondo-de-apoyo-al-cine-y-teatro/JMCLAJNR3FAATGZLC3C7BZT4QI/>

<sup>23</sup> Source en ligne :

<https://www.elmostrador.cl/cultura/2024/12/10/bancoestado-revela-ganadores-de-su-fondo-de-apoyo-al-cine-y-al-teatro/>

## 3 - FONDS DE COPRODUCTION

En plus des aides à la création, certains fonds favorisent spécifiquement **la collaboration** entre deux sociétés porteuses du projet. Il faut avant tout prendre en compte le territoire des sociétés de production, celui du tournage, celui d'origine du réalisateur et des chefs de poste. C'est donc ces territoires qui vont définir les aides accessibles.

### • IBERMEDIA et accès aux aides internationales pour le Chili

Programme **ibéro-américain** qui vise à soutenir le développement, la coproduction et la distribution de projets audiovisuels entre les **pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale, du Portugal et de l'Espagne en Europe**. Aujourd'hui le programme Ibermedia est ouvert pour cette liste de pays : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, le Chili, l'Équateur, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, le Portugal, la République dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela.

Les principales actions du Programme Ibermedia :

- **Développement de projets** : soutien aux projets de films de fiction, documentaires et d'animation en phase de développement.
- **Coproduction** : financement de coproductions entre les pays membres pour encourager la collaboration et l'échange culturel.
- **Distribution et promotion** : aide à la distribution et à la promotion de films ibéro-américains afin d'élargir leur audience.
- **Formation** : soutien à des programmes de formation pour les professionnels de l'audiovisuel, tels que des ateliers, des séminaires et des cours spécialisés.

Pour bénéficier des aides du Programme Ibermedia, les producteurs doivent soumettre leurs projets lors des **appels à candidatures annuels**. Les projets sont ensuite évalués en première instance à Madrid par des commissions, puis par un comité de sélection composé de représentants de chaque pays membres.

Les aides, indépendamment de la monnaie des pays déposants, sont exprimées et distribuées en **dollars américain**.

**A noter** : Les montants offerts par le programme sont particulièrement importants vis-à-vis de l'économie de cinéma au Chili, et plus généralement en Amérique du sud. Ce sont donc des aides indispensables pour certains films ambitieux coproduits au Chili. En 2024, sur les 49 films aidés par le programme, 10 films sont coproduits par ou avec le Chili. Un grand nombre de coproduction est réalisée avec l'Espagne, le Portugal ou l'Italie (qui ne sera plus présent dès 2025, le pays ayant fait le choix de quitter le programme).

Le fonds vise le marché ibéro-américain et valorise les films qu'il accompagne sur ce même marché : les films coproduits via Ibermedia sont bien mis en valeur, autant dans les pays ibériques que dans les grands festivals internationaux. Ibermedia est aujourd'hui divisé en trois grands pôles, une plateforme médiatique appelée **Ibermedia DIGITAL**, destiné à la diffusion de films ibéro-américains, ainsi que deux pôles d'aides à la création audiovisuelle : **Ibermedia & Ibermedia Next**.

	 PROGRAMA IBERMEDIA	 IBER MEDIA NEXT
Focus et objectif	Créé en 1998, Il s'agit d'une initiative de coopération ibérique et américaine qui vise à soutenir le développement, la coproduction et la distribution de projets audiovisuels entre les pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et du Portugal et de l'Espagne en Europe. Le programme d'aide s'étend également au programme de formation et à la distribution ibéro-américaine.	Créé en 2023, Ibermedia Next est spécifiquement conçue pour promouvoir l'innovation et la collaboration dans le secteur de l'animation : elle vise à intégrer les technologies de pointe dans la création de contenus animés numériques ou hybrides, avec une forte composante d'animation. L'aide s'étend cependant aux œuvres dites "nouveaux médias" comme la réalité virtuelle et la réalité mixte avec un accent mis sur l'aspect innovant voir expérimental des productions.
Format	Aide à l'écriture de long-métrages Aide à la distribution/circulation Aide au développement de long-métrages de fiction/animation/documentaire Aide au développement de séries à destination de la TV ou des plateformes. Aide à la (co)production de long-métrages de fiction/animation/documentaire Aide aux programmes de formation	Aide au développement : Prototype, pilote, teaser, court-métrage clip vidéo, VR, XR usant d'innovation techniques et à but de démonstration (durée minimale de 5 minutes)
Fréquence	1 commission/an par guichet	1 commission/an
Montants	Aides au développement : jusqu'à 15.000\$ Aides à la coproduction : entre 150 000 et 250 000\$	Aide au Développement : Jusqu'à 150.000\$
Remboursable	Non, à l'exception de l'aide à la (co)production qui est une aide remboursable	Non

Conditions générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet doit impliquer au moins deux pays membres du programme en coproduction (à l'exception du Salvador, Honduras et Nicaragua , où deux coproducteurs du même pays suffisent).</li> <li>- Les projets doivent représenter un potentiel de distribution (et idéalement) de fabrication dans les pays ibéro-américain.</li> <li>- La contribution des coproducteurs ne doit pas représenter moins de 20 % et plus de 70% du coût total de production (exception : 80% pour les coproductions bilatérales).</li> <li>- La contribution des coproducteurices de pays extérieurs à l'accord doit représenter au maximum 30% du coût du film.</li> <li>- Les équipes techniques et artistiques doivent être proportionnelles à la contribution financière de chaque coproducteur.</li> <li>- Pas de nécessité d'avoir des financement privés, mais nécessité d'une structure de financement solide et diversifiée qui peut inclure du financement privé.</li> <li>- <b>Ibermedia NEXT :</b> Nécessité d'un pays européen qui dépose (à partir de 2025, Espagne ou Portugal)</li> <li>- <b>Pour l'aide à la (co)production :</b> 250.000\$ maximum ou 50% du coût de production du film maximum.</li> </ul>	
Genre (chiffre 2024)	<p>Aide à la (co)production :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>39 en fiction</li> <li>1 en animation</li> <li>9 en documentaire</li> </ul> <p>Aide au développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>26 en fiction</li> <li>3 en animation</li> <li>5 en documentaire</li> </ul>	/
Projets soumis (quantité)	<p>Aide à la (co)production : environ 170 projets présentés par commission.</p> <p>Aide au développement : Environ 150 projets présentés par commission.</p> <p>Aide au développement de série : environ 25 projets présentés.</p>	Environ 70 projets présentés
Nombres de projets aidés	<p>Aide à la coproduction : 40 - 50 projets aidés</p> <p>Aide au développement : 30 - 35 projets aidés</p> <p>Aide au développement de série : 5 - 10 projets aidés</p>	Aide au développement 14 projets aidés

Le film *El Deshielo*, une coproduction franco-chilienne réalisée par Manuela Martelli, a été sélectionné pour recevoir un soutien financier lors de la Convocatoria 2023 du programme IBERMEDIA. Cette sélection a été annoncée le 29 octobre 2024, avec un total de 115 projets retenus.

### Historique du fond Ibermedia :

Le cadre légal entourant les statuts du programme est conforme à trois traités signés au même moment en 1989 : l'Accord pour le Marché Unique du Cinéma d'Amérique Latine ; l'Accord de Coproduction d'Amérique Latine incluant l'Espagne depuis 1997 ; et l'Accord pour l'Intégration du Cinéma Ibéro-Américain dont le seul membre européen est l'Espagne, qui est l'initiative du CAACI (Conférence des Autorités en matière de Cinéma Ibéro-Américain) basé à Caracas, dont le but est le développement des relations transatlantiques. Ibermedia fait partie intégrante de la politique audiovisuelle du CAACI. L'Espagne est le principal soutien du fonds, avec une allocation de 3.34 millions de dollars (plus de 40% du budget total du fonds de soutien) en 2009, dont environ 75% provenaient de l'AECID (Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et le Développement).

Listes des contributions et subventions par pays en 2009 (Source: Ibermedia)

PAYS	CONTRIBUTION (\$)	SUBVENTION ATTRIBUÉE (\$)
ARGENTINE	400.000	786.738
BOLIVIE	150.000	284.000
<b>BRÉSIL*</b>	600.000	599.064
COLOMBIE	195.000	514.803
COSTA RICA	100.000	227.000
CUBA	150.000	339.000
<b>CHILI</b>	<b>150.000</b>	<b>310.000</b>
EQUATEUR	100.000	310.000
<b>ESPAGNE*</b>	3.331.900	1.461.544
GUATEMALA	0	220.000
<b>MEXIQUE*</b>	500.000	500.000
PANAMÁ	100.000	237.259
PÉROU	150.000	390.000
<b>PORTUGAL*</b>	300.000	285.000
PUERTO RICO	150.000	210.000
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	100.000	195.000
URUGUAY	150.000	295.500
<b>VENEZUELA*</b>	450.000	494.759
<b>TOTAL</b>	<b>7.788.667</b>	<b>7.788.667</b>

- **Institut français**

L’Institut français du Chili promeut et partage la création contemporaine française à l’échelle internationale, favorisant ainsi des échanges enrichissants entre les cultures.

En collaboration avec les institutions culturelles chiliennes, il soutient et finance la venue d’artistes français et la diffusion de productions françaises au Chili, dans toutes les disciplines. Il s’implique activement dans les grands événements culturels, à Santiago comme en régions, en s’appuyant notamment sur son réseau d’Alliances françaises et de lycées français.

L’Institut encourage les résidences artistiques et de recherche, le développement de formations en arts (publics, techniques, politiques culturelles) et organise des échanges, incluant des invitations en France pour les artistes et professionnels de la culture chilienne.

Site officiel : <https://www.institutofrances.cl/fr/accueil/#/>

Contact : Formulaire en ligne

- **CNC Aide au cinéma du monde**

L’Aide aux Cinémas du Monde (ACM) est un dispositif cofinancé par le CNC et l’Institut français, visant à soutenir la coproduction internationale de longs métrages destinés à une première exploitation en salles en France. En 2024, selon Cineuropa, le budget total de l’ACM a été porté à 6 millions d’euros.

Ce dispositif comprend quatre sessions annuelles, réparties en trois volets :

- La première commission attribue des aides avant réalisation aux premiers et deuxièmes longs métrages.
- La deuxième commission attribue des aides avant réalisation aux troisièmes longs métrages et suivants.
- La troisième commission attribue des aides après réalisation pour les projets non retenus lors de leur passage dans les commissions précédentes et n’ayant pas fait l’objet d’une première exploitation (salles, festivals, services de médias audiovisuels).

La part de l’implication du producteur français dans le projet est un facteur important pour être sélectionné. Aussi, une majoration du taux d’aide est prévue pour les premiers et seconds longs métrages d’un réalisateur, ainsi que pour les films coproduits avec des pays à faibles ressources. Les demandes peuvent être déposées soit avant le tournage, soit en fin de montage de l’œuvre cinématographique.

Seuil par projet :

- Aide avant réalisation: jusqu'à 300 000€, possiblement 500 000€ pour les œuvres d’initiative française de plus de 2,5M€.
- Aide après réalisation: jusqu'à 70 000€.

Pour être éligible à l'ACM, le projet doit :

- Durer plus d'une heure.
- Etre coproduit par une société de production établie en France et une société de production établie à l'étranger.
- Avoir son réalisateur ressortissant étranger (ou français par exception).
- La langue du film doit être la langue officielle ou d'usage du pays étranger.

Depuis le lancement de l'ACM en 2012, 47 sessions ont eu lieu. Au total, environ 4400 projets émanant de 143 pays différents ont été déposés, dont 2700 au titre du 1<sup>er</sup> collège, et 1700 au titre du 2<sup>ème</sup> collège. 617 projets ont été soutenus à ce jour (dont 18 Chiliens), dont 529 films de fiction, 77 documentaires, 9 films d'animation, 2 films hybrides.

Tableau des films chiliens ayant récemment obtenu l'ACM ainsi que le montant de l'aide :

2022	<i>El ladrón de perros</i>	Vinko Timicic	3ème collège	Production	50 000 €
2020	<i>Le mystérieux regard du flamant rose</i>	Diego Céspedes	1 <sup>er</sup> collège	Production	180 000 €
	<i>El Puma</i>	Marcela Said	2 <sup>nd</sup> collège	Production	En cours
2019	<i>Blanquita</i>	Fernando Guzzoni	2 <sup>nd</sup> collège	Production	115 000 €
	<i>Les Colons</i>	Felipe Galvez	1 <sup>er</sup> collège	Production	150 000 €
2018	<i>La Vache qui chantait le futur</i>	Francisca Alegría	1 <sup>er</sup> collège	Production	150 000 €
2017	<i>La danse du serpent</i>	Sofia Quiros Ubeda	1 <sup>er</sup> collège	Production	125 000 €

Site officiel :

[https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/multi-sectoriel/production/aide-aux-cinemas-du-monde\\_190862](https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/multi-sectoriel/production/aide-aux-cinemas-du-monde_190862)

Contact : Céline Leclercq (cheffe du département au CNC) celine.leclercq@cnc.fr

## 4 - FINANCEMENT TYPE D'UN LONG MÉTRAGE AU CHILI

Cette partie s'appuie sur une étude datant de 2021 publiée par le Ministère de la culture, des arts et du patrimoine<sup>24</sup>. Celle-ci s'appuie elle-même sur les chiffres du fonds FFA.

- **Coût moyen films par genre/formats<sup>25</sup>**

Long métrage fiction : **450 000€**

Long métrage documentaire : **160 000€**

Long métrage d'animation : **1 700 000€**

Oeuvre nouveau média : **100 000€**

- **Plan de financement type<sup>26</sup>**

Coproduction majoritaire française

**Part française 70%** Financement public (CNC, régions, crédit d'impôt) : 45%

Financement privé (préachats TV, MG distributeurs, Sofica, ) : 20%

Apport du producteur (fonds propres, valorisations) : 5%

**Part chilienne 30%** Financement public (CORFO, FFA, Ibermedia) : 25%

Apport du producteur (fonds propres, valorisations) : 5%

Coproduction majoritaire chilienne

**Part chilienne 45%** Financement public (FFA, CORFO, Ibermedia) : 40%

Apport du producteur (fonds propres, valorisations) : 5%

**Part française 30%** Financement public (CNC, Fonds régionaux, Procirep, Angoa) : 20%

Financement privé (SOFICA, préachats TV, distributeurs) : 10%

**Part autre pays du MERCOSUR 25%**

<sup>24</sup> Ministère des Cultures, des Arts et du Patrimoine (2021). *Étude des coûts de l'Industrie Culturelle Audiovisuelle*. Santiago du Chili : Ministère de la Cultures, des Arts et du Patrimoine. Récupéré de [www.observatorio.cultura.gob.cl/](http://www.observatorio.cultura.gob.cl/)

<sup>25</sup> Selon des retours d'expériences et l'étude du Ministère

<sup>26</sup> Selon des retours d'expérience et des plans de financements transmis à titre indicatifs pour mener notre guide

### • Postes de dépenses

Les ressources financières sollicitées pour le financement des longs métrages varient en fonction du type de production. On distingue trois principaux postes de ressources financières demandées aux guichets chiliens : les ressources demandées pour les ressources humaines (salaires, personnel), les ressources demandées pour les coûts opérationnels du film (location de matériel, déplacements, etc.) et enfin les ressources demandées pour les investissements de la structure de production chilienne sur le long terme (matériel durable, équipements).

Pour les films d'animation, les dépenses sont particulièrement élevées dans les coûts opérationnels, atteignant environ 132 200€ (118,5 millions de pesos chiliens CLP), ce qui reflète les frais de production numérique et les logiciels spécialisés nécessaires à ce type de film. Les ressources humaines y sont également importantes (34 600€ soit 31 millions CLP), tandis que l'investissement en matériel est relativement faible (2 000€ soit 1,8 million CLP).

Dans le cas des documentaires, les dépenses sont plus modérées, avec environ 5 700€ (5,1 millions CLP) dédiés aux ressources humaines et 78 700€ (70,6 millions CLP) aux coûts

opérationnels, ce qui traduit des besoins moindres en personnel mais des frais conséquents pour les tournages et déplacements. Les documentaires régionaux, bien que suivant une tendance similaire, nécessitent plus de moyens pour les ressources humaines (17 500€ soit 15,7 millions CLP) et les frais opérationnels (78 600€ soit 70,5 millions CLP), soulignant les défis logistiques liés au tournage en dehors des grands centres urbains.

Les films de fiction, quant à eux, affichent des coûts très élevés, avec 164 500€ (147,6 millions CLP) en dépenses opérationnelles et près de 7 700€ (6,9 millions CLP) pour les ressources humaines. La fiction régionale présente des chiffres comparables, avec 14 400€ (12,9 millions CLP) pour le personnel et 157 800€ (141,6 millions CLP) en coûts d'exploitation, confirmant une tendance générale à de forts besoins logistiques.

Dans l'ensemble, le montant moyen sollicité pour le financement des films s'élève à environ 121 100 €, avec une répartition marquée par une forte prédominance des coûts opérationnels (111 200€ en moyenne), suivis des dépenses en ressources humaines (9 600€) et des investissements en matériel, qui restent marginaux (240€).

**Tabla 5. Recursos Promedios Financiados por FFA según tipo de gasto 2019-2020  
(pesos de 2021)**

Tipo de Largometraje	Recursos Solicitados RRHH	Recursos Solicitados Gasto Operativo	Recursos Solicitados Gastos Inversión	Total Solicitado a MINCAP
Animación	31.087.585	118.496.114	1.837.190	151.420.889
Documental	5.129.383	70.591.780	109.351	75.830.513
Documental Regional	15.678.887	70.540.223	147.084	86.366.195
Ficción	6.872.813	147.559.434	0	154.432.247
Ficción Regional	12.944.556	141.555.444	0	154.500.000
Ficción - minoritaria	3.576.846	57.312.422	0	60.889.268
<b>Monto Promedio</b>	<b>8.586.116</b>	<b>99.781.303</b>	<b>214.732</b>	<b>108.582.150</b>

Fuente: Elaboración Propia.

- **Financement moyen**

Le financement total moyen des projets de longs métrages au Chili varie selon le type de production, combinant le soutien du MINCAP (Ministère de la Culture) et des apports externes via du cofinancement, qui peut provenir de producteurs nationaux ou étrangers.

Pour les films d'animation, le financement moyen du MINCAP atteint 168 800€ (151 420 889 CLP), tandis que le cofinancement représente environ 43 000€ (38 399 711 CLP), soit 20,2% du budget total du projet (213 000€ ; 189 820 600 CLP).

Les documentaires, eux, bénéficient en moyenne de 84 500€ (75 830 513 CLP) de financement public, avec un apport complémentaire de 22 600€ (20 280 511 CLP), ce qui constitue 21,1%

d'un budget total d'environ 107 400€ (96 111 024 CLP).

Les films de fiction, qui sont les productions les plus coûteuses, obtiennent 171 800€ (154 432 247 CLP) du MINCAP, tandis que leur cofinancement atteint 80 300€ (72 057 895 CLP). Ainsi, 31,8% du budget total (255 400€ ; 226 490 142 CLP) provient de sources externes;

En moyenne, un projet de long métrage au Chili est financé à hauteur de 121 100 € (108 582 150 CLP) par le MINCAP et reçoit 41 800 € (37 470 740 CLP) de cofinancement, représentant 25,7 % du budget total moyen (164 000 € ; 145 991 514 CLP).

**Tabla 6. Monto Promedio Total Proyecto (Cofinanciamiento + Financiamiento FFA)**  
2019-2020 (pesos de 2021)

Tipo de Largometraje	Monto Promedio Financiado MINCAP	Cofinanciamiento Promedio	Promedio Total Proyecto	Porcentaje de Cofinanciamiento
Animación	151.420.889	38.399.711	189.820.600	20,2%
Documental	75.830.513	20.280.511	96.111.024	21,1%
Documental Regional	86.366.195	18.166.755	104.532.950	17,4%
Ficción	154.432.247	72.057.895	226.490.142	31,8%
Ficción Regional	154.500.000	46.858.164	201.358.164	23,3%
Ficción - minoritaria	60.889.268	7.552.408	68.441.676	11,0%
<b>Promedio general</b>	<b>108.582.150</b>	<b>37.470.740</b>	<b>145.991.514</b>	<b>25,7%</b>

Fuente: Elaboración Propia.

- **Difficulté d'accès**

Lors de l'appel 2021, seuls 8,4 % des projets soumis ont été retenus (182 sur 2 166).

Les sources de financement privé pour le cinéma au Chili se déclinent en plusieurs formes. Les investisseurs privés, souvent des groupes d'individus ou des sociétés très fortunées, financent des films en échange de visibilité, apparaissant comme producteurs associés. Le crowdfunding, ou financement participatif, est également une méthode possible, pouvant aider au financement des films grâce aux dons du public via des plateformes dédiées, surtout pour la phase de production.

Enfin, le mécénat et le sponsoring sont aussi des sources importantes de financement, certaines entreprises ou individus offrant des fonds sous forme de mécénat culturel ou en tant que sponsors. En échange, ces mécènes recherchent souvent une forme de visibilité, par exemple, lors de leur présence dans des événements tels que des festivals.

Néanmoins, ces contributions privées restent très exceptionnelles car il est rare que ces acteurs récupèrent l'intégralité de leur investissement. De plus, d'un côté plus politique, une grande partie des acteurs du secteur audiovisuel chilien ont une position politique qui ne correspond pas à celle des propriétaires d'entreprises, ni aux intérêts commerciaux d'un parti privé.

« (...) en fait, maintenant je travaille presque uniquement sur des coproductions. Pour la même raison, parce qu'il est beaucoup plus facile de lever des ressources et des financements à l'extérieur, c'est aussi beaucoup plus confortable, moins de stress. Les trois derniers films que nous avons réalisés étaient en coproduction internationale. Il y a donc une majorité étrangère, qui se charge de lever les fonds dont il dispose dans son pays, qui représentent 80% des ressources et avec lesquels est financée la majorité de la production, en général »<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> Un producteur chilien anonyme, traduit de l'espagnol. Extrait original dans l'étude du Ministère.

## 5 - RÉGLEMENTATION

### • Droit d'auteur et propriété intellectuelle

Au Chili, la réglementation du droit d'auteur est en tous points similaire à celle du droit français ; de la définition de l'œuvre à l'inaccessibilité du droit moral jusqu'à la durée de protection. Le Chili est en effet membre de l'**Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)** et est de ce fait régi par la Convention de Berne. Le texte en vigueur au Chili est la loi de 1970 sur la Propriété Intellectuelle (*Ley N°17.336 sobre Propiedad Intelectual*) et l'institution responsable est le **Département des Droits Intellectuels (Departamento de Derechos Intelectuales DDI)** au sein du Ministère des Cultures, des Arts et du Patrimoine (MINCAP).

#### Comment est défini le droit d'auteur ?

« *Le droit d'auteur est acquis du seul fait de la création de l'œuvre, par les auteurs d'œuvres de l'esprit, dans les domaines littéraires, artistiques et scientifiques, quelle que soit sa forme d'expression* »<sup>28</sup>

#### L'exception audiovisuelle :

De même que dans le droit français, les œuvres cinématographiques font l'objet de normes spéciales compte tenu de leur caractère collectif. Il est ainsi précisé que le contrat de production signé entre les auteurs de l'œuvre et le producteur transfert **la propriété de tous les droits patrimoniaux en faveur du producteur.**

#### Le Registre de la Propriété Intellectuelle

(*Registro de Propiedad Intelectual del Departamento de Derechos Intelectuales*)

Il n'y a aucune obligation d'adhérer à une société de gestion collective, les détenteurs de droits peuvent toujours gérer leurs droits individuellement ou en mandatant quelqu'un d'autre pour le faire. Toutefois, l'enregistrement au Registre de la Propriété Intellectuelle facilite la protection des droits d'auteurs à l'égard des tiers et l'identification des liens entre une œuvre et son propriétaire. Surtout, cette étape est indispensable pour prétendre aux aides du Fonds de soutien audiovisuel (FFA). La procédure d'inscription au Registre de la Propriété Intellectuelle doit être effectuée par le détenteur de l'œuvre depuis le site web du Département des Droits Intellectuels<sup>29</sup>, à laquelle il faut joindre :

- un exemplaire complet de l'œuvre ;
- un formulaire de demande d'enregistrement ;
- le paiement d'une taxe d'enregistrement ;
- si l'œuvre à enregistrer contient des œuvres du domaine privé : les autorisations délivrées par les détenteurs des droits des œuvres utilisées.

#### Comment le droit d'auteur est-il administré ?

De même qu'en France, il existe au Chili des **entités de gestion collective** chargées de représenter, administrer, protéger et collecter les droits d'auteurs et les droits voisins. Elles tiennent par conséquent un registre public des œuvres administrées et accordent des licences pour leur utilisation contre facturation.

<sup>28</sup> Art 1, Ley n°17.336

<sup>29</sup> Accéder au site officiel : [www.propiedadintelectual.cl](http://www.propiedadintelectual.cl)

## LISTE DES ENTITÉS DE GESTION COLLECTIVE

SIGLE	NOM	LIEN	REPRÉSENTE QUI
<b>SCD</b>	Sociedad Chilena del Derecho de Autores e Intérpretes Musicales	<a href="https://www2.scd.cl/">https://www2.scd.cl/</a>	Les auteurs et interprètes d'œuvres musicales.
<b>EGEDACHILE</b>	Entidad de gestión Colectiva de Derechos de Productores Audiovisuales	<a href="https://www.eda.cl/">https://www.eda.cl/</a>	Les producteurs audiovisuels.
<b>SADEL</b>	Sociedad de Derechos Literarios	<a href="http://www.sadel.cl/">http://www.sadel.cl/</a>	Les auteurs et éditeurs d'œuvres littéraires.
<b>ATN</b>	Asociación de Autores Nacionales de Teatro, Cine y Audiovisuales	<a href="http://www.atn.cl/">http://www.atn.cl/</a>	Les auteurs d'œuvres de théâtre, de cinéma et audiovisuelles.
<b>CREAIMAGEN</b>	Sociedad de Gestión de los Creadores de Imagen Fija	<a href="https://www.creaimagen.cl/">https://www.creaimagen.cl/</a>	Les photographes, peintres, etc.
<b>CHILEACTORES</b>	Corporación de Actores de Chile	<a href="https://www.chileactores.org/">https://www.chileactores.org/</a>	Les artistes-interprètes d'œuvres audiovisuelles.
<b>DYGA</b>	Corporación de Directores y Guionistas Audiovisuales de Chile	<a href="https://dygachile.cl/">https://dygachile.cl/</a>	Les réalisateurs et scénaristes.

### L'utilisation d'œuvres protégées :

Hormis les exceptions stipulées dans le droit français (courte citation, exception pédagogique, etc.), la règle générale est que nul ne peut utiliser publiquement une œuvre du domaine privé sans avoir obtenu l'autorisation du détenteur des droits et, éventuellement, payer une rémunération pour cette utilisation<sup>30</sup>. Ce consentement peut être accordé sous deux formes :

**1) une autorisation d'utilisation** (ou licence) qui peut venir préciser le mode d'utilisation, le territoire, la rémunération, etc. Cette autorisation peut être accordée sous n'importe quelle forme contractuelle.

<sup>30</sup> Pour en savoir plus sur le droit d'auteur, voir le Guide chilien du droit d'auteur [https://www.propiedadintelectual.gob.cl/sites/www.propiedadintelectual.gob.cl/files/2022-03/Guia%20DA\\_La%20protecci%C3%B3n%20de%20la%20creaci%C3%B3n\\_0.pdf](https://www.propiedadintelectual.gob.cl/sites/www.propiedadintelectual.gob.cl/files/2022-03/Guia%20DA_La%20protecci%C3%B3n%20de%20la%20creaci%C3%B3n_0.pdf)

**2) un contrat de cession de droit** dès lors que l'autorisation d'utilisation est accordée avec exclusivité. Le détenteur transfère la propriété de tout ou partie des droits patrimoniaux à un tiers. Une cession de droit doit respecter des conditions dans sa forme contractuelle :

- préciser le mode d'utilisation, la durée, la rémunération et le territoire.

- le transfert est effectué par un acte public ou privé authentifié par un notaire et il est doit être inscrit au registre du Département des Droits Intellectuels (DDI) dans un délai de 60 jours.

L'utilisation d'œuvres protégées sans l'autorisation des détenteurs de droits constitue une infraction à la loi soumise à l'indemnisation des préjudices et punissable d'une amende voire, dans certains cas, de peine d'emprisonnement.

- **Certificat de coproduction**

Pour être habilitées à l'obtention d'aides du FFA, les œuvres doivent obtenir des certificats de nationalité ou de coproduction.

## POUR L'OBTENTION DE L'AIDE

Une coproduction entre la France et le Chili, en vertu des accords de coproduction de l'État du Chili, doit obtenir un **certificat de projet d'œuvre** : "Certificat de projet d'œuvre audiovisuelle de production nationale en régime de coproduction avec des entreprises étrangères". Pour l'obtenir, le ou la producteur.rice chilien.ne doit présenter 30 jours avant le début du tournage les documents suivants au secrétariat du FFA :

- le contrat signé devant notaire de cession de droits d'auteur du scénario ;
- le certificat d'inscription du scénario au Registre de Propriété Intellectuelle ;
- le scénario ;
- le synopsis et la description des personnages ;
- le plan de production ;
- le budget détaillé en CLP (pesos chilien) et en US\$ (dollars américains) ;
- la distribution des dépenses entre les producteur.rices en indiquant quelle partie du budget est financée par chaque producteur ;
- le plan de financement ;
- la liste des membres des équipes créative, artistique et technique, avec indication de leur nationalité ;
- les dates de début et de fin de tournage ;
- les lieux de tournages ;
- la copie de l'inscription au registre du Commerce de l'entreprise de production ;
- le contrat de coproduction signé devant notaire précisant les pourcentages de participation des parties, les apports monétaires de chaque coproducteur.rice et les accords de répartition des marchés et des bénéfices<sup>31</sup>.

Dans le cas de coproductions chiliennes minoritaires : la reconnaissance préalable de coproduction délivrée par l'organisme audiovisuel compétent du pays tiers.

## UNE FOIS L'ŒUVRE RÉALISÉE

La même procédure est à réaliser pour obtenir cette fois-ci un "**Certificat d'œuvre audiovisuelle en coproduction avec des entreprises étrangères**". Cette demande s'effectue une fois l'œuvre terminée et s'accompagne d'un dépôt de pièces justificatives soumises à l'évaluation du Secrétariat du FFA.

---

<sup>31</sup> Pour en savoir plus, voir le Guide chilien d'obtention des certificats : <https://chileaudiovisual.cultura.gob.cl/wp-content/uploads/2022/05/PROCEDIMIENTO-CERTIFICACION.pdf>

- **Rendus de comptes**

En fin de production, plusieurs rendus sont attendus : sur la gestion du projet, les activités menées et les dépenses réalisées.

## **LE RENDU DE COMPTES**

En fin de production, il est attendu de rendre compte des dépenses réalisées. Le dossier doit résumer les modalités d'allocation des ressources du Fonds de soutien audiovisuel (FFA) en fournissant les justificatifs de dépenses qui accréditent tous les décaissements effectués.

## **LE RAPPORT D'ACTIVITÉS**

En fin de production, il est également attendu de rendre des comptes sur la gestion du projet et les activités menées. En fonction de ce qui est indiqué dans l'accord de mise en œuvre du projet signé par les parties, le dossier doit décliner la liste complète des activités réalisées rapportées à celles envisagées dans la demande.

Selon plusieurs producteurs chilien, les rendus de comptes sont complexes et lourds administrativement. Une autre complexité liée à la gestion des fonds publics est d'ordre comptable, puisque ces ressources doivent être comptabilisées séparément et ne peuvent être mélangées avec les revenus et dépenses engagés pour d'autres services ou produits. Ce fait peut représenter une gestion des financements assez complexes étant donné qu'un grand nombre de sociétés de production chiliennes multiplient leurs activités (post-production, production exécutive pour les plateformes...)

- **Monnaie**

Dans le cadre des coproductions audiovisuelles et cinématographiques, la gestion des fluctuations des taux de change est essentielle pour sécuriser les investissements et les budgets.

La monnaie du Chili est le Peso Chilien (CLP), cette monnaie à une valeur plus basse que l'euro. À ce jour, le montant d' 1 euro correspond à environ 1031 CLP et inversement 1 CLP correspond à environ 0,00097 euro<sup>32</sup>. Le CLP ne doit pas être confondu dans son symbole avec le dollar car tous les deux sont symbolisés par \$. Au Chili, les salariés sont payés en moyenne 6 668 CLP/heure, soit environ 6,50 euros/heure<sup>33</sup>.

Pour se protéger contre les risques liés aux variations des taux de change, les parties peuvent recourir à des instruments financiers tels que les contrats d'assurance de change. Ces contrats permettent de fixer un taux de change à l'avance, offrant ainsi une prévisibilité des coûts et des recettes. Par exemple, certaines banques proposent une solution d'assurance change contrat qui permet de figer le taux de change avant la signature du contrat commercial ou au plus tard dans les quinze jours suivant sa signature, et ce, jusqu'au dernier terme de paiement. Eurimage publie tous les 3 mois les taux de change internationaux, ce qui peut représenter une bonne référence afin de fixer les devises.

Les contrats de coproduction peuvent inclure des clauses spécifiant le taux de change applicable. Certaines pratiques consistent à fixer le taux de change à la signature du contrat ou à le réévaluer périodiquement (par exemple, tous les six mois ou chaque année) pour se protéger contre l'inflation et les dévaluations possibles. Cette approche nécessite des négociations entre les parties pour ajuster les montants en fonction des nouvelles conditions économiques. Par ailleurs, des accords de coproduction internationale, tels que ceux répertoriés par le CNC, peuvent fournir des directives sur la gestion des fluctuations monétaires.

Bien que les assurances de change et la fixation des taux de change dans les contrats offrent une certaine sécurité, l'option la plus fiable reste que chaque partie gère les paiements dans sa propre monnaie pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises. Cette approche minimise l'impact des variations monétaires sur le budget global de la coproduction.

---

<sup>32</sup> Site de conversion en ligne : <https://www.oanda.com/currency-converter/fr/?from=EUR&to=USD&amount=1>

<sup>33</sup> Selon le site Trading Economics  
<https://fr.tradingeconomics.com/chile/wages#:~:text=Au%20Chili%2C%20les%20salaires%20sont,CLP%2Fheure%20en%20novembre%202024.>

---

## CHAPITRE III : DIFFUSION

---

### 1 - PANORAMA DE L'INDUSTRIE AUDIOVISUELLE AU CHILI

- **Études sur la télévision et les médias audiovisuels au Chili : état des lieux et perspectives**

La télévision et les médias audiovisuels au Chili connaissent une transformation rapide, reflétant à la fois des avancées technologiques et des changements profonds dans les habitudes de consommation. Les données disponibles mettent en lumière des dynamiques complexes entre médias traditionnels et numériques, des perceptions variées selon les générations, et une réorganisation des priorités culturelles et économiques.

- **La structure de la télévision chilienne : une diversité sous tension**

Le paysage télévisuel chilien est constitué d'un émetteur public de télévision au Chili, TVN. TVN se distingue avec 238 concessions. Ensuite, parmi les autres chaînes nationales (une chaîne nationale est une chaîne présente dans plus de 50% des régions du pays) que nous pouvons trouver au Chili, par exemple, Canal 13 possède 192 concessions et CHV en possède 115. À noter qu'une concession désigne une autorisation accordée par l'État chilien pour exploiter une fréquence télévisuelle sur les ondes publiques. Cela permet à une chaîne de télévision d'émettre son signal sur une région spécifique ou à l'échelle nationale. Celle-ci a une durée déterminée et est renouvelable.

Les chaînes desservent principalement une audience nationale, offrant une programmation généraliste. Cependant, les chaînes locales jouent un rôle crucial pour répondre aux besoins des communautés spécifiques : le Chili compte 95 chaînes régionales, 43 locales, et 5 communautaires.

La majorité des chaînes nationales offrent une diffusion en ligne, et certaines ont aussi des services de streaming (TVN, Mega, Canal 13).

La télévision régionale se concentre sur des thématiques locales, souvent perçues comme plus proches des préoccupations des habitants. Toutefois, sa pénétration reste limitée au niveau national. La **zone sud** se distingue par une meilleure perception de ces chaînes, probablement en raison de leur rôle dans la préservation des identités culturelles locales.

- **Les équipements et services audiovisuels dans les foyers chiliens**

La révolution numérique a radicalement modifié l'accès aux contenus audiovisuels au Chili. En 2021, 90 % des foyers possèdent un smartphone, un outil central pour accéder à des contenus variés, en particulier pour les jeunes générations. Les Smart TV, quant à elles, sont passées de 35 % en 2017 à 74 % en 2021, signalant une adoption massive des technologies connectées.

Les foyers possèdent en moyenne 2,3 téléviseurs, un chiffre stable depuis plus de deux décennies. Cependant, la manière dont ces appareils sont utilisés a évolué : la télévision traditionnelle cède du terrain face aux services de streaming et aux contenus en ligne, souvent consultés via des appareils mobiles.

Les services de streaming connaissent un essor spectaculaire, avec 42 % des foyers abonnés. Parmi les plateformes les plus populaires figurent Netflix (leader avec 75 % des utilisateurs), suivi de YouTube Premium (23 %), Disney+ (20 %) et Amazon Prime Video (19 %). Par ailleurs, les plateformes gratuites comme YouTube dominent auprès des jeunes, qui privilégiennent des contenus personnalisés et accessibles à tout moment.

- **Satisfaction et perception de la télévision traditionnelle**

La télévision ouverte (gratuite et accessible à tous) reste utilisée par 64 % de la population, mais sa perception décline. Les téléspectateurs critiquent le manque de diversité et la qualité limitée des programmes, en particulier les classes socio-économiques élevées et les jeunes générations. La satisfaction moyenne pour la télévision ouverte est de 3,96 sur 7, reflétant une désillusion croissante face à son incapacité à répondre aux attentes contemporaines.

En revanche, les services de streaming affichent un taux de satisfaction élevé (87 %), soulignant leur capacité à offrir des contenus variés et adaptés aux préférences individuelles. La télévision régionale, bien qu'appréciée pour son ancrage local, souffre d'un manque de notoriété et de pénétration.

- **Le rôle croissant des réseaux sociaux et du numérique**

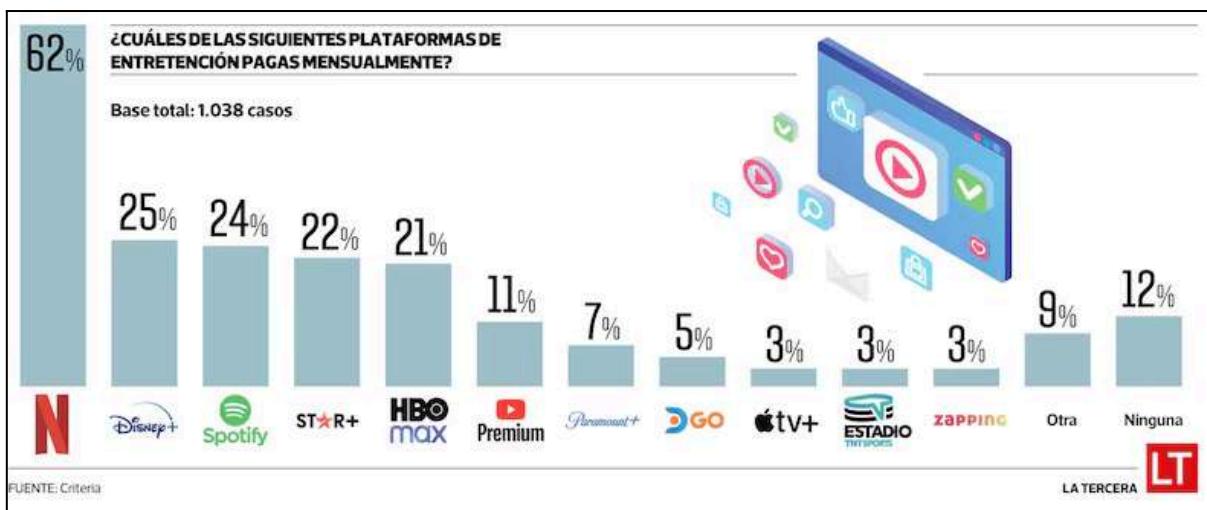
Les jeunes de 12-17 ans consomment principalement les vidéos en ligne. Mais ils consomment également la TV en ligne; et 41 % d'entre eux regardent des contenus via Internet. En effet, les réseaux sociaux redéfinissent les modes d'accès à l'information et aux contenus audiovisuels, particulièrement chez les jeunes générations. YouTube, TikTok et Instagram dominent largement cette catégorie, avec une forte adoption pour ce groupe d'âge. Ces plateformes offrent des formats courts, interactifs et souvent viraux, répondant aux besoins de rapidité et de personnalisation.

En termes d'influence sur l'opinion publique, les réseaux sociaux devancent désormais la télévision avec 58 %, contre seulement 31 % pour cette dernière. Ce changement reflète une transition vers des médias perçus comme plus diversifiés et participatifs. Les contenus en ligne gratuits séduisent également : 45 % de la population accède régulièrement à des plateformes gratuites, une tendance particulièrement marquée chez les jeunes.

Les téléspectateurs perçoivent la télévision comme moins fiable que d'autres médias comme la radio ou la presse. Ce manque de pluralisme et la focalisation sur les aspects négatifs expliquent en partie cette perception. Seuls 23% des spectateurs considèrent les informations télévisées comme fiables.

En ce qui concerne la consommation audiovisuelle et équipements, le smartphone est le dispositif dominant puisqu'il représente une présence de 90% dans les foyers comparés à une télévision qui représente 74%. Cette modernité correspond à la facilité d'accès au contenu en ligne. Ceci amène également à l'accès à la gratuité de la télévision puisque 45% des foyers priorisent les plateformes audiovisuelles gratuites via Internet. Sans étonnement, les jeunes représentant les plus grands utilisateurs.

La satisfaction vis-à-vis des services de streaming est à 87%, un pourcentage élevé et bien supérieure à celle de la télévision ouverte, qui représente 72% d'insatisfaction pour les chaînes traditionnelles.



- **Défiance et critiques envers la télévision traditionnelle**

La confiance dans la télévision nationale est en net recul avec seulement 23% des spectateurs qui jugent fiables les informations diffusées par les chaînes nationales. Les critiques pointent un manque de diversité, une qualité ordinaire des programmes suggérés et un focus sur des sujets négatifs comme la criminalité et les crises politiques, ce qui alimente une perception de partialité et d'opportunisme.

Les chaînes régionales, bien qu'en progression (consommation passée de 2 % en 2011 à 16 % en 2021), peinent à s'imposer comme des alternatives crédibles. Leurs audiences, souvent constituées de publics plus âgés, apprécient leur ancrage local mais dénoncent le manque de variété dans les programmes.

**Le Conseil national de télévision (CNTV)** impose des normes strictes pour la production et la diffusion des contenus audiovisuels. Les formats vidéo privilégiés incluent QuickTime (.MOV) avec codec ProRes 422 HQ, alignés sur les standards américains. Ces exigences garantissent une qualité optimale pour la diffusion télévisuelle et numérique. Par rapport aux standards européens (notamment français), le Chili adopte des fréquences d'images plus élevées (59.94i, typique du NTSC) et des pratiques spécifiques pour le calibrage et l'inclusion de mentions institutionnelles.

- **Tableau de comparaison sur les différents standards techniques**

*Voici un tableau pour comparer les standards chiliens à ceux des États-Unis et de la France:*

	Chili (CNTV)	États-Unis	France
Format vidéo préféré	QuickTime (.MOV), ProRes 422 HQ, 1920x1080	QuickTime (.MOV), ProRes 422 HQ ou DNxHD, 1920x1080	MXF OP1a, XDCAM HD 50, 1920x1080
Fréquence d'images	59.94i / 29.97 drop	59.94i (NTSC) ou 23.976p	25 fps (PAL/SECAM)
Audio – niveau référence	-20 dBFS	-20 dBFS	-18 dBFS
Audio – pic max	-10 dBFS	-10dBFS	-1 dBTP (selon EBU R128)
Audio - échantillonnage	48 kHz, 24 bits, stéréo	48 kHz, 24 bits, stéréo ou 5.1	48 kHz, 24 bits, stéréo ou 5.1
Préambule technique	Barres colorées + ton 1 kHz (1min)	Barres colorées + ton 1 kHz (1min)	Barres colorées + ton 1 kHz (10sec ou plus)
Marques obligatoires	Logo CNTV avec mentions de financement	Logos et mentions (ex : PBS, mécènes)	Logos CNC/France Télévisions/ARTE, mentions
Format compressé / DVD	H264/AAC (720p), dossier équivalent pour DVD	H264 ou HEVC (plateformes numériques), DVD encore utilisés	H264 (visionnage préliminaires), peu de DVD
défauts critiques	Blancs surexposés, désynchronisation A/V, etc.	Critères similaires (blancs, synchro, niveaux)	Critères similaires (blancs, synchro, niveaux)

## 2 - POIDS ET PROGRAMMES DES CHAÎNES DE TÉLÉVISIONS AU CHILI

Chaînes	Part sur l'ensemble de la télévision	Part sur la télévision gratuite
Canal 13	12,4	18,7
Chilevisión	19,4	29,1
Mega	19,4	29,1
TVN	11,7	17,6
TV +	2,1	3,1
La Red	1,6	2,4
Telecanal 5	n/d	n/d
Somme TV Gratuite	66,6	-
TV payante	33,4	-
TV Gratuite + payante	100,0	100,0

- **Programmes télévisés en 2022**

Voici un tableau des genres et heures de programmes télévisés en 2022<sup>34</sup> :

Genres diffusés	Nombre d'heures d'émissions	Temps %	Audience %
Fiction	8612:47	17,8%	23,0%
Information	16679:53	34,5%	38,9%
Spectacles	10295:22	21,3%	15,3%
Service	6687:31	13,8%	16,9%
Sports	1061:35	2,2%	2,7%
Autres	4952:17	10,3%	3,2%
Total	48289:25	100%	100%

Chili	
Chaînes de télévision « ouvertes » nationales	
Privées (6) [CHV 29% PdA ; Mega 29% PdA]	Publiques (1) [TVN 17% PdA]
Contenus : Information 38,9% ; Fiction 23% ; Divertissement 15,3% ; Sport 2,7%	
Télévision par abonnement (câble)	
> sur les 10 chaînes les plus vues : 4 sont chiliennes et 6 étrangères	
Contenus : en 2022, Les telenovelas demeurent le genre le plus consommé (60%) ; 65,4% des contenus de fiction sont importés : du Brésil (26,9%), du Mexique (11,5%) et d'Argentine (11,5%).	

<sup>34</sup> Source: Kantar IBOPE Media Chile - OBTEL Chile

### **3 - UN SEUL RÉSEAU PUBLIQUE**

- **Televisión Nacional de Chile**



**Television Nacional de Chile (TVN)** est le réseau unique de chaînes publiques du Chili. Le réseau a été fondé en 1969 et a connu de nombreuses réorganisations, principalement du fait de la dictature de Pinochet. Durant cette période (1973-1990), la chaîne n'est plus indépendante et sert la propagande du gouvernement. A la suite de cette période, le réseau perd 4 milliards de pesos, en plus de perdre la confiance des téléspectateurs.

La chaîne vise alors depuis l'autofinancement pour garantir son indépendance, et est désormais soumise aux règles du marché. Elle est en concurrence avec les chaînes privées et doit se financer par la publicité. Aujourd'hui le réseau rencontre toujours des difficultés suite à la crise globale de l'audiovisuel au Chili.

La société a pour objet d'établir, d'exploiter et de gérer des services de télévision, de production, de diffusion et de transmission de contenus audiovisuels et de radiodiffusion, quel que soit le format, la plate-forme audiovisuelle ou le support.

Televisión Nacional de Chile est le seul émetteur public de télévision au Chili et dispose de plusieurs autres chaînes :

#### **TVN**

Lancée le 18 septembre 1969, c'est la chaîne généraliste principale de TVN, proposant une programmation variée. Les téléséries, les séries de fiction et biographiques, les documentaires et les films représentent 17,5 % de la programmation de TVN en 2023.

#### **TV Chile**

Inaugurée le 10 mars 1989, cette chaîne internationale diffuse des programmes chiliens à travers le monde.

#### **Canal 24 Horas**

Depuis le 4 mars 2009, cette chaîne thématique est dédiée à l'information en continu.

#### **NTV**

Lancée le 8 août 2021, cette chaîne propose des programmes éducatifs et culturels.

C'est le deuxième signal le plus regardé du groupe de médias publics chiliens. La TVN compte ainsi de plus en plus sur cette nouvelle chaîne. Elle a commencé à émettre le 8 août 2021, en tant qu'unique chaîne de télévision en clair avec une programmation nationale et permanente pour les enfants et les adolescents. Entre août 2021 et décembre 2023, 85 % des contenus diffusés sur les plateformes de NTV sont des productions nationales. Parmi ces contenus, 54 correspondent à des programmes enregistrés ou produits dans différentes régions du pays, les rendant visibles à partir de leur identité régionale et mettant en évidence la façon dont cela enrichit le patrimoine culturel du pays. Ainsi, 15 % de la bibliothèque qui a constitué la programmation de la chaîne au fil des ans est d'origine étrangère.

Entre le début des transmissions jusqu'en décembre 2023, NTV a diffusé 16 223 heures de programmes, présentant en avant-première plus de 200 contenus de différents formats : documentaires, programmes scientifiques, technologie, littérature, arts, arts du spectacle, patrimoine, éducatif, formation, informatif, entre autres, en tenant compte d'une vision multiplateforme. En outre, ils ont réalisé trois coproductions internationales : *Poemas de la Tierra*, *El valor en mí*, *For us, No Planet B*.

### **TVN 3**

Depuis le 26 juillet 2023, cette chaîne diffuse des programmes d'archives, permettant de revisiter des contenus historiques.

### **Les antennes régionales de TVN**

En plus de ces chaînes nationales, TVN dispose de neuf chaînes régionales avec leurs propres centres de production, couvrant différentes régions du Chili, telles que TVN Red Antofagasta, TVN Red Atacama, et TVN Red Coquimbo. Les antennes régionales de TVN représentent un engagement concret en faveur de la décentralisation du pays.

- **TVN Play**

TVN a lancé son OTT (Over-The-Top) TVN Play le 5 juillet 2021, une plateforme qui permet d'accéder gratuitement au meilleur de la programmation en direct ainsi qu'au contenu de l'archive historique. En 2023, la plateforme comptait plus de 500 programmes disponibles et donnait accès à toute la programmation en direct du signal ouvert, aux programmes d'information exclusifs (24Play), à NTV et au signal international TV Chile. En début d'année 2024, TVN Play comptait plus de 500 000 utilisateurs enregistrés.

Elle propose un large catalogue de contenus produits par TVN, incluant :

- Séries et telenovelas : L'accès aux telenovelas emblématiques et aux séries dramatiques chiliennes, qui sont très populaires auprès du public local et international.
- Programmes d'actualité et documentaires : Les émissions phares d'information, les documentaires et les programmes éducatifs produits par la chaîne.
- Archives et Contenus historiques : Un accès à une collection d'archives télévisuelles, permettant de revisiter les productions marquantes de l'histoire de la télévision chilienne.
- Contenus en direct et à la demande : La possibilité de suivre certaines émissions ou événements diffusés en direct, ainsi que de revoir des programmes à la demande.

### **Objectifs de TVN Play :**

- Modernisation des contenus : s'inscrire dans la tendance des plateformes numériques pour s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation des spectateurs.
- Diffusion internationale : rendre les productions chiliennes accessibles à un public mondial, en particulier aux diasporas chiliennes et aux amateurs de contenus hispanophones.
- Valorisation de la culture chilienne : promouvoir les créations locales et les valeurs culturelles du Chili.

### **Fonctionnement :**

La plateforme est accessible via un abonnement (gratuit ou payant selon les contenus et la localisation), et elle propose des applications pour smartphones, tablettes, Smart TVs et ordinateurs. Elle met également l'accent sur des contenus exclusifs qui ne sont pas toujours diffusés sur la télévision linéaire. En somme, TVN Play est une initiative visant à répondre à la concurrence des plateformes internationales (comme Netflix ou Prime Video) tout en consolidant l'identité culturelle et audiovisuelle chilienne.

### **Perspectives pour la TVN :**

La TVN ambitionne de se déployer à l'international. Les chaînes de télévision payante de TVN Chile poursuivent leur essor. TV Chile, implantée sur le marché depuis 28 ans, revendique désormais plus de 12 millions de souscripteurs en Amérique latine, auxquels s'ajoutent 3 millions aux États-Unis et au Canada. Elle est également accessible en Australie, en Allemagne, en Finlande, en Suède, en Espagne et en Norvège. De plus, grâce à l'application TVN Play, son signal est diffusé à l'échelle mondiale.

Alexis Piwonka, responsable des relations internationales de TVN Chile, a souligné que la chaîne attache une importance particulière à la mise à disposition de contenus attractifs et qu'en parallèle, elle œuvre à l'extension de son signal en s'appuyant sur les opportunités offertes par des plateformes comme l'OTT et le streaming.

Il a également évoqué un récent accord portant sur la diffusion de leurs programmes avec la nouvelle société fondée par Ernesto Lombardi, qui supervise la distribution internationale de TVN depuis le dernier NATPE 2018.

*“Nous allons travailler sur la distribution de nos telenovelas avec Lombardi, qui revient cette fois en tant que partenaire de TVN, non seulement en tant qu'employé mais aussi en tant que partenaire de distribution, avec Juan Pablo Carpenter et Karina Etchison.*

*Karina Etchison s'occupera de la distribution sur les marchés européen et africain. Ernesto lui-même est chargé des ventes sur le territoire mexicain et hispanique des États-Unis, tandis que Juan Pablo Carpenter s'occupe de l'Amérique centrale et latine.*

*Pour l'instant, nous sommes en train d'apprendre. Nous développons des séries en ligne et d'autres contenus parallèlement aux telenovelas, ce que nous faisons le plus souvent pour les plateformes Internet avec des histoires parallèles, et de cette manière nous comprenons progressivement ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas. Nous sommes donc dans un processus d'apprentissage, nous faisons des choses et nous nous améliorons.”*

Déclaré par Piwonka.

Piwonka a mis en avant le défi que représente l'adaptation aux nouvelles habitudes de consommation des spectateurs. Il a insisté sur la nécessité d'épouser cette évolution inédite, en intégrant aussi bien la télévision classique que les plateformes numériques, les smartphones et autres supports modernes. Selon lui, le challenge consiste à adapter les récits à ces nouveaux modes de visionnage.

## 4 - LES CHAÎNES PRIVÉES MAJEURES

			
<p><b>Megamedia</b> est un réseau de média chilien, et propriété du groupe chilien Bethia. Elle a été fondée à l'origine par le groupe Claro en 1990 à la fin de la dictature. Mega est la chaîne privée numéro 1 du pays, et le groupe possède 5 autres chaînes, ainsi que 5 stations de radio.</p>	<p><b>Chilevisión (CHV)</b> Fondée en 1960 sous le nom de Canal 9, Chilevisión est l'une des plus anciennes chaînes de télévision du pays. Elle a été privatisée en 1993 et appartient actuellement à Paramount Global. CHV propose une programmation variée, incluant des émissions de divertissement, des actualités et des séries.</p>	<p><b>Canal 13</b> Lancée en 1959 par l'Université Catholique du Chili, Canal 13 est une chaîne privée majeure. Elle est actuellement contrôlée par le groupe Luksic, l'une des familles les plus riches du Chili. La chaîne diffuse une large gamme de programmes, allant des actualités aux émissions culturelles et de divertissement.</p>	<p><b>La Red</b> Inaugurée en 1991, La Red est une chaîne privée chilienne qui se distingue par sa programmation alternative et indépendante. Elle propose des émissions d'actualités, des talk-shows et des programmes culturels, souvent avec une perspective critique et différente des grands réseaux traditionnels.</p>

## 5 - PRÉSENCE DE LA TVN ET DES CHAÎNES PRIVÉES DANS LE PAYSAGE CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL

La TVN, tout comme les autres chaînes de télévision au Chili n'investit pas pour la production de films pour le cinéma. Elle investit uniquement pour la production de contenus qui se retrouveront sur ses chaînes ou sa plateforme OTT.

De plus, la TVN soutient la production audiovisuelle en mettant en place un appel à projet. De cette manière, la TVN invite les sociétés de production audiovisuelle et les producteurs de contenu, au Chili et dans le monde entier, à soumettre leurs meilleures idées et projets pour toutes ses plateformes. Cet appel à projet se divise entre Fiction, Divertissement, Culture, Sports, Docu-réalité et Autres.

Cet Espace Projets a été mis en place en 2024. Il est disponible pour les signaux de TVN et NTV et a joué un rôle clé dans la diversification et l'enrichissement de l'offre de programmes de la chaîne, lui permettant de se rapprocher de son public. Au cours de l'année 2024, la chaîne s'est concentrée sur le divertissement familial avec des succès tels que *Ahora Caigo* et *Mi nombre es*, mais elle cherche à élargir son catalogue de divertissement en recevant des idées de programmes et des contenus dans tous les formats possibles.

• **Telenovelas, séries et documentaires diffusés sur les chaînes de télévision chilienne en 2022:**

Titres nationaux – 21	Titres étrangers – 11
Canal 13 1. <i>Adrenalina</i> (télénovela) 2. <i>Cerro Alegre</i> (télénovela)	Canal 13 1. <i>Pasión de Gavilanes</i> (télénovela - Coproduction Obitel) 2. <i>Yo Soy Betty, la Fea</i> (télénovela - Colombie)
CHV 3. <i>Gemelas</i> (télénovela)	Mega 3. <i>El Tiempo no Para</i> (télénovela - Brésil)
Mega 4. <i>Casa de Muñecos</i> (télénovela) 5. <i>Si Yo Fuera Rico</i> (télénovela) 6. <i>Tranquilo Papá</i> (télénovela)	TVN 4. <i>Moisés los 10 Mandamientos</i> (télénovela - Brésil) 5. <i>Terra Nostra</i> (télénovela - Brésil) 6. <i>Celia, la Serie</i> (télénovela - Colombie)
TVN 7. <i>Amores de Mercado</i> (télénovela) 8. <i>Cuentos Chilenos</i> (téléfilm) 9. <i>El Cuento del Tío</i> (unitaires) 10. <i>El Día Menos Pensado</i> (docudrama) 11. <i>En Terapia</i> (série) 12. <i>La Canción de tu Vida</i> (série) 13. <i>La Fiera</i> (télénovela) 14. <i>La Vida es una Lotería</i> (unitaires) 15. <i>Mea Culpa Clásicos</i> (docudrama) 16. <i>Pampa Ilusión</i> (télénovela) 17. <i>Rojo y Miel</i> (télénovela) 18. <i>Sucupira</i> (télénovela)	TV+ 7. <i>Hernán</i> (série - Mexique)
TV+ 19. <i>Sucupira, La Comedia</i> (série) 20. <i>Los Años Dorados</i> (sitcom)	La Red 8. <i>Águila Roja</i> (série - Espagne) 9. <i>Hay Alguien Ahí</i> (série - Espagne) 10. <i>Hispania, La Leyenda</i> (série - Espagne) 11. <i>Como Dice el Dicho</i> (série - Mexique)
La Red 21. <i>Una Historia Necesaria</i> (autres formats de fiction TV)	

(Source: Kantar IBOPE Media Chile - OBITEL Chile)

## 6 - LES PLATEFORMES PUBLIQUES

- **OndaMedia**



par des fonds publics à hauteur d'environ 400 millions de pesos par an, elle a pour mission de mettre à disposition du public chilien des films, fictions, documentaires, et courts-métrages produits localement. Grâce à ce modèle, elle a réussi à couvrir l'ensemble du territoire, comptant aujourd'hui environ 600 000 utilisateurs répartis dans toutes les communes du Chili. Son audience est majoritairement jeune, avec une tranche d'âge dominante située entre 25 et 30 ans, représentant 40 % des spectateurs.

Le fonctionnement de la plateforme repose sur un accès gratuit pour les utilisateurs chiliens, dans une logique de démocratisation de la culture audiovisuelle et de soutien aux créateurs locaux. Les producteurs passent directement par OndaMedia pour y diffuser leurs films. La plateforme n'acquiert que des films chiliens, bien qu'elle puisse également acheter des coproductions internationales, à condition que la participation chilienne y soit majoritaire, selon les accords de coproduction en vigueur avec chaque pays. Elle ne se fixe aucun critère de genre et privilégie une grande diversité dans son catalogue, ajoutant chaque année environ 70 longs-métrages et 60 courts-métrages. Actuellement, elle propose plus de 1000 films.

En moyenne, un film reste disponible sur OndaMedia pendant trois à quatre ans, le temps que le minimum garanti soit remboursé. Toutefois, si un film rencontre un grand succès sur la plateforme, le contrat peut être prolongé. Parmi les œuvres les plus regardées, *Ema* est leur dernier grand succès. A noter que les comédies, et plus généralement les longs-métrages de fiction, attirent davantage de spectateurs que les courts-métrages et les documentaires.

- **CNTV Play**



OndaMedia entretient des relations étroites avec des institutions publiques comme le Ministère de la Culture et le Conseil National de Télévision (CNTV), qui dispose de sa propre plateforme. Des négociations sont en cours entre OndaMedia et le CNTV pour mutualiser leurs catalogues, dans la mesure où la plateforme du CNTV est particulièrement coûteuse. L'idée serait ainsi de transférer l'ensemble de son contenu sur OndaMedia afin de centraliser l'offre audiovisuelle publique.

Face à la concurrence grandissante des plateformes de streaming privées, notamment américaines, OndaMedia a connu un pic de popularité en 2020 avant de voir son audience diminuer progressivement. Pour assurer son avenir, elle envisage une internationalisation de son service, qui resterait gratuit au Chili tout en devenant payant à l'étranger, afin de constituer une nouvelle source de financement.

Aujourd'hui, la plateforme est accessible via un site web, une application mobile et une application télévisée, ces supports ayant été développés progressivement. La consommation via téléphone est

particulièrement élevée, témoignant d'une évolution des usages en matière de visionnage de contenus audiovisuels.

- **Protocole de contrat d'acquisition des films d'OndaMedia**

Deux **critères** :

- Performance des films dans les festivals
- Minimum d'entrée en salle

Ensuite, paiement d'un minimum garanti de 2 millions de pesos

- 1 visualisation du film engendre un remboursement du minimum garantie (entre 600 et 400 pesos de réduction)

En 2023, la plateforme OndaMedia a diffusé 1 091 films, générant 588 439 visionnages. Cependant, une disparité notable a été observée entre la disponibilité des films et leur nombre de visionnages.

- Les longs métrages, représentant 39,5 % du catalogue, ont généré 81,1 % des visionnages.
- Les courts métrages, bien qu'ils représentent 48,5 % du catalogue, n'ont généré que 13,9 % des visionnages.
- Les moyens métrages, constituant 12,0 % du catalogue, ont attiré 5,0 % des visionnages.

- **Évolution d'OndaMedia entre 2022 et 2023**

#### **Courts métrages**

Augmentation de 427 à 529 films (+23,88 %) et de 63 906 à 82 062 visionnages(+28,41 %).

#### **Longs métrages**

Augmentation de 364 à 431 films (+18,41 %) et de 457 264 à 476 998 visionnages (+4,32 %).

#### **Moyens métrages**

Augmentation de 125 à 131 films (+4,80 %) et de 28 748 à 29 379 visionnages (+2,19 %).

- **Tranches des montants d'acquisitions (CLP/EUR) des droits par OndaMedia:**

Films provenant de festivals :

	Les films qui ont été nommés ou qui ont reçu une reconnaissance en dehors de la compétition officielle du festival.	Films primés en compétition officielle	Films ayant remporté trois prix ou plus dans la même catégorie du festival, ou ayant reçu le prix principal du meilleur film.
Festivals internationaux reconnus (voir la liste A de la FIAPF) et Golden Globe Academy Award.	3.000.000 / 6.000.000 CLP\$  3.000 / 6.000 €	5.000.000 / 7.000.000 CLP\$  5.000 / 7.000 €	6.000.000 / 9.000.000 CLP\$  6.000 / 9.000 €
Festivals de trajectoire, au Chili ou hors du Chili, avec plus de 25 compétitions.	2.000.000 / 5.000.000 CLP\$  2.000 / 5.000 €	4.000.000 / 6.000.000 CLP\$  4.000 / 6.000 €	5.000.000 / 8.000.000 CLP\$  5.000 / 8.000 €
Festivals, au Chili ou à l'extérieur du Chili, qui comptent entre 15 et 25 événements.	1.000.000 / 4.000.000 CLP\$  1.000 / 4.000 €	3.000.000 / 5.000.000 CLP\$  3.000 / 5.000 €	4.000.000 / 6.000.000 CLP\$  4.000 / 6.000 €
Festivals au Chili ou en dehors du Chili, avec moins de 15 compétitions.	500.000 / 3.000.000 CLP\$  500 / 3.000 €	2.000.000 / 4.000.000 CLP\$  2.000 / 4.000 €	3.000.000 / 5.000.000 CLP\$  3.000 / 5.000 €

Pour les films sortis en salles :

Films sortis dans les salles de cinéma au Chili, qui ont vendu plus de 150 000 billets.	6.000.000 / 8.000.000 CLP\$  6.000 / 8.000 €
Films sortis en salles au Chili, ayant vendu plus de 15 000 billets	3.000.000 / 5.000.000 CLP\$  3.000 / 5.000 €

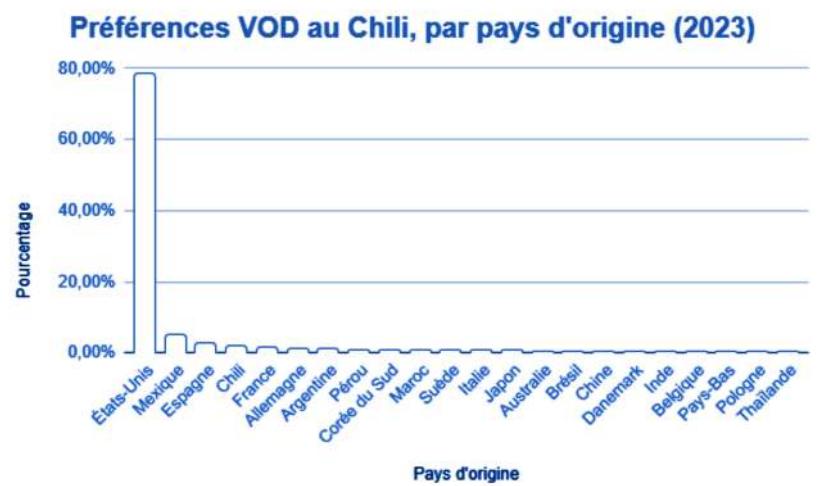
Le premier chiffre de chaque case est le montant du minimum garanti, qui est payé au début du contrat. Le deuxième montant est le montant total engagé du contrat. La différence entre les deux chiffres sera payée dans un deuxième versement, une fois que les écrans des utilisateurs auront consommé le minimum garanti, ce processus étant déterminé par un rapport de consommation. Le deuxième versement ne peut excéder le montant payé au titre du minimum garanti, auquel cas il sera payé en plus de deux versements, jusqu'à ce que le total du contrat soit atteint.

## 7 - LES PLATEFORMES PRIVÉES

Titres nationaux et coproductions internationales diffusés en 2022 sur les plateformes de VoD, (Source: Obitel Chili) :

Titres nationaux achetés par un service de streaming	Coproductions internationales
Prime Video (1) 01. La Jauría, T2 (serie) Netflix (2) 02. 42 Días en la Oscuridad (serie) 03. Verdades Ocultas, T7 (Telenovela)	Prime Video (2) 01. El Presidente, T2 (serie - Chili, France, Argentine) 02. Noticias de un Secuestro (miniserie - Chili, Colombie)

En 2024, les plateformes de streaming états-uniennes ont coproduit une demi douzaine de projets chiliens. Une surreprésentation des productions Etat-uniennes traduit le pouvoir qu'ont les plateformes privées au Chili :



Source : Flixpatrol.com

- **Les plateformes en ligne: une menace ou une opportunité?**

Bien que les services de médias audiovisuels à la demande présents au Chili ne soient soumis à aucune obligation d'investissement dans l'industrie locale, leur implantation sur le marché chilien représente néanmoins une source d'opportunités pour les professionnels du secteur. Contrairement à d'autres pays d'Amérique du Sud où la taille de l'audience justifie l'ouverture de bureaux dédiés, ces plateformes n'ont pas encore de présence physique au Chili. Par exemple, Netflix a installé ses bureaux régionaux dans la ville de Mexico au Mexique, à São Paulo au Brésil, à Buenos Aires en Argentine et à Bogotá en Colombie.

Au Chili, ces plateformes fonctionnent sur un modèle de délégation. Elles font appel à des entreprises locales pour fournir des services spécifiques, tels que le tournage, la post-production ou d'autres prestations techniques. Cette dynamique ne favorise pas un ancrage structurel du secteur audiovisuel chilien, mais permet à des techniciens, réalisateurs, monteurs et/ou autres professionnels de bénéficier des opportunités de travail. Des projets internationaux trouvent ainsi un écho au Chili grâce à ces collaborations, même si la genèse et le développement des productions restent généralement concentrés dans des pays où ces entreprises disposent de sièges régionaux.

Les séries *Prófugos* et *42 días en la oscuridad* sont deux exemples marquants du développement du secteur audiovisuel chilien et de son expansion vers un public international. *Prófugos* est une série dramatique chilienne produite par Fabula Productions et Efe3, diffusée pour la première fois le 3 septembre 2011 sur HBO en tant que série originale. De son côté, *42 días en la oscuridad*, une série de drame, mystère et suspense produite par Fabula Productions pour Netflix, est la première série chilienne originale de la plateforme, sortie le 11 mai 2022. Un autre exemple récent de succès est *Cromosoma 21*, un thriller policier chilien co-créé par Matías Venables et Nico Martínez Bergen. La série a été diffusée pour la première fois le 14 octobre 2022 sur Canal 13, chaîne privée et nationale. Ensuite, la série a été acquise par Netflix, où elle est sortie le 8 février 2023 pour une distribution internationale.

Ces productions démontrent que le contenu local peut parvenir à une diffusion internationale grâce à ces collaborations malgré l'absence d'un ancrage structurel des plateformes au Chili. Ces opportunités offrent ainsi une visibilité accrue aux œuvres et talents chiliens. Cependant, cette approche présente aussi des limites. L'absence de bureaux locaux rend difficile l'accès à des contacts directs avec les plateformes. Ce qui complique les opportunités de coproduction ou de participation à des projets plus ambitieux. De plus, les contrats de confidentialité imposés par ces entreprises rendent leur fonctionnement relativement opaque, limitant la transparence sur les processus de sélection et les critères d'engagement des talents chiliens. Malgré ces contraintes, la demande croissante de contenus en ligne au Chili pourrait favoriser une évolution de cette dynamique et ouvrir la voie à de nouvelles opportunités de collaboration plus approfondies à l'avenir.

Avec les tendances actuelles et l'évolution des habitudes du public qui privilégie les contenus en ligne, les plateformes pourraient être perçues comme une menace pour les diffuseurs chiliens. La réalité est qu'elles représentent une véritable opportunité pour l'industrie locale, en ouvrant la porte à des collaborations qui permettent aux professionnels chiliens de s'intégrer dans un marché globalisé et en constante évolution.

# CHAPITRE IV: DISTRIBUTION ET EXPLOITATION

## 1 - EXPLOITATION: Une offre cinématographique inégalitaire

### • Cartographie des salles de cinéma

**Problématique :** La centralisation géographique et structurelle des réseaux d'exploitation, dominés par les multiplexes, exclut de facto les régions périphériques et rurales.

Le réseau de salles au Chili est dominé par les grands circuits tels que **Cinemark**, **CineHoyts** (groupe Cinépolis), et **Cineplanet**, qui ont une présence importante dans les grandes villes comme Santiago, Valparaíso, et Concepción.

Avec **42% de part de marché**, Cinépolis domine le marché devant Cinemark (37,6%) et Cineplanet (17,9%).

**Cinemark** est une chaîne de cinémas transnationale qui possède des succursales aux États-Unis, en Argentine, au Brésil, en Bolivie, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay et au Pérou. Au Chili, l'entreprise a été créée en **1993** et s'est distinguée sur le marché par ses différents formats de projection. Elle possède plus de 20 complexes dans tout le Chili et 142 écrans.

**CineHoyts**, quant à elle, est une société appartenant à Grupo Cinépolis, une chaîne mexicaine. Elle dispose de 222 écrans répartis dans 36 complexes au Chili.

**Cineplanet** a commencé à opérer au Chili en mai **2005** sous le nom de Movieland, dans le cadre d'une stratégie d'expansion régionale. Elle possède 12 complexes à travers le pays.

Place	Circuit	Nombre de Cinémas	Nombre d'Écrans	Spectateurs	Part d'Audience
1	Cinépolis	36	222	10 266 599	42,0 %
2	Cinemark	20	142	9 257 365	37,6 %
3	Cineplanet	12	84	4 673 295	17,9 %
4	Indépendants	16	28	336 160	1,3 %
5	Cinema Star	4	10	175 633	0,6 %
6	Muvix	1	8	149 477	0,5 %
		89	494	24 858 529	100,0 %

Source: *El cine en Chile en el 2023*, Cámara de Exhibidores Multisalas de Chile A.G. (CAEM)

### • Salles indépendantes

Les cinémas indépendants sont un pilier fondamental de la distribution cinématographique au Chili. Contrairement aux multiplexes, situés principalement dans les grandes villes, ils sont présents sur la majeure partie du territoire chilien. Ces salles bénéficient d'un **soutien spécifique du Fonds de l'Audiovisuel**, qui met à disposition une ligne de financement dédiée aux théâtres indépendants.

Elles sont financées par le **Ministère de la Culture via le Programme d'Accompagnement des Organisations Culturelles (PAOC)**. Ce programme leur octroie une subvention permettant :

- **la diffusion de films indépendants**
- **le développement de l'éducation à l'image**, en permettant aux réalisateur·rice·s d'interagir avec le public (questions/réponses après les projections)
- **l'accès facilité aux salles** pour des initiatives culturelles locales.

Contrairement aux multiplexes, ces salles disposent d'une **grande liberté de programmation**, leur permettant de proposer des rétrospectives, de programmer des films à des horaires spécifiques, et d'explorer des modèles alternatifs. Selon Paula Ossandón Cabrera, directrice de Chiledoc, la mise en événement des sorties nationales, à travers des avant-premières ou des rencontres avec les équipes des films, constitue le principal levier, voire le seul, pour attirer le public chilien vers son cinéma national.

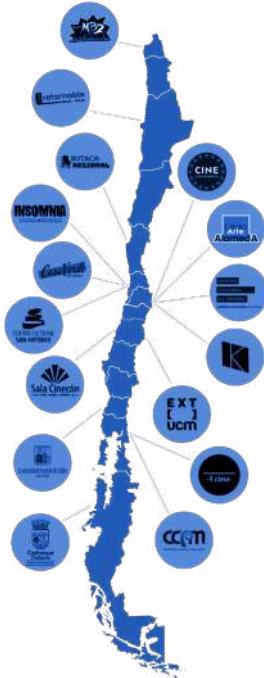
Leurs contrats de distribution diffèrent également :

- les salles indépendantes peuvent récupérer **jusqu'à 50 % du box-office**
- les multiplexes, en revanche, appliquent une répartition variable : **30 % la première semaine**, puis une diminution progressive en fonction de la durée d'exploitation.

### • Red de Salas

Salles adhérentes à Red de Salas en 2024 :

- **Centro Arte Alameda**
- **Cineteca Nacional de Chile**
- **Sala K**
- **Menos Uno**
- **Cine Insomnio**
- **Centro Cultural San Antonio**
- **Cinecón**
- **Casa Verde**
- **EXT UCM**
- **Sala Mafalda Mora**
- **Microcine, centro cultural de Coyhaique**
- **Cine Club Universidad Austral de Chile**
- **Cine Sala Nemesio**
- **Butaca regional**
- **Esquina retornable**
- **Cine MB2**



Créée en **2016**, la Red de Salas de Cine de Chile répond au besoin de **fédérer les cinémas indépendants afin de valoriser le cinéma national**. Elle souligne ainsi l'apport essentiel des espaces culturels à l'industrie cinématographique, qui contribuent fortement à la formation et à la fidélisation des publics, tout en participant au développement des communautés et territoires où ils sont implantés. Son action s'inscrit dans une volonté de démocratisation du cinéma national, s'adaptant aux modèles de gestion uniques de chaque lieu, avec la conviction de contribuer à une société plus **diversifiée, pluraliste, inclusive et réfléchie**.

En **2019**, la Red de Salas de Cine de Chile s'est structurée en **association professionnelle** (Asociación Gremial), avec pour objectif de **promouvoir, développer et protéger** l'exploitation cinématographique indépendante.

Sa pérennité organisationnelle repose sur **l'engagement constant de ses salles membres**, tandis que sa durabilité économique est assurée grâce au **soutien financier de fonds publics**.

Chaque lieu dispose de son indépendance dans sa programmation. En général, chaque espace culturel emploie un programmateur qui est chargé de sélectionner les titres des rétrospectives, en fonction de leur ligne éditoriale. En outre, le programmateur se charge de la négociation et de la gestion des droits, en faisant le lien avec les producteurs, les réalisateurs, les distributeurs et les vendeurs.

Les modèles de négociation pour l'accès aux titres sont divers, y compris le paiement d'honoraires (montant fixe par représentation), le paiement minimum garanti, le paiement par frontière et l'octroi de licences.

#### Actions clés :

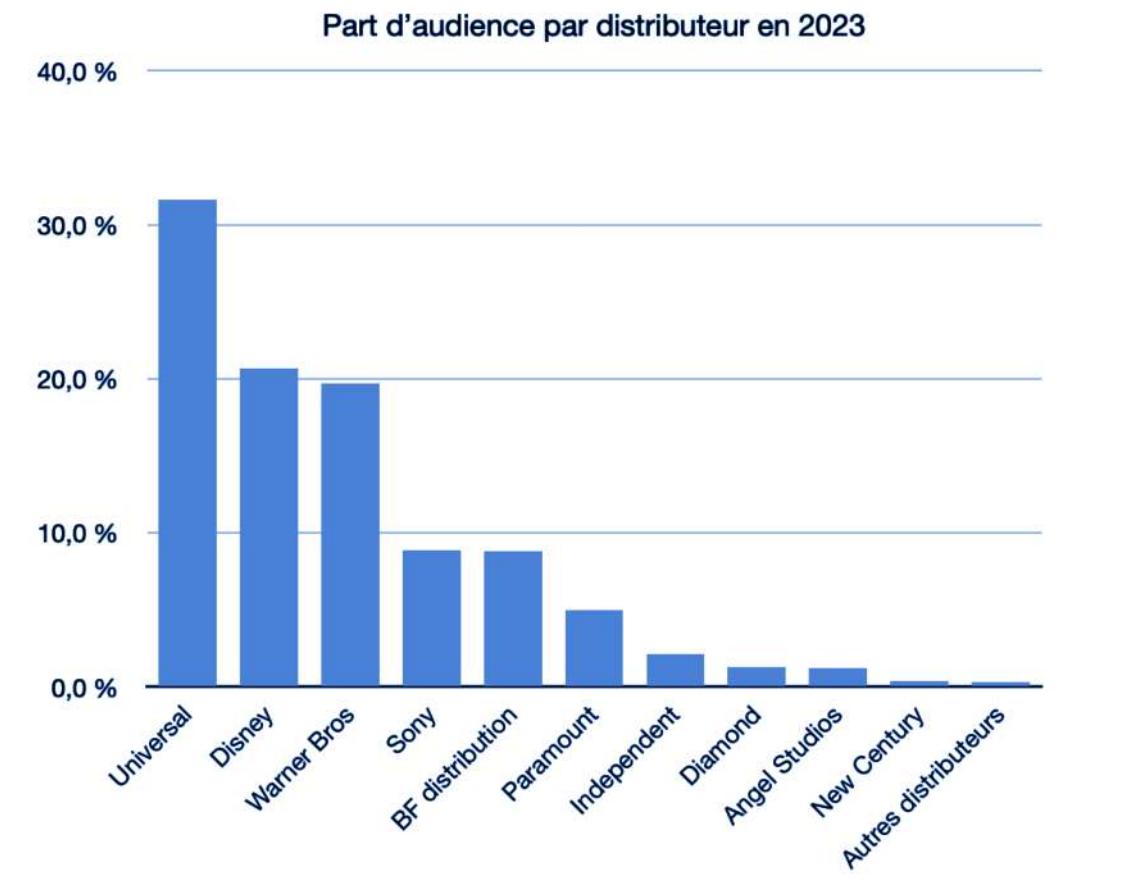
→ **Le mois de la Red de Salas de Cine** (juin 2023) : pendant un mois, 150 projections gratuites ont été organisées à travers le pays, avec une programmation riche en thématiques sociales telles que la question du genre, la mémoire, et l'environnement. Ces événements inclusifs ont réuni des spectateurs autour de projections accessibles et de discussions participatives.

→ **“Estrenos en Red”** un appel qui a lieu chaque année pour les long-métrages chiliens et latino-américains qui cherchent à être diffusés commercialement dans les cinémas indépendants du pays. Cet appel sélectionne un long-métrage chilien et un long-métrage latino-américain qui n'ont pas été commercialisés au Chili et qui n'ont pas de distributeur, pour être projetés au cours de l'année dans les cinémas associés au réseau. Les avant-premières sont soutenues via les ressources du réseau pour leur distribution, leur diffusion et leur promotion.

## 2 - DISTRIBUTION : Un marché dominé par les majors, un défi pour les films chiliens

- Les principaux distributeurs au Chili

**Problématique :** La domination des majors internationales limite les opportunités pour les films chiliens.



### Les distributeurs de films nationaux :

Market Chile	Storyboard Media	Miradoc
 <p>Lancé en <b>2011</b>, en partenariat avec <b>BF Distribution</b>.</p> 	 <p>Fondé il y a <b>21 ans</b> avec le Santiago International Film Festival (SANFIC), il est spécialisé dans la distribution de films chiliens.</p>	 <p>Programme de distribution de documentaires chiliens, créé en 2013 par la Corporación Chilena del Documental CCDoc</p>
<p>Son objectif est de <b>favoriser la première diffusion des films chiliens</b> dans le pays, plutôt que de seulement les exporter.</p>	<p>Son objectif est la production, distribution de projets qui ouvrent le cinéma national vers de nouveaux horizons.</p>	<p>Ses principaux objectifs sont de décentraliser l'exploitation des documentaires dans le pays, d'établir les documentaires chiliens comme une alternative stable sur l'affiche des cinémas et de renforcer le public pour ces productions.</p>
<p>Elle mène des activités visant à promouvoir le cinéma chilien au niveau national grâce à des <b>tournées itinérantes</b>, des <b>plates-formes</b> pour les courts métrages et la production de la Journée du cinéma chilien.</p>	<p>Il accompagne et favorise la production et la distribution de films chiliens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Distribution en salle mais aussi en ligne dans toute l'Amérique latine via l'aggrégateur <u>Sofa digital</u> qui les met en contact avec différentes plateformes de streaming.</li> <li>&gt; En partenariat avec 20 cinémas indépendants dans 17 villes du Chili, il organise plus de 80 projections en avant-première et 60 ciné forums annuels.</li> </ul>

- **Soutien à la distribution**

Pour soutenir la distribution de films chiliens au Chili, l'Association des producteurs de films et de télévision (**APCT**), l'Association des documentalistes chiliens (**ADOC**), l'Association chilienne des professionnels et producteurs de l'animation (**ANIMACHI**), l'Association des réalisateurs et scénaristes du Chili (**ADG**), Market Chile, Cinemachile, Cinemark Chile, Cine Hoyts et Cineplex ont signé en **2013**, puis modifié en **2015**, un **Accord de collaboration pour le développement et le renforcement de l'industrie cinématographique chilienne**.

Cet accord interprofessionnel est un **accord privé**, indépendant du gouvernement, qui ne pourra pas être directement affecté par d'éventuels changements politiques. Son objectif est de structurer la sortie en salles des films chiliens pour éviter une concurrence interne inutile sur un marché déjà dominé par les blockbusters américains.

Les mois de **juin à août** sont donc **considérés comme défavorables au cinéma chilien**, car cette période coïncide avec la sortie de **blockbusters hollywoodiens** qui attirent un large public. En conséquence, les producteurs chiliens évitent de programmer leurs films durant cette période.

La période idéale pour sortir des films chiliens s'étend de **la mi-avril à la mi-mai**, juste après les vacances, lorsque la fréquentation des salles est élevée. De plus, l'accord permet une certaine **flexibilité** : les distributeurs ont la possibilité d'offrir un meilleur soutien ou de distribuer plus largement les films à fort potentiel commercial.

**Les objectifs de cet accord sont clairs :**

- Contribuer au **renforcement** de l'industrie cinématographique chilienne.
- Encourager la **performance commerciale** des films chiliens dans les circuits signataires.
- **Soutenir la décentralisation de l'exploitation** des films chiliens par le biais d'**avant-premières régionales** pour soutenir le développement des publics dans ces territoires.
- Encourager la **professionnalisation du travail de promotion du cinéma chilien**.

Cet accord permet à tous les producteurs et/ou distributeurs qui souhaitent distribuer un film chilien (fiction ou documentaire diffusé sur 6 à 10 copies) de **bénéficier d'un quota de 30 projections annuelles maximum auprès des exploitants de multiplexes**.

En suivant un certain nombres de conditions, ils peuvent distribuer leurs films à des dates négociées avec les exploitants dans les circuits de multiplexes suivants (dans le circuit A ou B) :

Circuito A			Circuito B		
1	Parque Arauco	RM	Hoyts	Alto Las Condes	RM Cinemark
2	Plaza Egaña	RM	Hoyts	Costanera Center	RM Cineplanet
3	San Agustín	RM	Hoyts	Estación Central	RM Hoyts
4	Los Dominicos	RM	Hoyts	La Reina	RM Hoyts
5	Plaza Oeste	RM	Cinemark	Arauco Maipú	RM Hoyts
6	Florida Center	RM	Cineplanet	Los Trapenses	RM Hoyts
7	Tobalaba	RM	Cinemark	La Dehesa	RM Cineplanet
8	Quilicura	RM	Hoyts	Plaza Norte	RM Cinemark
9	Concepción	VIII	Cineplanet	Concepción	VIII Cinemark
10	Viña del Mar	V	Cinemark	Marina Viña del Mar	V Cinemark
11	Antofagasta	II	Hoyts	Antofagasta	II Hoyts
12	Iquique	I	Cinemark	Iquique	I Cinemark
13	Rancagua	VI	Cinemark	Los Ángeles	VIII Hoyts
14	Los Ángeles	VIII	Hoyts	Puerto Montt	X Hoyts

Pour bénéficier de cet accord, il faut que les films aient bénéficié d'une aide du **Fond audiovisuel** (production, postproduction, coproduction), du soutien du **Programa Ibermedia** ou aient été sélectionnés dans un des festivals suivants :

- Cannes
- Berlin (Sélection officielle, Panorama ou Forum)
- Toronto
- Saint-Sébastien (Sélection officielle ou Horizontes Latinos)
- Venise
- Locarno (Sélection officielle)
- Stiges
- IDFA
- Hot Docs (documentaire)
- Clermont Ferrand (sélection internationale)
- Sundance

### **Conditions de programmation :**

Au cours de la première semaine d'exploitation, chaque copie du film devra être projetée 3 fois par jour, 7 jours sur 7, dont 2 en prime time<sup>35</sup>, sans préjudice sur l'accord de programmation privée qui pourrait être conclu entre l'exploitant et le distributeur ou le producteur du film concerné.

A partir de la deuxième semaine, l'assiduité par écran sera examinée et le film ne sera retenu que si, entre le jeudi (jour des sorties au Chili) et le dimanche, un écran a eu un minimum de :

- de **100 spectateurs ou 6%**, l'occupation de la salle sera maintenue la semaine suivante avec une projection de non-prime.
- de **200 spectateurs, ou 12%**, l'occupation de la salle sera maintenue avec une projection prim
- de **300 spectateurs ou 18%**, l'occupation de la salle sera maintenue la semaine suivante avec 2 représentations en prime

Sa durée d'exploitation dépend donc directement de **ses résultats dans les premiers jours suivants sa sortie**, sans quoi il peut être très vite déprogrammé des salles.

---

<sup>35</sup> Les horaires prime sont les suivants : 12h, 16/17h et 20/22h.

- **Financement de la distribution**

Face aux difficultés liées à la distribution des films chiliens, le **Fomento Audiovisual du Ministerio de las Culturas, las Artes y el Patrimonio propose un soutien financier**. Ce dispositif se divise en plusieurs lignes d'aides, destinées à la fois aux distributeurs et aux producteurs, afin d'assurer une meilleure diffusion du cinéma national sur le territoire chilien.

**Modalidad de Apoyo a la Distribución de Cine Nacional :**

- Un distributeur soumet un *slate* (ensemble de films) comprenant 6 à 7 sorties annuelles. Chaque film peut recevoir environ 20 000 € (22 000 \$).
- L'objectif principal est de financer les dépenses liées au P&A (prints & advertising) pour ne pas impacter le producteur ni le distributeur. Seules les dépenses de distribution sur le territoire chilien sont couvertes.
- Environ 150 000 \$ par distributeur pour 5 films (3 déjà terminés et 2 en pré-production).
- 4 entreprises bénéficient de ce programme chaque année, permettant d'aider 20 films.

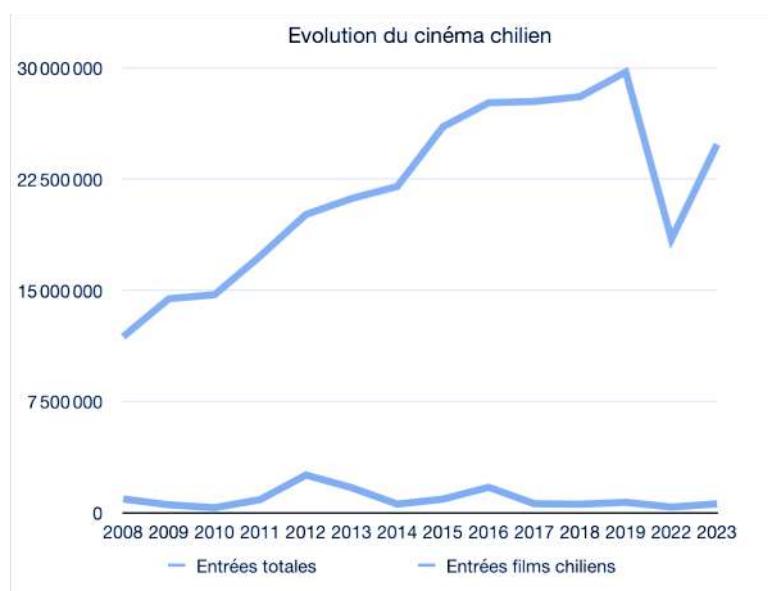
**Modalidad de Apoyo a la Distribución Unitaria de Largometrajes :**

- Montant attribué : 15 000 \$ par projet ;
- Destiné exclusivement à la distribution nationale du film;
- Chaque année, 6 à 8 films reçoivent cette aide.

- Tendances de consommation

### Fréquentation et recettes :

- 24 855 566 entrées en 2023, avec des recettes totales de 106 981 750 807 pesos chiliens (environ 134 millions USD)
- Augmentation par rapport à 2022 (18 465 240 entrées) mais toujours en-dessous du niveau pré-pandémie de 2019 (29 731 558 entrées)



Source: *El cine en Chile en el 2023, Cámara de Exhibidores Multisalas de Chile A.G. (CAEM)*

### Impact de la pandémie :

La pandémie de COVID-19 a durement frappé le secteur cinématographique chilien, avec une fermeture complète des cinémas pendant **18 mois**, soit l'une des plus longues au monde. Avant la crise, l'industrie atteignait des records avec plus de 29 millions de billets vendus en 2019, mais les restrictions sévères ont stoppé cet élan. Les tentatives d'innovations, comme le cinéma virtuel ou en plein air, ont échoué faute d'autorisations ou de succès technique. Par conséquent, une partie de l'audience a migré vers les plateformes numériques, réduisant durablement la fréquentation des salles. Cependant, certains films comme *The Eternal Memory* sont sortis du lot : ce documentaire, le plus populaire de l'histoire du Chili, a réalisé près de 400 000 entrées.

Cependant, selon Paula Ossandón Cabrera, directrice de Chiledoc, le développement des nouveaux médias (réalité augmentée, virtuelle et étendue), particulièrement dans le domaine du documentaire, pourrait insuffler un nouvel élan au cinéma national ainsi qu'aux coproductions internationales. L'intégration de ces technologies innovantes permettrait aux espaces culturels tels que les musées ou les médiathèques de mobiliser davantage de ressources concrètes pour valoriser les projets locaux, en impliquant directement les populations dans des expériences immersives inédites.

## Origine et répartition des films :

- 169 films sont d'origine américaine, ils représentent 50,8% des sorties et ont réalisé 92,3% des entrées sur le territoire.
- 28 films sont d'origine chilienne, ils représentent 8,4% des sorties et n'ont réalisé que 2,5% des entrées sur le territoire.

Origine des sorties 2023					
Origine	Sorties	%	Entrées	%	Moyenne
États-Unis	169	50,8 %	22 933 909	92,3 %	135 704
Chili	28	8,4 %	614 376	2,5 %	21 942
Europe	56	16,8 %	281 194	1,1 %	5 021
Amérique latine	12	3,6 %	10 586	0,0 %	882
Asie	45	13,5 %	813 623	3,3 %	18 081
Autres	23	6,9 %	20 1878	0,8 %	8777
Total	333	100,0 %	24 855 566	100,0 %	74 641

Source : *El cine en Chile en el 2023, Cámara de Exhibidores Multisalas de Chile A.G. (CAEM)*

Première constatation : le cinéma d'origine chilienne ne représente qu'une part très faible des sorties et des entrées réalisées sur le territoire. En 2023, les 28 films chiliens sortis en salle n'ont réalisé que 2,5% des entrées totales, et ce alors qu'ils représentaient 8,4% des sorties. Cette disparité souligne les difficultés rencontrées par les distributeurs indépendants pour promouvoir efficacement les productions nationales face à la concurrence internationale.

De plus, seuls deux films chiliens ont dépassé les 100 000 entrées en 2023, tandis que les 26 autres n'ont pas atteint les 5 000 entrées. Ce constat révèle les difficultés des distributeurs indépendants à atteindre un large public.

**Manque de diversité dans les sorties** : Les films d'action, d'aventure et d'animation, généralement distribués par les majors, ont dominé le marché avec 64,6% des entrées. Cette domination des blockbusters laisse peu de créneaux aux distributeurs indépendants pour leurs films.

## 3 - FESTIVALS CHILIENS

**Problématique majeure :** Malgré leur essor, les festivals chiliens demeurent encore des événements locaux.

Liste non-exhaustive des principaux festivals au Chili, établie par Cinemachile dans son catalogue **Coproduire avec le Chili** :

- SANFIC, Santiago International Film Festival
- FICValdivia
- FEMCINE (Santiago)
- IN-EDIT Chile (Santiago et Concepción)
- BiobioCine (Concepción)
- CineLebu
- FIDOCS (Santiago)
- FICVina (Vina del Mar)
- AMOR International LGBT+ Film Festival (Santiago et Valparaíso)
- FICIQQ (Iquique)
- Frontera Sur

Cependant, les trois festivals considérés comme majeurs aux niveaux national comme international sont **SANFIC**, **FICValdivia** et **FIDOCS**, ainsi nous nous concentrerons sur ces derniers.

### • SANFIC

 **SANFIC**, ou le festival du film international de Santiago (Santiago Festival Internacional de Cine) est considéré comme l'une des plus importantes compétitions de films en Amérique Latine. Il est présenté par la fondation CorpArtes et a été fondé en 2005 par Carlos Nuñez et Gabriela Sandoval par l'intermédiaire de la société StoryBoard Media dans le but "de créer des opportunités d'échanges entre le cinéma chilien et l'industrie internationale"<sup>36</sup>. Il se déroule durant le mois d'août dans la capitale. Sa programmation, particulièrement variée, inclut des films nationaux comme internationaux, et attire de nombreuses personnalités du cinéma mondial en faisant un évènement prestigieux. Selon ses fondateurs "les œuvres présentées sont axées sur la liberté d'expression et la promotion du développement social et culturel"<sup>37</sup>. On y retrouve autant du cinéma d'auteur que du cinéma plus commercial.

<sup>36</sup> Entretien avec Gabriel Sandoval dans *Distribución cinematográfica chilena en territorio nacional* (mémoire universitaire), Erick Urrutia Briones, 2020

<sup>37</sup> *Ibid.*

Il dispose également d'une **plateforme professionnelle** dirigée par Gabriela Sandoval, organisée lors de ses neuf dernières éditions, qui se positionne comme un espace privilégié de formation et de programmation destiné aux professionnels de l'industrie audiovisuelle nationale et ibéro-américaine. Elle vise à promouvoir le développement du secteur cinématographique à travers plusieurs sections. On y retrouve notamment deux instances de compétition que sont le **Latinamerican Work in Progress** et le **Santiago Lab**. Dans le cadre du Work in Progress sont sélectionnés dix films ibéro-américains à l'étape de post-production et qui concourent pour des prix. Le Santiago Lab sélectionne 15 projets de films de fiction et 15 projets de films documentaires à l'étape du développement afin de les accompagner. On y retrouve également **un laboratoire dédié au développement de série**, le **SANFIC Series** dédié à leur promotion, ainsi qu'un espace pour des tables d'affaires avec des agents internationaux : **SANFIC NET** (cf. site internet du SANFIC).

---

Contact : Gabriela Sandoval - fondatrice du festival SANFIC industria, [gs@storyboardmedia.cl](mailto:gs@storyboardmedia.cl)

Contact : Sebastian Aviles - coordinateur général SANFIC industria, [sa@storyboardmedia.cl](mailto:sa@storyboardmedia.cl)

---

- **FICValdivia**



**FICValdivia** ou le festival du film de Valdivia est un des plus prestigieux festivals d'Amérique Latine et un des plus anciens du Chili, fondé en 1994 sous l'auspice du Ciné Club de l'Université Austral. Il se déroule dans la ville de Valdivia au mois d'octobre et est donc l'un des seuls festivals majeurs du pays se tenant en dehors de la capitale. Il met l'accent sur un programme se voulant avant-gardiste et s'appuie sur des productions indépendantes et du cinéma d'auteur tant national qu'international. Il présente des catégories longs-métrages, courts-métrages et documentaires.

Le festival propose également une plateforme professionnelle, **Encuentros Australes**, qui organise Cine Chileno del Futuro, un véritable espace de rencontres et de formation dédié à des projets cinématographiques aux étapes de développement et de finalisation.

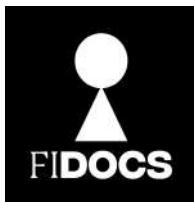
---

Contact : Raúl Camargo - directeur de FICValdivia, [raul.camargo@ficv.cl](mailto:raul.camargo@ficv.cl)

Contact : Tehani Staiger - chargée industrie d'Encuentros Australes, [tehani@ficv.cl](mailto:tehani@ficv.cl)

---

- **FIDOCS**



**FIDOCS** ou le Festival international du film documentaire de Santiago est un des festivals majeurs de film documentaire de toute l'Amérique Latine. Il est fondé en 1997 par le réalisateur Patricio Guzmán et se déroule au mois de novembre à Santiago. Le festival propose des sélections compétitives nationales et internationales, tant en long-métrages qu'en courts-métrages, et met l'accent sur un cinéma d'auteur et rassemble des réalisateurs du monde entier.

Le festival dispose également d'une plateforme industrie au sein de laquelle, on retrouve un work in progress appelé **Doc in Progress** organisé en partenariat avec **Conecta**, qui sont les rencontres internationales de l'industrie documentaire organisées à Santiago (développée dans la partie suivante). Ce WIP consiste en un appel à projets de documentaires latino-américains au stade de la post-production. Six sont ensuite choisis et reçoivent des prix et une aide, sous forme de consultations, afin de les soutenir dans leur finalisation. FIDOCS dispose aussi d'un laboratoire de circulation de court-métrages destiné aux jeunes cinéastes et étudiants. Le festival met également fortement l'accent sur la formation des futurs générations à travers des rencontres entre professionnels de l'industrie et étudiants.

---

Contact : Antonia Girardi - directrice de FIDOCS, [antonia@fidocs.cl](mailto:antonia@fidocs.cl)

---

Contact : Marcela Santibañez - directrice de FIDOCS Industria, [industria@fidocs.cl](mailto:industria@fidocs.cl)

---

## 4 - PRINCIPALES INSTANCES DE PROMOTION CINÉMATOGRAPHIQUE AU CHILI

**Réponse aux problématiques de visibilité des films chiliens :** De nombreuses instances tentent de faire une place aux films chiliens tant au niveau national qu'au niveau international.

- **CinemaChile**

CinemaChile est l'agence de promotion internationale de l'industrie audiovisuelle chilienne, créée en 2009 à l'initiative l'Association des producteurs de films et de télévision (APCT). C'est une marque sectorielle du pays semi-privée, semi-publique **soutenue à 50% par l'Association des producteurs de films et de télévision (APCT) et à 50% par ProChile (Ministère de la culture, des arts et du patrimoine chilien)**. Elle joue un rôle central dans la diffusion et la reconnaissance du cinéma chilien à l'étranger. Son objectif principal est de promouvoir le cinéma chilien sur les marchés internationaux, développer des coproductions et renforcer la visibilité des talents chiliens. Ces actions principales se portent sur :

- La participation aux principaux festivals et marchés mondiaux tels que Cannes, la Berlinale, et Sundance.
- La publication de guides spécialisés et catalogues mettant en avant les films, les producteurs, et les réalisateurs chiliens.
- L'organisation d'événements de réseautage entre professionnels chiliens et étrangers.

Selon Gabriela Sandoval, coordinatrice de CinemaChile, l'agence offre aux producteurs et productrices chilien.ne.s émergent.e.s l'opportunité de tirer parti du réseau déjà mis en place par les membres de l'APCT. Bien ancré sur les marchés européen et américain, CinemaChile concentre désormais ses efforts sur son expansion en Asie, notamment à travers sa participation au festival de Tokyo.

---

Contact : Carlos Basulto - producteur CinemaChile, [produccion@cinemachile.cl](mailto:produccion@cinemachile.cl)

---

- **Chiledoc**

Chiledoc est une plateforme dédiée à la promotion des documentaires chiliens sur la scène internationale. Elle résulte d'une **collaboration entre le Ministère des Affaires Étrangères et la Chilean Corporation of Documentaries**, une entité privée regroupant des professionnels du secteur. Son objectif principal est de renforcer la visibilité des documentaires chiliens en facilitant leur accès aux marchés internationaux, aux festivals et aux plateformes de diffusion.

Elle accompagne les créateurs dans la diffusion et le financement de leurs projets. Chiledoc joue un rôle d'intermédiaire et peut connecter des producteurs chiliens avec des partenaires étrangers.

Pour cela, Chiledoc accompagne les producteurs via des programmes de mentorat, des mises en réseau stratégiques et une présence active sur des marchés spécialisés tels que Hot Docs, IDFA, Sheffield ou encore Sunny Side of the Doc.

L'organisation est également impliquée dans la structuration du secteur documentaire chilien et latinoaméricain à travers des initiatives comme **Connecta** :

→ Rencontre internationale de l'industrie du documentaire qui se tient à Santiago en décembre. Environ 70 invités et représentants de l'industrie sont invités. Certains d'entre eux participent en ligne et d'autres sont sur place. Sont présentés : des projets latino-américains en développement, en cours de réalisation ou prêts à être distribués. Des ateliers sont organisés afin d'améliorer les compétences des producteurs de documentaires chiliens et de rechercher d'autres initiatives.

---

Contact : Paula Ossandón Cabrera - directrice de Chiledoc, [paulaossandon@chiledoc.cl](mailto:paulaossandon@chiledoc.cl)

---

- **Promotion des circuits alternatifs**

L'**Encuentro Colaborativo de Cines (ECC)** est une initiative phare qui illustre l'engagement des circuits alternatifs dans la promotion cinématographique en Amérique latine. Organisé par le **Centro de Cine y Creación (CCC)** au Chili en collaboration avec **Cineka** au Mexique, cet événement réunit huit projets indépendants et autogérés d'exhibition cinématographique provenant d'Amérique latine et des Caraïbes. L'ECC vise à renforcer les capacités de ces acteurs indépendants à travers des échanges d'expériences, le partage de pratiques de gestion et la mise en réseau des initiatives. Ce programme met en lumière l'importance des salles indépendantes et des festivals communautaires dans la démocratisation de l'accès au cinéma, en touchant des publics éloignés des circuits commerciaux traditionnels. L'ECC contribue ainsi à diversifier l'offre culturelle, à promouvoir des œuvres locales ou marginalisées et à consolider une communauté régionale solidaire dans le domaine de l'exploitation cinématographique.

- **Soutien à la diffusion internationale du cinéma chilien**

**Le fonds audiovisuel du Ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine chilien** dispose d'un programme de soutien à la participation à des événements internationaux de compétition et de formation. Son objectif est de fournir un financement total ou partiel afin de soutenir la présence d'œuvres audiovisuelles chilienne dans des événements internationaux. Cette aide majeure à destinations des cinéastes et producteurs, correspondant à chaque fois, à quelques milliers d'euros peut être sollicitée quatre fois par film et permet de couvrir des frais allant du défraiement aux sous-titres et passant encore par la communication. Il existe trois guichets différents sollicitables durant plusieurs appels par an :

- Un pour la participation à des événements compétitifs internationaux (festivals, prix et autres événements) en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes.
- Un pour la participation en personne à des événements compétitifs internationaux (festivals, prix et autres événements) en Amérique du Nord, en Europe et dans le reste du monde, à l'exception de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes.
- Un pour la participation à des événements internationaux de formation : laboratoires de projets, pitching, forums de coproduction, ateliers, conseils en matière de scénario, section WIP. En Amérique du Nord, en Europe et dans le reste du monde, à l'exception de l'Amérique du Sud.

En plus de cela le DIRAC, **La Division des Affaires Culturelles (DIRAC)**, rattachée au Ministère des Relations Extérieures du Chili, **finance la diffusion internationale** des œuvres culturelles chiliennes. Son concours annuel soutient des projets artistiques à l'étranger, notamment en cinéma et audiovisuel, mais n'intervient pas dans le développement ou la production. Chaque année, **environ trois films sont sélectionnés** parmi plusieurs milliers de candidatures, avec **un financement moyen de 5 000 \$ US** par projet.

Son action vise avant tout à **renforcer la présence culturelle du Chili à l'international**, en accord avec sa politique étrangère. Sa mission est la promotion et la diffusion de films chiliens finis notamment dans les festivals internationaux. Plus spécifiquement ses missions sont :

- Informer et diffuser, au sein du secteur audiovisuel, des invitations à participer à des événements cinématographiques internationaux.
- Soutenir la soumission des candidatures respectives aux festivals internationaux et gérer ensuite le transfert des films sélectionnés.
- Gérer et proposer des films nationaux aux sélectionneurs des festivals internationaux.
- Coordonner et soutenir les réalisateurs et les producteurs afin de les mettre en contact avec les représentants du monde du cinéma international.

Beaucoup de films soutenus sont des **coproductions internationales** notamment avec la France.

---

Contact : Mauricio Alamo - responsable audiovisuel du DIRAC, [malamo@minrel.gob.cl](mailto:malamo@minrel.gob.cl)

---

- **Le cinéma chilien dans les évènements internationaux**

Ces dernières années le cinéma chilien a connu un certain succès à l'international dans le cadre de nombreux festivals et remises de prix, tant en fiction qu'en documentaire. On peut notamment citer le film

*Une femme fantastique* de Sebastián Lelio qui fut récompensé de l'Ours d'argent du meilleur scénario à la Berlinale en **2017** et de l'Oscar du meilleur film étranger. Quant au documentaire, on peut notamment citer *La Cordillère des songes* de Patricio Guzmán qui a reçu en **2022** le Goya du meilleur film ibéro-américain, l'Oeil d'or au festival de Cannes et a été nominé au César. Plus récemment le film *Les Colons* de Felipe Gálvez Haberle a reçu en **2023** le prix FIPRESCI dans la section Un certain regard du Festival de Cannes.

Depuis **2019**, on constate que Cannes Docs présente chaque année **un programme de work in progress en partenariat avec Chiledoc** nommé **Chile Showcase** dans lequel sont présentés plusieurs projets de documentaires chiliens en cours de production.

Plusieurs festivals internationaux et européens proposent également des **forum, sessions de pitch, des labs ou encore des work-in-progress** pouvant aider les films latino-américains aux différentes étapes que ce soit par un accompagnement et/ou dotation financière. Dans un premier temps, on peut citer les sections Cinéma en construction et Cinéma en développement du festival **Cinélatino** de Toulouse :

- **Cinéma en construction** correspond à un work in progress accompagnant des films latino-américains à l'étape de post-production et remettant différents prix consistant en des prestations de post-production et des initiatives de promotion par les entreprises partenaires.
- **Cinéma en développement** est un espace pensé comme un pôle de connexion entre les professionnel·les d'Amérique latine et d'Europe qui favorise les rencontres, les échanges et les connexions : ce dispositif est un « hub » dont l'objectif est de créer des liens entre des professionnels souhaitant découvrir des nouveaux talents et des réalisateurs ou des producteurs qui sont en train de développer un projet.

On peut également citer le **Europe-Latin America Co-Production Forum du Festival international du film de San Sébastien**. Dans ce même festival existe le **WIP Latam** se concentrant sur des films latino-américains à l'étape de la post-production. Ce dernier propose deux prix : un prix consistant en un service de post-production complet et la distribution du film en Espagne et un prix consistant en une dotation de 30 000 euros au coproducteur majoritaire.

Enfin, dans le cadre du Festival de Malaga, le programme **Malaga WIP Latin America** décerne un prix de 5000 € à un film ibéro-américain en phase de post-production.

---

# CHAPITRE V : COPRODUIRE AVEC LE CHILI

---

## 1 - TOURNER AU CHILI<sup>38</sup>

- **Informations générales sur le Chili :**

Le fuseau horaire est similaire à celui d'autres pays du continent américain, avec peu de différence par rapport à la majorité des pays européens. Le Chili est situé dans le fuseau horaire GMT-4, tandis que l'île de Pâques est en GMT-6. Pendant l'été, le Chili continental passe en GMT-3 et l'île de Pâques en GMT-5.

### Comment y arriver par avion :

Le réseau d'aéroport national comprend 330 aéroports et aérodromes, de Arica à l'Antarctique, y compris les territoires insulaires. Les aéroports les plus importants se trouvent dans les villes suivantes : Arica - Iquique - Antofagasta - Hanga Roa (Île de Pâques) - Santiago - Concepción - Puerto Montt - Punta Arenas. Tous ces aéroports disposent des services nécessaires, ainsi que de la police internationale, des douanes et du Service Agricole et Animalier (SAG). **L'aéroport Arturo Merino Benítez de Santiago est le plus grand du pays.** Avec 19 à 30 compagnies aériennes nationales et internationales qui y opèrent, la plupart étant membres de l'International Air Transport Association (IATA). Cette variation de compagnies aériennes s'explique par des différences dans les périodes de référence, les critères de comptabilisation (inclusion ou non des compagnies saisonnières, ou des mises à jour récentes des données). Il existe diverses entreprises qui offrent des services de location à l'heure, à la journée ou à la semaine, avec ou sans pilote d'hélicoptères, d'avions monomoteurs, bimoteurs et à turboréacteurs, entre autres, pour des vols exécutifs, des vols charter, des tournages et des taxis aériens. En plus de ces huit principaux aéroports, il existe :

- 28 aérodromes gérés directement par la DGAC.
- 38 aérodromes privés à usage public.
- 198 aérodromes privés.
- 53 aérodromes publics de domaine fiscal.
- 6 aérodromes militaires

---

38 Source en ligne : <https://www.cultura.gob.cl/wp-content/uploads/2018/03/chile-en-accion-guia-para-rodar.pdf>

### Accès au Chili par voie terrestre :

La Direction nationale des frontières et limites de l'État (Difrol) fournit sur son site des informations détaillées sur les points de passage frontaliers vers le Pérou, la Bolivie et l'Argentine, y compris leur emplacement, horaires et contacts. Les points de passage les plus utilisés sont Chacalluta (Pérou), Tambo Quemado (Bolivie), et Los Libertadores (Argentine), avec plus de 40 passages entre le Chili et l'Argentine. Le Service National des Douanes offre également des informations sur les formalités d'entrée et les réglementations liées aux bagages.

### Électricité :

Au Chili, le voltage du réseau électrique est de **220 volts avec une fréquence de 50 hertz**. Les prises et fiches sont de deux types : C et L.

### Climat :

Le Chili est reconnu dans le monde pour sa **grande diversité climatique**, couvrant les domaines suivants : désertique tropical, subtropical, tempéré et polaire. Cette variété résulte de l'étendue du pays sur près de 40 degrés de latitude en Amérique du Sud et 73 degrés si l'on inclut le Territoire chilien Antarctique.

Le nord du pays bénéficie d'un **climat plus sec et de températures relativement élevées**, tandis que le sud connaît un climat plus frais et humide.

### Jours fériés et fêtes nationales :

Les 1er mai, 18 et 19 septembre, 25 décembre et 1er janvier de chaque année sont des jours fériés obligatoires et inévitables pour tous les travailleurs du secteur commercial, avec certaines exceptions.

Les 29 juin, jour de Saint-Pierre et Saint-Paul et 12 octobre, Jour international de la Rencontre de Deux Mondes, sont également des jours fériés, mais ils sont déplacés au lundi de la semaine où ils tombent si ces jours correspondent à un mardi, mercredi ou jeudi. Si le jour tombe un vendredi, ils sont reportés au lundi de la semaine suivante.

### Transport :

Le transport public à Santiago est sûr et varié : métro, bus, taxis et collectivos. **Transantiago combine bus et métro avec une carte rechargeable bip! pour payer les trajets**. Les radio-taxis peuvent être réservés à l'avance. Les colectivos sont des voitures partagées sur des itinéraires fixes avec un tarif unique. Le métro de Santiago possède 6 lignes sur 142 km.

- **Autorisations de tournage**

**Le Chili est divisé en 15 régions, et 54 provinces**, chacune étant subdivisée en *comunas* ou *municipios*, administrées par un organisme public autonome appelé municipalité, disposant d'une personnalité juridique et d'un patrimoine propre. **Chacune des 346 comunas du pays a ses propres autorités et réglementations pour autoriser les tournages.**

Ces exigences peuvent être remplies en engageant une société de production locale, dont beaucoup possèdent de l'expérience dans le conseil aux producteurs étrangers et l'assistance pour les nombreuses démarches liées à un tournage sur le territoire chilien.

#### Fermeture de rues :

**Toute demande de fermeture partielle ou totale d'une rue doit être faite auprès des autorités municipales et régionales au moins cinq jours ouvrables à l'avance, voire six ou sept jours pour permettre l'évaluation de faisabilité par la police nationale.** Si la rue concernée est empruntée par les transports publics, une autorisation doit être demandée:

- Au bureau régional du Ministère des Transports (Seremi de Transporte),
- À l'Association de Transport Public concernée (Transantiago pour Santiago).

Il est également conseillé d'obtenir une liste de signatures des résidents locaux soutenant le tournage.

Pour les rues à faible trafic, il est recommandé de s'adresser d'abord à la municipalité, qui évaluera la nécessité d'une autorisation régionale et coordonnera avec la police si nécessaire.

**La fermeture d'une route rurale nécessite l'accord de la municipalité concernée ou du bureau régional du Ministère des Travaux Publics (Seremi de Obras Públicas).**

#### Tournage dans des zones protégées :

Les entreprises souhaitant filmer ou capturer des images dans des **zones naturelles protégées par le gouvernement chilien doivent obtenir une autorisation auprès du bureau régional de la Corporation Nationale Forestière (CONAF)** correspondant au site d'intérêt. Les demandes d'autorisation pour filmer ou photographier dans ces zones protégées peuvent être déposées via le portail internet gouvernemental<sup>39</sup>.

#### Utilisation des ponts, tunnels et autoroutes :

Il n'existe pas de protocoles standardisés pour filmer sur les ponts, tunnels ou autoroutes du Chili. **Les demandes doivent être adressées au Ministère des Travaux Publics ou, pour les autoroutes interrégionales, conjointement au Ministère des Transports et des Travaux Publics.**

---

<sup>39</sup> Ressource en ligne : <http://www.chileatiende.cl>

**À Santiago, les tournages sur autoroute ne sont autorisés que les week-ends et les jours de faible circulation, et doivent être coordonnés avec le Ministère des Transports de la Région Métropolitaine.** Les tournages sur autoroutes gratuites sont gérés par le Ministère des Travaux Publics. Si la route est empruntée par les transports en commun, une autorisation supplémentaire du Seremi de Transportes est requise.

#### Espace aérien chilien :

**Les prestataires de services de tournage aérien** (hélicoptères, avions, deltaplanes, etc.) **doivent régulièrement obtenir les permis nécessaires auprès de la DGAC.** Les vols à basse altitude doivent également être approuvés par les autorités locales de la zone survolée.

L'utilisation de drones professionnels au Chili est en cours de régulation conformément aux normes internationales. Par conséquent, la DGAC consulte le registre international des équipements de prise de vue avant d'autoriser leur utilisation. Deux entreprises chiliennes sont certifiées pour ce type de travail : Congo et Mountain.

Le formulaire de demande d'autorisation pour survoler ou atterrir sur le territoire chilien est disponible en ligne : *Autorización de sobrevuelo y arribó a territorio chileno*.

#### Routes maritimes et fluviales :

**L'ensemble du littoral chilien est surveillé par la Marine nationale chilienne.** Les demandes de tournage doivent être adressées au bureau régional compétent du Ministère des Biens Nationaux (Seremi de Bienes Nacionales). La Marine chilienne n'a pas de politique institutionnelle en matière de tournage. **Les demandes sont examinées au cas par cas.**

- **Initiative pour favoriser les tournages**

**La Film Commission Chile est en train de se relancer** après une période d'activité réduite due à des problèmes administratifs et de coordination. Bien qu'elle n'ait jamais été totalement démantelée, son influence avait diminué.

Certaines Film Commissions régionales sont restées actives, mais la nécessité de redonner à la commission nationale un rôle central s'est imposée, et pour éviter une nouvelle baisse de son activité, **elle est désormais restructurée en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et ProChile.**

La première action concrète de cette relance **est l'initiative "FAM Trip to Chile from India"**<sup>40</sup> qui marque le début d'une stratégie visant à attirer des productions internationales, notamment Bollywood. Une délégation de professionnels indiens a été accueillie pour explorer les opportunités de tournage au Chili et établir des relations avec l'industrie audiovisuelle locale.

---

<sup>40</sup> Sources web :

<sup>41</sup><https://www.cultura.gob.cl/actualidad/ministerio-de-las-culturas-y-prochile-reciben-a-delegacion-bollywoodense-para-posicionar-a-chile-como-locacion-filmica/>

Actuellement, des initiatives prennent lieu afin de promouvoir l'industrie audiovisuelle comme moteur du développement économique et social au Chili.

Le processus a débuté en 2020 avec **la création de Filmagallanes à Punta Arenas, une commission cinématographique** qui s'est inspirée des discussions informelles sur le tourisme cinématographique pendant la pandémie. Ces discussions ont été influencées par des exemples internationaux comme la Nouvelle-Zélande et Tenerife. **C'est après la levée du confinement que Ñuble, suivant l'exemple de Filmagallanes, a vu naître son propre projet de commission cinématographique.**

Le programme de réactivation du tourisme, **soutenu par le gouvernement et Corfo, a permis la création d'une plateforme en ligne en 2022**, incluant un catalogue de lieux de tournage. Ce site a été conçu par des producteurs et des responsables de lieux afin de fournir des informations pratiques aux professionnels du secteur audiovisuel. Le tournage de films comme *Los Colonos* (2022) de Felipe Gálvez et *El Conde* (2023) de Pablo Larraín a contribué à renforcer la visibilité de la région et a facilité les échanges entre les cinéastes et les habitants locaux. L'objectif de cette initiative est de **promouvoir la région auprès des réalisateurs et producteurs de Santiago, en organisant des voyages de familiarisation et en mettant en place des partenariats avec le secteur privé**, offrant ainsi des avantages pratiques tels que des réductions sur l'hébergement et les billets d'avion.

**Une autre initiative en cours à Magallanes**, consiste en des ateliers pour former les nouvelles générations aux métiers de la localisation. Les responsables soulignent que les réalisateurs étrangers manquent souvent de guides ayant une perspective audiovisuelle, ce qui peut nuire à leurs projets, avec l'objectif de combler ce manque de formation spécifique.

## 2 - RÉGULATION DU TRAVAIL ET IMPORTATION DE BIENS<sup>41</sup>

- **Permis de travail pour étrangers**

### Travailler en tant que touriste :

Certains étrangers peuvent obtenir un permis pour **travailler jusqu'à 30 jours (prolongeable), si cela est autorisé par le Département de l'Immigration et des Migrations (Departamento de Extranjería y Migración ) du Ministère de l'Intérieur**. Ces visas de travail pour touristes sont valables jusqu'à 30 jours, mais peuvent être prolongés tant que la carte de tourisme (*Permiso de Turismo*) reste valide.

Pour obtenir ce permis, le demandeur doit **déposer une demande en personne au Chili auprès des bureaux du Département des étrangers et de l'immigration**, en joignant une copie de son contrat de travail. L'employeur peut également soumettre la demande au nom du candidat en fournissant une procuration notariée l'y autorisant.

Ce permis de travail, ainsi que ses éventuelles prolongations, impliquent un coût équivalent à 150 % de la valeur d'un "Visa soumis à contrat", montant qui varie selon la nationalité du demandeur.

---

<sup>41</sup> <https://www.cultura.gob.cl/wp-content/uploads/2018/03/chile-en-accion-guia-para-rodar.pdf>

## Travailler en tant qu'artiste :

Les artistes en séjour professionnel de moins de 90 jours peuvent obtenir un permis auprès du DEM ou des bureaux d'immigration en dehors de la région métropolitaine. La demande doit être faite par l'employeur ou l'agent des artistes, qui doit être inscrit au registre des entrepreneurs artistiques.

## Accréditation pour correspondants étrangers :

Les correspondants de presse qui se rendent au Chili pour moins de trois mois doivent obtenir une accréditation, ce permis est destiné aux journalistes, mais aussi aux producteurs de documentaires. **Deux types d'accréditation gratuite sont disponibles : correspondant étranger résident et correspondant étranger en transit.**

### • Contrats de travail

Le secteur de l'audiovisuel et du cinéma en France est régi par plusieurs textes législatifs et conventions collectives, avec plusieurs lois et codes, notamment celui du travail, qui fixe les règles concernant l'embauche, les contrats, les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs du secteur, notamment les intermittents du spectacle, et le code du cinéma et de l'image animée, qui encadre la production, la diffusion, la distribution et les aides publiques au cinéma et à l'audiovisuel en France. Il définit les règles concernant le financement, les obligations des exploitants et les subventions du CNC.

**Les charges sociales y sont particulièrement élevées, avec une répartition entre l'employeur et le salarié.** En moyenne, les cotisations patronales représentent 45 % à 50 % du salaire brut, tandis que les cotisations salariales s'élèvent à 20 % à 25 %. Parmi les principales contributions, l'assurance vieillesse, l'assurance chômage. D'autres cotisations, comme celles relatives aux allocations familiales (3,45 % à 5,25 %), à la santé (7 % à 13 % pour l'employeur) et aux accidents du travail (taux variable), s'ajoutent à ces charges.

En France, la durée quotidienne de travail des techniciens ne peut excéder 10 heures<sup>42</sup> Toutefois, il peut être exceptionnellement porté à 12 heures pour certaines activités nécessitant une continuité de service ou en cas d'éloignement entre le domicile et le lieu de travail, les heures effectuées<sup>43</sup> au-delà de 35 heures par semaine sont considérées comme des heures supplémentaires. Elles sont majorées de 25 % de la 36e à la 43e heure et de 50 % à partir de la 44e heure.

En France, les salaires minimaux journaliers des techniciens varient en fonction de plusieurs critères, notamment la convention collective applicable (cinéma ou audiovisuel), le niveau de qualification, les responsabilités du poste et le type de contrat.

Dans le secteur audiovisuel, les rémunérations sont généralement plus élevées que dans le cinéma. **Le contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) est le plus répandu dans ces industries,** car il s'adapte aux besoins ponctuels des tournages et il offre des cachets plus élevés. Cependant, certains techniciens peuvent être employés sous des contrats plus stables, comme des CDD classiques ou des CDI,

---

42 Source web : [https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/article/KALIARTI000044226458?](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/article/KALIARTI000044226458?)

43 Source web : <https://www.convention.fr/convention-collective-production-cinematographique.html?>

notamment dans les structures permanentes (chaînes de télévision, sociétés de post-production, studios). Ces contrats offrent une rémunération souvent plus basse que l'intermittence.

**Le secteur audiovisuel et cinématographique chilien est régi par la loi 19.889 sur les travailleurs des arts et spectacles**, qui impose l'utilisation de contrats de travail pour les techniciens et professionnels. Parallèlement, la loi fiscale 20.219 exige que ces professionnels émettent un document fiscal (boleta) pour le paiement de 10% de leur salaire brut.

Les employeurs doivent gérer une comptabilité en tenant compte des décotes obligatoires suivantes :

- Administration des fonds de pension (AFP) : argent du travailleur, montant variable selon l'AFP.
- Santé : 7% du salaire brut à charge du travailleur.
- Fonds de chômage : 3% à la charge de l'employeur.
- Assurance accidents : 0,95% à la charge de l'employeur.
- Retenue de 10% : sur le salaire brut.
- Vacances proportionnelles : environ 4,2% du salaire brut pour les projets de plus de 30 jours.
- Cotisation syndicale : 1% pour les membres du Sinteci (Syndicat national interentreprises des professionnels et techniciens du cinéma et de l'audiovisuel).

Pour ce qui est de la rémunération journalière des techniciens, un chef opérateur peut percevoir 120€ à 200€ et jusqu'à 300€ pour les plus réputés. Un technicien du son perçoit généralement 100€ à 200€. Dans le cadre des projets du CNTV les honoraires sont légèrement supérieurs. Enfin, dans le cadre de projet plus fragile, des salaires hebdomadaires ou mensuels peuvent être accordés afin de lisser les heures. Cette pratique concerne plutôt les techniciens de la post-production et particulièrement les monteurs, pouvant ainsi travailler sur plusieurs projets en parallèle.

Comparatif du cout de travail								
Fonction	Chili						France	
	CNTV / Cortos / Courts-métrages/ Longs-métrages indépendants/ Serie TV / Serie Web		Fonds National et Coproduction		Service de Production & Plateformes de Streaming		Cinéma CDDU - Base 39h	Audiovisuel CDDU - Base 39h
	CLP	EUR	CLP	EUR	CLP	EUR	Hebdomadaire en €	Hebdomadaire en €
<b>Directeur de production</b>	680 000	666	750 000	735	875 000	857	2 721,64	1 725,23
<b>Assistant de production</b>	400 000	392	450 000	441	500 000	490	1 364,56	796,45
<b>1er Asst réal</b>	680 000	666	750 000	735	800 000	784	1 479,49	1 073,16
<b>2e Asst réal</b>	500 000	490	575 000	563	650 000	637	1 070,37	897,48
<b>Chef décorateur</b>	562 500	551	562 500	551	687 500	673	2 721,64	1 874,15
<b>1er Asst décorateur</b>	468 750	459	468 750	459	593 750	582	1 435,39	1 073,16
<b>2e Asst décorateur</b>	406 250	398	406 250	398	531 250	520	1 310,82	935,53
<b>Script</b>	550 000	539	625 000	612	625 000	612	1 310,82	1 006,38
<b>Régisseur</b>	500 000	490	500 000	490	600 000	588	1 310,82	1 073,16
<b>Chef costumier</b>	562 500	551	562 500	551	687 500	673	1 930,06	997,21
<b>Chef maquilleur</b>	600 000	588	600 000	588	600 000	588	1 321,21	986,13
<b>Chef coiffeur</b>	500 000	490	500 000	490	500 000	490	1 310,82	796,45
<b>Chef électricien</b>	600 000	588	600 000	588	600 000	588	1 211,99	1 103,47
<b>Ingénieur du son</b>	625 000	612	625 000	613	750 000	735	1 930,06	1 365,55
<b>1er Perchman</b>	525 000	514	525 000	514	525 000	514	1 278,27	983,53
1CLP ≈ 0,0009795 €								

Ce tableau compare le coût du travail dans le secteur audiovisuel et cinématographique entre le Chili et la France. Il présente les salaires pour différentes fonctions techniques et artistiques, en distinguant trois catégories au Chili (financements publics, coproductions nationales, et productions pour plateformes de streaming)<sup>44</sup>, les tarifs ne sont pas imposés par défaut, mais plutôt des montants minimums suggérés, et deux catégories en France (cinéma et audiovisuel sous la convention collective CDDU)<sup>45</sup>.

Les montants de salaires sont influencés par les fluctuations des taux de change, ce qui peut entraîner des ajustements dans la conversion entre les devises. Ces chiffres donnent un ordre d'idée sur le coût du travail, mais peuvent ne pas être représentatifs de manière exacte en raison de ces variations économiques.

#### Heures supplémentaires :

**La journée de travail en Chile dure 10 heures, incluant 2 heures supplémentaires (le maximum autorisé par la loi) et des pauses pour les repas.** L'heure supplémentaire est rémunérée à 1,5 fois le taux horaire normal.

Les travailleurs ont droit à un minimum de 12 heures de repos entre chaque période de travail. La production doit enregistrer les heures normales et supplémentaires et verser les rémunérations correspondantes simultanément.

Bien que la loi chilienne considère le dimanche comme un jour de travail, **les travailleurs dans le secteur audiovisuel doivent bénéficier de deux dimanches libres par mois.**

## 3 - AVANTAGE DE TOURNER UN PROJET AU CHILI

### • Carnet ATA

Le Chili se distingue en Amérique du Sud par le fait qu'il dispose de ce document douanier international, qui **permet l'admission temporaire des marchandises exemptes de droits d'importation et d'impôts, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui représente un supplément de 19 % sur un bien ou un service au Chili.** Le carnet ATA facilite et simplifie les formalités douanières tant auprès de la douane chilienne que dans les 85 autres pays de la chaîne ATA, agissant comme un véritable passeport pour les articles et équipements professionnels dans des secteurs comme le cinéma et la presse en général.

- Il fixe un coût prédéfini pour les formalités douanières.
- Il autorise l'entrée temporaire de marchandises par un seul document.
- Il permet de circuler dans les pays membres de la chaîne ATA autant de fois que nécessaire.

#### Admission temporaire :

---

44 <https://www.sinteci.cl/tarifario/>

45 <https://lespi.org/textes-juridiques/>

L'admission temporaire permet l'entrée au Chili de biens étrangers exonérés de taxes pendant une période déterminée, dépend de la nature des marchandises, **mais ne doit pas dépasser un an**.

Parmi les biens concernés pour le secteur audiovisuel, on trouve ceux bénéficiant d'un soutien gouvernemental, des costumes, décorations, équipements, instruments de musique, véhicules et animaux pour des spectacles, théâtres ou autres événements publics.

#### Processus d'admission temporaire :

Enregistrement de la marchandise à la douane de la France, pour la sortie temporaire.

**À l'arrivée au Chili, l'entrée peut être effectuée directement à la douane ou via un agent de douane ou une agence spécialisée.**

- **Diversité du paysage et promotion de la culture française**

Le Chili est un véritable terrain de jeu pour les productions cinématographiques grâce à la diversité de ses paysages. Avec plus de 4 300 km du nord au sud, le pays offre une variété de décors qui permet de reconstituer presque n'importe quel environnement sans quitter son territoire. Du désert d'Atacama, avec ses paysages lunaires et ses étendues de sel, aux glaciers et fjords de Patagonie, en passant par les volcans et forêts verdoyantes de la région des lacs, chaque région apporte une identité visuelle. **Cette richesse naturelle est un atout majeur pour les coproductions, car elle permet une flexibilité énorme en termes de décors tout en optimisant les coûts de tournage.** En prime, des lieux emblématiques comme l'île de Pâques offrent un cachet aux films, renforçant leur attrait international.

En plus de la diversité du paysage, **le Chili est un partenaire de coproduction intéressant, non seulement pour ses opportunités de financement local, mais aussi pour la liberté artistique qu'il offre aux créateurs.** Le pays dispose d'auteurs talentueux, reconnus pour leur approche engagée et leur vision percutante du métier. **S'engager dans une coproduction avec le Chili ne se limite pas à une simple recherche de financements, c'est aussi une manière stratégique de renforcer la visibilité d'un projet, de susciter une attente au sein de l'industrie et d'élargir son rayonnement à l'international.** De plus, le Chili a su préserver un budget étatique dédié au cinéma, garantissant ainsi des ressources solides, une transparence dans la gestion des fonds et une stabilité économique qui en font un partenaire fiable pour des collaborations à long terme.

**Coproduire, c'est aussi une opportunité de porter un regard nouveau sur son propre pays et de le faire exister ailleurs.** En s'associant avec le Chili, un projet gagne en visibilité sur un marché différent, bénéficiant ainsi d'un réseau de festivals, de distributeurs et de médias locaux qui peuvent amplifier son rayonnement. Ce partenariat permet non seulement d'ouvrir des portes pour les talents chiliens en France, mais aussi de faire résonner le cinéma français en Amérique latine.

## 4 - HISTORIQUE ET COPRODUCTIONS NOTABLES

L'accord de coproduction cinématographique franco-chilienne a été signé en 1990. **Voici la liste des films agréés par le CNC depuis 2005 sous l'empire de cet accord** (20 films, soit un peu plus d'un par an en moyenne) :

Date	Titre	Réalisateur	Genre	Répartition
2022	<i>Les colons</i>	GALVEZ Felipe	Fiction	Chili 70 / France 30
2021	<i>La vache qui chantait le futur</i>	ALEGRIA Francisca	Fiction	France 39 / Allemagne 32 / Chili 30
2020	<i>A l'ombre des arbres</i>	ROJAS VALENCIA Matias Gonzalo	Fiction	Chili 40 / France 20 / Argentine 20 / Colombie 20
2017	<i>La Vie mode d'emploi</i>	ALMENDRAS Alejandro Fernandez	Fiction	France 45 / Rep Tchéque 35/ Chili 20
	<i>Mariana</i>	SAID Marcela	Fiction	France 32 / Chili 27/ Portugal 21 / Argentine 20
2016	<i>L'Hiver</i>	Emiliano Torres	Fiction	Argentine 60 / France 20 / Chili 20
	<i>Poesía sin Fin</i>	Alejandro Jodorowsky	Fiction	Chili 69 / France 31
	<i>Le Christ Aveugle</i>	Christopher Murray	Fiction	Chili 65 / France 35
	<i>Neruda</i>	Pablo Larrain	Fiction	Chili 30 / Argentine 30 / Espagne 20 / France 20
	<i>Nino Nadie</i>	Fernando Guzzoni	Fiction	France 39 / Chili 38 / Allemagne 13 / Grèce 10
2015	<i>La voz en off</i>	JIMENEZ Christian	Fiction	Chili 70 / France 30

2013	<i>Eté des poissons volants (L)</i>	SAID Marcela	Fiction	Chili 64 / France 36
	<i>La Danza de la realidad</i>	JODOROWSKY Alejandro	Fiction	Chili 45 / France 55
2012	<i>Les Sœurs Quispe</i>	SEPULVEDA Sebastian	Fiction	Chili 45 / France 35 / Argentine 20
2011	<i>Bonsai</i>	JIMENEZ Cristian	Fiction	Chili 76 / France 24
2010	<i>La passion de Michelangelo</i>	LARRAIN Esteban	Fiction	Chili 54 / France 45
2009	<i>Huacho</i>	ALMENDRAS Alejandro Fernandez	Fiction	Chili 51 / France 49
	<i>Illusiones opticas</i>	JIMENEZ Cristian	Fiction	Chili 80 / France 20
2005	<i>Días de campo - Journées à la campagne</i>	RUIZ Raoul	Fiction	France 79 / Chili 20
	<i>Rue Santa Fe</i>	CASTILLO Carmen	Documentaire	France 58 / Chili 21 / Belgique 20

Coproductions notables :

***Les colons (Los colonos), 2022***



Réalisé par Felipe Gálvez, ce film a été coproduit par Quijote Films (Chili) et Ciné-Sud Promotion (France), et il a obtenu le Lauréat du Prix FIPRESCI - Un Certain Regard au Festival de Cannes 2023.

***Notes pour un film (Notas para una película), 2022***

Réalisé par Ignacio Agüero, ce long-métrage documentaire a été coproduit par Fulgurance (France) et Agüero y asociado (Chili).



*La vache qui chantait le futur* (*La vaca que cantó una canción hacia el futuro*), 2021



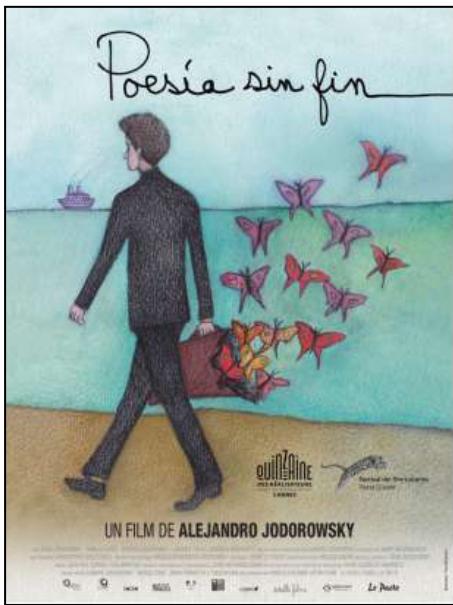
Réalisé par Francisca Alegría, ce long-métrage a été coproduit par Cinema Defacto (France), Match Factory Productions (Allemagne) et Wood Producciones (Chili). Le film a fait sa première au Festival de Sundance en janvier 2022.

*Mariana (Los perros)*, 2017

Réalisé par Marcela Said, le film a été coproduit par Jirafa Films (Chili), Cinéma Defacto (France), Terratreme Films (Portugal) et REI Cine (Argentine). Il a été récompensé au Festival de San Sebastián avec le Premier Prix dans la section Horizontes Latinos.



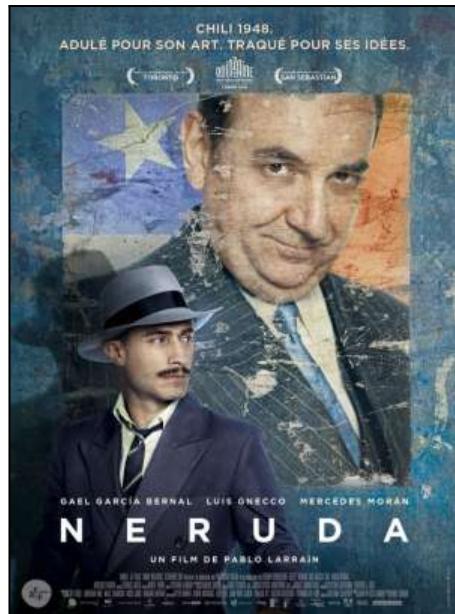
### *Poesía sin fin*, 2016



Réalisé par Alejandro Jodorowsky, ce film a été coproduit par Le Soleil Films (Chili) et Satori Films (France). Le long-métrage a été présenté à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes 2016.

### *Neruda*, 2016

Réalisé par Pablo Larraín, le film a été coproduit par Fabula (Chili), Funny Balloons (France) et Canal 11 (Argentine), Setember Cine (Espagne). Il a été choisi pour représenter le Chili aux Oscars 2017.



## Rue Santa Fe, 2005



Présent au Festival de Cannes 2007 en Sélection Officielle, ce film a été réalisé par Carmen Castillo et a été coproduit par Les films d'Ici (France), Parox (Chili) et Les films de la passerelle (Belgique).

---

## CONCLUSION

---

La coproduction franco-chilienne repose sur un cadre juridique solide, notamment grâce à l'accord signé entre les deux pays en 1990. Cet accord facilite la reconnaissance des œuvres coproduites comme nationales dans chacun des territoires, ouvrant ainsi l'accès aux financements locaux et aux dispositifs d'aide existants. Toutefois, réussir une coproduction avec le Chili suppose de bien comprendre l'écosystème audiovisuel du pays, ses atouts et ses défis.

➤ **Un secteur en mutation et une industrie en structuration**

Le paysage audiovisuel chilien, fortement marqué par l'histoire politique du pays, a connu une évolution majeure depuis le retour de la démocratie en 1990. Le dynamisme du cinéma chilien se traduit par une production en hausse et une reconnaissance internationale croissante, notamment dans le domaine du documentaire et du cinéma d'auteur. Cependant, l'industrie reste fragile, avec un marché dominé par les majors étrangères et une distribution encore inégale. Le développement du secteur s'appuie sur des politiques publiques de soutien, mais l'absence de capitaux privés et la précarité des professionnels sont des problématiques majeures.

➤ **Des opportunités de financement, mais une dépendance aux aides publiques**

Le Chili dispose d'un ensemble de dispositifs de financement à travers le Fonds de soutien à l'audiovisuel (FFA), le CNTV pour la télévision, et des programmes internationaux comme Ibermedia. Toutefois, ces fonds restent limités, et l'accès à des financements complémentaires est souvent nécessaire. La coproduction avec la France, grâce à des dispositifs comme l'Aide aux cinémas du monde (CNC) ou les soutiens de l'Institut français, représente une solution essentielle pour renforcer la viabilité économique des projets.

➤ **Une réglementation du travail et des infrastructures techniques à anticiper**

Tourner au Chili présente des avantages certains : une diversité de paysages, des coûts de production compétitifs et des techniciens qualifiés. Néanmoins, les réglementations en matière de permis de travail, de fiscalité et d'importation de matériel nécessitent une préparation rigoureuse. La structuration du secteur technique et la centralisation des infrastructures à Santiago peuvent également être un frein pour les productions souhaitant tourner en dehors de la capitale.

➤ **Un marché de la diffusion et de l'exploitation à double vitesse**

La distribution et l'exploitation des films au Chili sont confrontées à un marché déséquilibré. Si le pays dispose de festivals de renom et d'une scène indépendante dynamique, la place réservée aux productions nationales reste faible face à la domination des studios américains et aux limites du réseau de salles. Les plateformes de streaming offrent de nouvelles perspectives pour la circulation des œuvres, mais la visibilité des films chiliens sur ces canaux reste un enjeu.

➤ **Un territoire riche**

Le potentiel artistique du Chili est indéniable et largement souligné par de nombreux producteur.ice.s lors des entretiens menés dans le cadre de ce guide. Ils mettent en avant un talent exceptionnel présent dans

le pays, avec des professionnels compétents et une créativité particulièrement élevée. Bien que l'industrie cinématographique chilienne soit encore relativement petite, elle connaît une croissance constante. Par exemple, les niveaux techniques, bien que limités par un nombre restreint de laboratoires de son, restent de très haute qualité. De plus, le Chili est réputé pour ses excellents auteurs de documentaires, qui adoptent une vision très engagée et unique du métier. Le pays est aussi un acteur incontournable des festivals internationaux, où un film chilien trouve toujours sa place, consolidant ainsi la réputation du Chili en tant que terre de cinéma documentaire expérimental et d'auteur.

#### **> Vers un renforcement des collaborations et une meilleure structuration du secteur**

En définitive, un producteur français souhaitant coproduire avec le Chili doit s'appuyer sur des partenaires locaux expérimentés, bien maîtriser les cadres réglementaires et anticiper les difficultés administratives liées aux financements. Si les défis sont nombreux, l'essor du cinéma chilien sur la scène internationale et la complémentarité des dispositifs d'aide des deux pays offrent de belles perspectives pour la coproduction.

L'avenir de la coopération franco-chilienne dépendra de plusieurs facteurs : l'évolution des politiques publiques chiliennes, le développement de nouveaux systèmes incitatifs pour les productions étrangères, ainsi que la capacité des industries des deux pays à structurer des collaborations durables. Face à un marché globalisé en pleine mutation, la coproduction ne se limite plus seulement à une logique de financement, mais devient un levier stratégique pour garantir la visibilité et la diffusion des œuvres.

Ainsi, la collaboration entre la France et le Chili ne doit pas être envisagée uniquement comme une opportunité de financement, mais comme une alliance permettant de renforcer la diversité des récits, d'encourager les échanges de savoir-faire et d'accompagner la structuration d'un marché encore en construction.

---

## ANNEXES

---

### 1 - ACCORD DE COPRODUCTION

**L'actuel accord étant en cours de réécriture, certains points que nous verrons plus bas sont susceptibles de changer.**

Grâce à l'accord de coproduction cinématographique entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Chili **signé le 30 novembre 1990**, les cadres juridiques des coproductions ont été établis par la publication de ce décret. La norme a été publiée par les canaux officiels des deux pays, établissant ainsi les différentes obligations et le cadre à respecter par les sociétés de production cinématographique dans les territoires correspondants.

Cet accord a pour objectif de faciliter la réalisation en coproduction d'œuvres cinématographiques entre la France et le Chili, et de développer leurs échanges d'œuvres cinématographiques, ainsi que la mise en valeur artistique et technique des qualités cinématographiques des deux pays.

**ACCORD DE COPRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE  
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CHILI**

signé à Santiago du Chili le 30 novembre 1990 (1)  
Décret n° 94-201 du 4 mars 1994  
(J.O. du 11 mars 1994)

Plusieurs articles de l'accord précisent ces obligations tout au long du texte. Tout d'abord, le texte précise la nature des œuvres, c'est-à-dire qu'elles sont considérées comme des œuvres cinématographiques nationales par les deux pays, ayant les mêmes droits et obligations que les autres œuvres nationales. Ces œuvres de coproduction doivent être approuvées par le **Centre National de la Cinématographie et de l'image animée** (en France) et par le Ministère de l'Éducation (au Chili).

Les œuvres cinématographiques coproduites doivent être présentées avec la **mention de coproduction franco-chilienne ou coproduction chilo-française**. Cette mention obligatoire doit apparaître au générique de l'œuvre. Dans les festivals et compétitions, les œuvres cinématographiques coproduites sont présentées avec la nationalité du coproducteur majoritaire, sauf accord des coproducteurs et approbation des autorités.

Conditions d'admission :

Pour être admises au bénéfice de la coproduction établie par cet accord, les œuvres cinématographiques doivent être proposées et/ou réalisées par des producteurs ayant une organisation technique et financière

appropriée et une expérience professionnelle reconnue par les autorités nationales compétentes. Les demandes d'admission doivent être déposées, en France au **Centre National de la Cinématographie**, et au Chili au « **Ministerio de Educación** » (au Ministère de la Culture chilien, le département chargé, c'est le Fondo de Fomento Audiovisual, qui est l'autorité audiovisuelle compétente), soixante jours au moins avant le début du tournage.

Pour pouvoir présenter le projet au CNC et au Ministère de la culture chilien, il faut que le film soit conforme aux règles nationales en vigueur. En France, il s'agit des règles de l'agrément des films de long métrage et le dépôt de la demande d'agrément doit impérativement avoir lieu avant le début des prises de vues. La demande d'admission au bénéfice de l'accord de coproduction est intégrée dans la demande d'agrément. La commission d'agrément se tient toutes les deux semaines. Il est d'usage et fortement recommandé de faire le dépôt de demande d'agrément une ou deux semaines avant le début du tournage quand le financement est bouclé.

Les demandes d'admission au bénéfice de la coproduction devront comprendre les documents suivants :

- Un scénario détaillé ;
- Un document attestant que les droits d'auteurs pour l'adaptation cinématographique ont été acquis légalement ;
- Un devis et un plan de financement détaillés ;
- La liste des éléments techniques et artistiques des deux pays ;
- Un plan de travail de l'œuvre ;
- Le contrat de coproduction passé entre les sociétés coproductrices.

#### Termes de l'accord de coproduction :

L'agrément pour la coproduction ne peut pas être subordonné à la présentation d'éléments imprimés de l'œuvre, et il peut être retiré ultérieurement avec l'accord des autorités respectives. Une cession des droits du contrat de coproduction est possible si elle est faite à un autre producteur de la même nationalité. Les avantages octroyés à chaque coproducteur résultant des textes en vigueur ou édictés dans son pays ne sont pas transférables au coproducteur de l'autre pays.

Si une partie ou la totalité du tournage doit se faire dans un pays tiers, les administrations entreprendront les démarches nécessaires auprès des organismes correspondants.

#### Participations et responsabilités :

L'accord de coproduction établit que les apports ou participations des producteurs **peuvent varier de 30 % à 70 %**, mais que la part du producteur minoritaire peut être ramenée à **20 %** après accord particulier des autorités compétentes des deux pays. Il faut privilégier l'existence d'un équilibre général en ce qui concerne les attributions et la participation des artistes et techniciens, qui doivent avoir soit la nationalité française (ou résider en France), soit la nationalité chilienne. Les autorités veilleront à ce qu'il soit respecté et, sinon, prendront les mesures nécessaires. De même pour les coproductions cinématographiques de courte durée, qui doivent atteindre un équilibre concernant les plans artistique, technique et financier.

Sous réserve de la législation et de la réglementation en vigueur, toutes facilités sont accordées pour l'entrée, la sortie, la circulation et le séjour du personnel artistique et technique collaborant aux œuvres cinématographiques réalisées en coproduction ainsi que pour l'importation et l'exportation dans chaque pays du matériel nécessaire à leur fabrication (pellicules, matériel technique, costumes, éléments de décors, matériel de publicité, etc.). Un technicien ou interprète d'un pays tiers peut participer si sa présence est imposée par les caractéristiques de l'œuvre, avec accord préalable entre les autorités.

En ce qui concerne les travaux de prises de vues en studio, ils doivent avoir lieu (de préférence) dans le pays du coproducteur majoritaire. Chaque coproducteur est copropriétaire du négatif original image et a droit à un internégatif dans sa propre version. Si l'un des coproducteurs renonce à ce dernier droit, le négatif sera déposé en un lieu choisi d'un commun accord par les coproducteurs.

#### Exploitation de l'œuvre :

En ce qui concerne la répartition des recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre, elle est faite proportionnellement à l'apport commun de chacun des coproducteurs. Les zones de partage adoptées par les coproducteurs et les dispositions financières doivent être approuvées par les autorités des deux pays.

L'exportation de l'œuvre, si elle n'est pas stipulée dans le contrat de coproduction, est assurée par le coproducteur majoritaire. Si la participation dans l'œuvre est égale, l'exportation doit être assurée conjointement par les coproducteurs ou par la partie désignée par eux. Au cas où ils rencontreraient des difficultés pour désigner le responsable de l'exportation, elle devra être assurée par le coproducteur qui possède la nationalité du metteur en scène. Si l'exportation est effectuée vers un pays avec des restrictions à l'importation, l'œuvre est imputée sur le contingent du pays associé qui bénéficie du régime le plus favorable.

Les transferts de recettes provenant de la vente et de l'exploitation des œuvres cinématographiques importées dans le cadre du présent accord sont effectués en exécution des contrats conclus entre les producteurs, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans chacun des deux pays.

#### Enjeux et problématiques de cet accord :

L'un des points forts de l'accord de coproduction entre la France et le Chili est que tout peut être discuté. En effet, si les équipes techniques ou artistiques ne sont pas bien distribuées ou s'il n'existe pas une vraie égalité, les institutions peuvent être très flexibles à ce sujet, à condition de justifier ou d'expliquer correctement la situation. L'accord permet toujours une évaluation au cas par cas.

L'accord fixe aussi les participations des coproducteurs, en principe à **30-70 %**, mais pouvant être modifiées jusqu'à atteindre **20-80 %**. Ainsi, la flexibilité de l'accord est présente dans plusieurs domaines, ce qui est un point très positif.

Nous pouvons cependant remarquer qu'il y a une limite concernant cet accord de coproduction signé en 1990. En effet, celui-ci est restreint à l'œuvre cinématographique et n'aborde pas les autres formats audiovisuels comme la distribution digitale, les techniques d'animation, les séries ou encore le streaming. L'enjeu serait d'élargir les accords dans ces différents domaines de l'industrie existants aujourd'hui. Une modernisation du texte pourrait encourager davantage de collaborations et renforcer les liens entre les industries cinématographiques et audiovisuelles des deux pays.

Cet accord étant actuellement en cours de réécriture, les modifications pourraient porter sur les seuils de financement du coproducteur minoritaire pour le réduire de 20% à 10%. Il est aussi possible que soit modifié le volet sur la coopération concernant les archives, la formation, et l'éducation.

#### Accord de coopération culturelle :

La signature d'un accord de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Chili a été effectué dans le domaine de la coopération culturelle, signé à Paris le 20 juillet 2023, entériné par un décret publié au Journal Officiel le 14 août 2024<sup>46</sup>.

Après avoir énuméré les objectifs de cette coopération culturelle dans le premier article, l'article 2 de cet accord concerne plus particulièrement le paysage et la coproduction cinématographique :

#### Article 2 : domaines de la coopération

2. La réalisation de rencontres, conférences et colloques afin de promouvoir le dialogue et la collaboration entre experts et professionnels des deux pays

4. La production et coproduction dans l'ensemble des industries culturelles et créatives, et notamment les œuvres cinématographiques, musicales, radiophoniques et télévisées ; les œuvres d'art et leurs reproductions

5. La diffusion de concerts, d'expositions, de contenus audiovisuels et numériques, de représentations de spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, arts de la rue, marionnettes) et de toutes manifestations artistiques destinées à mieux faire connaître leurs cultures réciproques

Il s'agit d'accords culturels qui prennent en compte l'aspect cinématographique et audiovisuel, plus particulièrement au sein de l'Article 2. Ils visent notamment à renforcer les liens d'amitié entre la France et le Chili et l'on peut espérer de nouvelles perspectives concernant la coproduction France/Chili.

#### Déplacement d'Emmanuel Macron au Chili<sup>47</sup> :

Lors de sa venue au Chili à Santiago et Valparaiso les 20 et 21 novembre 2024 pour développer la relation franco-chilienne dans les domaines de la transition énergétique, de l'intelligence artificielle et des échanges culturels et universitaires, Emmanuel Macron a évoqué l'idée de travailler sur un nouvel accord de coproduction cinématographique dans sa déclaration de presse. Il a notamment déclaré que "Les industries culturelles et créatives sont portées par la même dynamique et nous allons ainsi travailler sur un nouvel accord de coproduction cinématographique." sans donner plus de précisions sur le contenu de cet accord.

---

<sup>46</sup> [Décret n° 2024-870 du 12 août 2024 portant publication de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Chili dans le domaine de la coopération culturelle, signé à Paris le 20 juillet 2023 \(1\) - Légifrance](#)

<sup>47</sup> <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2024/11/22/deplacement-au-chili>

## 2 - GRILLES INDICATIVES DE SALAIRES AU CHILI

EQUIPO DE DIRECCIÓN		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)	
Ten(r) Asist. de Director	\$2.720.000	\$3.000.000	\$3.200.000	**	**
Zab(r) Asist. de Director	\$2.000.000	\$2.350.000	\$2.600.000	**	**
Zab(r) Asist. de Director	\$1.500.000	\$1.700.000	\$1.900.000	**	**
Coordinador de Trámites	\$80.000	**	**	**	**
Contable	\$2.200.000	\$2.500.000	\$2.500.000	**	**
Asistente Contable	\$120.000	Valor x jornada \$120.000	Valor x jornada \$120.000	**	**
Administrativo de Comunicación	\$90.000	Valor x jornada \$90.000	Valor x jornada \$90.000	**	**
EQUIPO DE ARTE		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)	
Diseñador(a) de Arte		\$3.000.000	\$3.000.000	\$2.400.000	\$2.400.000
Productor(a) de Arte	\$2.450.000	\$2.450.000	\$2.450.000	\$2.000.000	\$2.000.000
Ten(r) Asist. de Productor(a) de Arte	**	**	**	**	**
Ambientación(s)	\$2.250.000	\$2.250.000	\$2.250.000	\$1.875.000	\$1.875.000
Ten(r) Asist. de Ambientación(s)	\$1.875.000	\$1.875.000	\$1.875.000	\$1.625.000	\$1.625.000
Zab(r) Asist. de Ambientación(s)	\$1.625.000	\$1.625.000	\$1.625.000	\$1.375.000	\$1.375.000
Zab(r) Asist. de Ambientación(s)	\$1.375.000	\$1.375.000	\$1.375.000	\$1.125.000	\$1.125.000
Prop. Musical	**	**	**	**	**
Rumbero de Arte	**	**	**	**	**
Univer(s)	\$2.000.000	\$2.000.000	\$2.000.000	\$2.400.000	\$2.400.000
Ten(r) Asist. de Univer(s)	\$1.600.000	\$1.600.000	\$1.600.000	\$1.920.000	\$1.920.000
Zab(r) Asist. de Univer(s)	**	**	**	**	**
Diseñador(a) de Vestuario	\$2.250.000	\$2.250.000	\$2.250.000	\$1.875.000	\$1.875.000
Key Costumer	\$1.675.000	\$1.675.000	\$1.675.000	\$1.375.000	\$1.375.000
Productor(a) de Vestuario	\$1.500.000	\$1.500.000	\$1.500.000	\$1.200.000	\$1.200.000
Zab(r) Asist. de Vestuario	\$1.350.000	\$1.350.000	\$1.350.000	\$1.050.000	\$1.050.000
Zab(r) Asist. de Vestuario	\$1.200.000	\$1.200.000	\$1.200.000	\$900.000	\$900.000
Rumbero de Vestuario	\$70.000	Valor x jornada \$70.000	Valor x jornada \$70.000	**	**
Jefat(a) de Maquillaje	\$2.400.000	\$2.400.000	\$2.400.000	\$1.200.000	\$1.200.000
Ten(r) Asist. de Maquillaje	\$1.200.000	\$1.200.000	\$1.200.000	\$600.000	\$600.000
Ind(r) de Peinado	\$2.000.000	\$2.000.000	\$2.000.000	\$1.000.000	\$1.000.000
Ten(r) Asist. de Peinado	\$1.200.000	\$1.200.000	\$1.200.000	\$600.000	\$600.000
Ind(r) de Gráfica	\$1.500.000	\$1.500.000	\$1.500.000	\$750.000	\$750.000
Asist. de Gráfica	\$1.200.000	\$1.200.000	\$1.200.000	\$600.000	\$600.000

EQUIPO DE CÁMARA		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)	
		**	**	**	**	**	**
Diseñador(a) de Fotografía	-	-	-	\$3 500 000	\$3 000 000	\$350 000	400000
Operador(a) de Cámara	-	\$3 000 000	\$3 000 000	\$2 500 000	\$2 400 000	\$225 000	\$270 000
Equipo	-	\$2 500 000	\$2 500 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$150 000	\$200 000
Asist.(a) Asist. de Cámara	-	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 500 000	\$2 500 000	\$225 000	\$270 000
O.T.	-	\$2 500 000	\$2 500 000	\$3 000 000	\$3 000 000	\$1 600 000	\$2 400 000
Data Manager	-	\$2 500 000	\$2 500 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$1 600 000	\$2 400 000
Operador(a) Strandcam	-	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 500 000	\$2 500 000	\$1 800 000	\$200 000
Asistente(a) Strandcam	-	\$2 500 000	\$2 500 000	\$2 500 000	\$2 500 000	\$1 800 000	\$200 000
Operador(a) Vídeo Asist.	-	\$2 500 000	\$2 500 000	\$1 600 000	\$1 600 000	\$1 400 000	\$150 000
Asistente(a) Vídeo Asist.	-	\$2 500 000	\$2 500 000	\$1 600 000	\$1 600 000	\$1 400 000	\$150 000
<b>EQUIPO DE LUZES</b>		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)	
Cafe'	-	\$2 700 000	\$2 700 000	\$3 000 000	\$3 000 000	\$210 000	\$270 000
Jeff(e) Electrical(o)	-	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$180 000	\$230 000
Tarifas(r) Electrical(o)	-	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$150 000	\$180 000
Reflej.(o) Electrical(o)	-	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$130 000	\$150 000
3em(en) Electrical(o)	-	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$130 000	\$150 000
4ts(b) Electrical(o)	-	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$130 000	\$150 000
<b>EQUIPO DE GRIN</b>		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)	
Key Grin (tarifas) Grp	-	\$1 700 000	\$1 700 000	\$1 700 000	\$1 700 000	\$150 000	\$200 000
Camerá Car Driver / Precision Driver	-	\$1 600 000	\$1 600 000	\$1 600 000	\$1 600 000	\$100 000	\$160 000
Best Boy (24hrs) Grp)	-	\$1 400 000	\$1 400 000	\$1 400 000	\$1 400 000	\$100 000	\$140 000
Grp 1	-	\$1 400 000	\$1 400 000	\$1 400 000	\$1 400 000	\$120 000	\$120 000
Grp 2	-	\$1 400 000	\$1 400 000	\$1 400 000	\$1 400 000	\$120 000	\$120 000
Grp 3	-	\$1 400 000	\$1 400 000	\$1 400 000	\$1 400 000	\$120 000	\$120 000
<b>EQUIPO DE SONIDO</b>		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)		Valores líquidos (contrato sujeto a Ley 19.889)	
Somista	-	\$2 500 000	\$2 500 000	\$3 000 000	\$3 000 000	\$225 000	\$270 000
Imp.(er) Microfonista	-	\$2 100 000	\$2 100 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$150 000	\$200 000
Diff.(o) Micrófonista	-	\$2 100 000	\$2 100 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$150 000	\$200 000
Diff.(o) Micrófonista	-	\$2 100 000	\$2 100 000	\$2 400 000	\$2 400 000	\$150 000	\$200 000

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

---

# REMERCIEMENTS

---

Alexandra Galvis - Market Chile / APCT / Cinema Chile (Chili)  
Bernardita Ojeda - Animachi (Chili)  
Javiera Ayacura - Animachi (Chili)  
Cristián Freire - Pájaro (Chili)  
Antonio Zagal - FFA (Chili)  
Bertrand Le Délézir - FIFAC (Chili)  
Daniela Espinoza Pinedo - CNTV (Chili)  
Daniela Fuentes - Red de Salas (Chili)  
Gabriela Sandoval - Storyboard Media / APCT / CinemaChile (Chili)  
Gerardo Valle - FFA (Chili)  
Giancarlo Nasi - Quijote Films (Chili)  
Ian Goldschmied - Onda Media (Chili)  
Antonia Girardi - FIDOCS (Chili)  
Marcela Santibanez - FIDOCS (Chili)  
Marcio Moraes Filho - BF Distribution (Chili)  
Mauricio Alamo - DIRAC (Chili)  
Maximiliano - Maria Wood Producciones / Academia del cine de Chile (Chili)  
Maximiliano Bolados - Bússola Films (Chili)  
Miguel Soffia - WeAreSouth (Chili)  
Nicolas Mladjinic Draguicevic - CORFO (Chili)  
Nicole Bonilla - La Madre Films (Chili)  
Paula Ossandón Cabrera - Chile Doc (Chili)  
Rocio Romero - Mimbre Films (Chili)  
Rodrigo Moreno - Filmagallanes (Chili)  
Sebastian Aviles - StoryBoard Media (Chili)  
Vinko Tomicic - Calamar Cine (Chili)  
Selva Gonzalez - Nanai Studio, Maltrato Films, MAIX, SANFIC XR (Chili)  
Antoine Sebire - Attaché audiovisuel régional (Ambassade de France en Argentine)  
Jérôme Blesson - La Belle Affaire Productions (France)  
René Ballesteros - Réalisateur (Chili)  
Samuel Chauvin - Promenades Films (France)  
Camille Laemlé - Les films d'ici (France)  
Tehani Staiger - Productrice, gestionnaire culturelle, chercheuse (Chili)  
Thierry Lenouvel - Ciné Sud Promotion (France)  
Tom Dercourt - Cinema de Facto (France)  
Amalric de Pontcharra - Producteur (Chili)

**Elisa Sepulveda** - Fulgurance (France) / Capicua (Chili)  
**Joséphine Shroeder** - Pequén Producciones (Chili)  
**Renate Shahse-Guzman** - Atacama Productions (France)

---

**Écrit par** Maxime Afshar Gordji - Tristan Bailleul - Salima Benyoub - Léa Bernardo Rodrigues - Helen Cotinat-Flynn - Soiène Dejob - Linxin Lalah Feng - Quentin Fournier - Sabrina Guerboub - Antoine Guyomarch - Jules Inard - Armand Lacroix - Amina Aya Lakhal - Mathilde Mateu - Morgane Payan - Nino Pieuchon - Zoe Réauté - Lucas Robinat - Maxime Rodriguez-Grojeanne - Mario Alfredo Zamora Machado

---

**Dirigé par** Serge Lalou (producteur, Les Films d'Ici) et Francisca Lucero (programmatrice au sein de Cinélatino)

**Merci à** Vincent Deville, Eoin Naughton et Rodrigo Concha pour leur relecture

**Contact :** m2production2024.2025@gmail.com

**Site Web :** [www.m2prod-montpellier.fr](http://www.m2prod-montpellier.fr)

**Suivez l'actualité du master :**

**Linkedin :** Master 2 Métiers de la Production

**Facebook :** [facebook.com/m2mpca/](https://facebook.com/m2mpca/)

**Instagram :** @m2.mPCA

## **Présentation du Master**

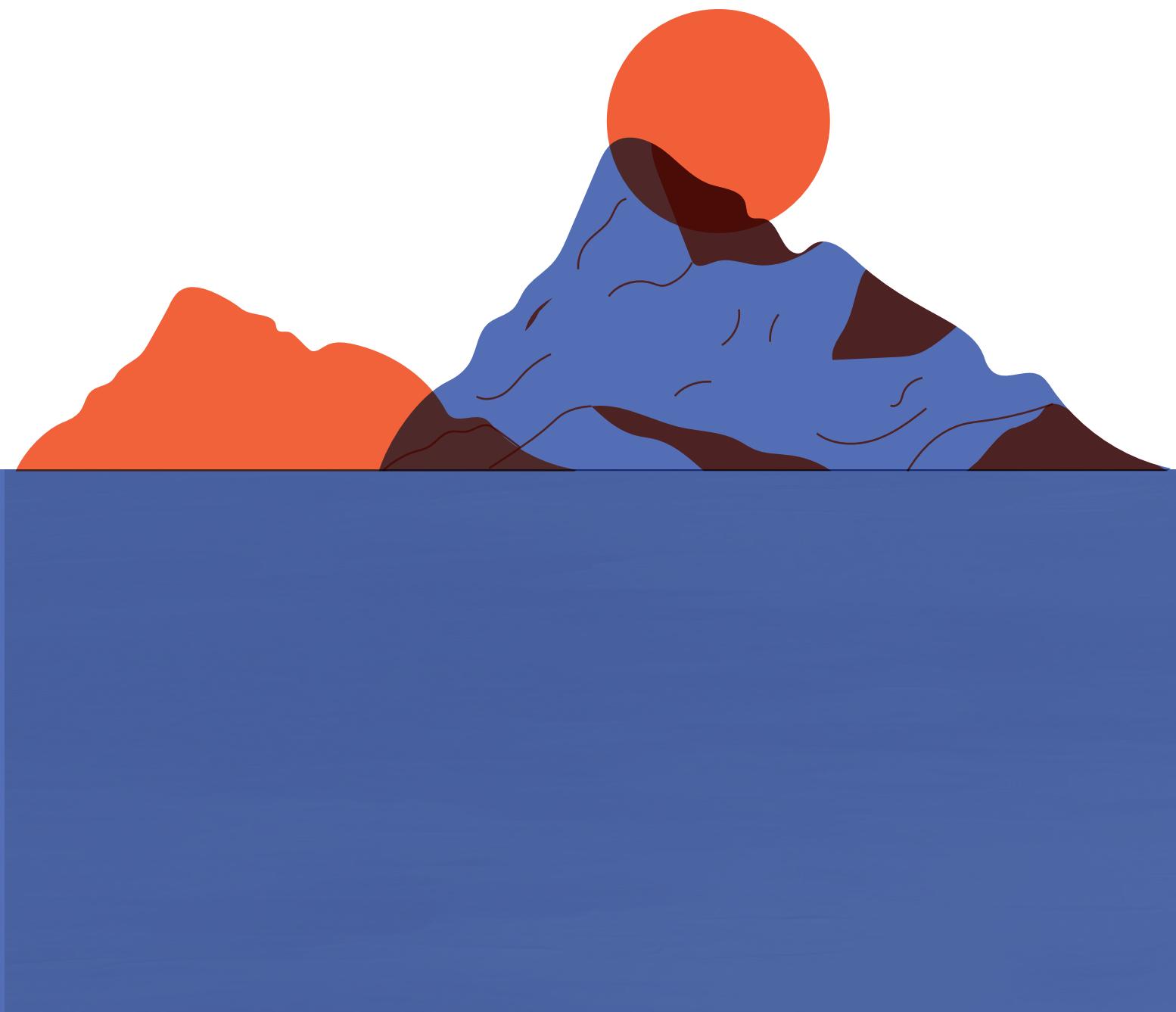
---

Le Master 2 Cinéma et Audiovisuel, parcours Métiers de la production, de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 forme des entrepreneurs culturels dans le secteur de l'image en mouvement, incluant le cinéma, l'audiovisuel et les productions interactives. Le programme vise à donner des compétences pratiques en matière de techniques, d'arts, de droit et de finance nécessaires à la production. L'ouverture internationale est un point fort, avec des interventions de professionnels et un séminaire dédié à la coproduction européenne, en collaboration avec les festivals Cinemed à Montpellier et Cinélatino à Toulouse. L'enseignement théorique se déroule de septembre à mars, enrichi par l'expertise de professionnels du secteur, suivi d'un stage de quatre à six mois entre avril et septembre. Le master est co-dirigé par Vincent Deville, maître de conférences en cinéma, et Serge Lalou, producteur chez Films d'Ici à Paris et Films d'Ici Méditerranée à Montpellier.

---







## Guide de la coproduction France - Chili

Réalisé par les étudiant-e-s de Master 2  
Métiers de la production Cinéma & Audiovisuel  
2024-2025